

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

N°2

FÉVRIER 2021



Table des matières

02. L'organisation générale du CNRS

02.10 Les instances consultatives

02.10.03 Les conseils scientifiques d'institut

Décision - Autre - 02/02/2021 - - DEC210718SGCN..... p.15

02.10.04. Autres instances consultatives

Décision - Autre - 28/01/2021 - - DEC210664DAJ..... p.16

07. Mesures particulières du CNRS

07.01. Décisions de nomination, cessation de fonction

Administration centrale

2021

Autre nomination - 22/02/2021 - - DEC210816DAJ..... p.17

Directeur d'institut - 17/02/2021 - - DEC210807DAJ..... p.18

Autre nomination - 10/02/2021 - - DEC210741DAJ..... p.19

Nomination à une direction du siège - 24/02/2021 - - DEC210701DAJ..... p.20

Chargé de mission à temps partiel - 11/02/2021 - - DEC210697DRH..... p.21

Autre nomination - 26/02/2021 - - DEC210928DAJ..... p.22

DR01 - Paris-Villejuif

2021

Chargé de mission institut (CMI) - 21/01/2021 - - DEC202386INSB..... p.23

Chargé de mission institut (CMI) - 15/01/2021 - - DEC210901INSB..... p.24

Chargé de mission institut (CMI) - 24/02/2021 - - DEC210870INC..... p.25

Chargé de mission à temps partiel - 12/02/2021 - - DEC210194CNPS..... p.26

Chargé de mission institut (CMI) - 15/01/2021 - - DEC210008INSB..... p.27

Chargé de mission institut (CMI) - 21/01/2021 - - DEC210005INSB..... p.28

Chargé de mission institut (CMI) - 15/01/2021 - - DEC202384INSB..... p.29

Chargé de mission institut (CMI) - 24/02/2021 - - DEC202342INC..... p.30

DR02

2019

Assistant(e) de prévention AP d'unité mixte - 19/12/2019 - - DEC192790DR02..... p.31

Assistant(e) de prévention AP d'unité mixte - 19/12/2019 - - DEC192792DR02..... p.32

Assistant(e) de prévention AP d'unité mixte - 19/12/2019 - - DEC192791DR02..... p.33

Assistant(e) de prévention AP d'unité mixte - 19/12/2019 - - DEC192793DR02..... p.34

2020

Assistant(e) de prévention AP - ACO - 02/10/2020 - - DEC201794DR02..... p.35

Assistant(e) de prévention AP - ACO - 12/11/2020 - - DEC202019DR02..... p.36

Personne compétente en radioprotection PCR - 23/10/2020 - - DEC201925DR02..... p.37

Assistant(e) de prévention AP - ACO - 16/11/2020 - - DEC202034DR02..... p.39

Assistant(e) de prévention AP d'unité mixte - 20/11/2020 - - DEC202061DR02..... p.40

Assistant(e) de prévention AP d'unité mixte - 05/11/2020 - - DEC201907DR02..... p.41

Assistant(e) de prévention AP d'unité mixte - 24/09/2020 - - DEC201736DR02..... p.42

Assistant(e) de prévention AP d'unité mixte - 21/09/2020 - - DEC201717DR02..... p.43

Personne compétente en radioprotection PCR - 06/11/2020 - - DEC201997DR02..... p.44

Assistant(e) de prévention AP d'unité mixte - 20/11/2020 - - DEC202062DR02..... p.46

Assistant(e) de prévention AP d'unité mixte - 24/11/2020 - - DEC202097DR02..... p.47

2021

<u>Directeur(trice) d'unité mixte de service UMS - 04/02/2021 - - DEC210457INEE.....</u>	<u>p.48</u>
<u>Directeur(trice) par intérim d'unité mixte de service UMS - 04/02/2021 - - DEC210235INEE.....</u>	<u>p.49</u>
<u>Directeur(trice) de fédération de recherche FR - 04/02/2021 - - DEC210002INEE.....</u>	<u>p.50</u>
<u>Chargé de mission institut (CMI) - 21/01/2021 - - DEC202385INSB.....</u>	<u>p.51</u>
<u>Directeur(trice) adjoint(e) d'unité mixte de recherche UMR - 23/02/2021 - - DEC210779INSU.....</u>	<u>p.52</u>
<u>Chargé de mission institut (CMI) - 07/01/2021 - - DEC202259INC.....</u>	<u>p.53</u>
<u>Directeur(trice) d'unité mixte de recherche UMR - 04/02/2021 - - DEC210285INEE.....</u>	<u>p.54</u>

DR04

2021

<u>Chargé de mission à temps partiel - 12/02/2021 - - DEC210193CNPS.....</u>	<u>p.55</u>
<u>Chargé de mission institut (CMI) - 21/01/2021 - - DEC202387INSB.....</u>	<u>p.57</u>
<u>Directeur(trice) adjoint(e) d'unité mixte de recherche UMR - 04/02/2021 - - DEC201891IN2P3.....</u>	<u>p.58</u>
<u>Directeur(trice) par intérim d'unité mixte de recherche UMR - 23/02/2021 - - DEC210840INSU.....</u>	<u>p.59</u>

DR06

2020

<u>Assistant(e) de prévention AP - ACOMO - 14/12/2020 - - DEC202287DR06.....</u>	<u>p.60</u>
--	-------------

2021

<u>Chargé de mission institut (CMI) - 24/02/2021 - - DEC202258INC.....</u>	<u>p.61</u>
<u>Assistant(e) de prévention AP d'unité mixte - 04/01/2021 - - DEC210004DR06.....</u>	<u>p.62</u>
<u>Assistant(e) de prévention AP d'unité mixte - 04/01/2021 - - DEC210006DR06.....</u>	<u>p.63</u>
<u>Assistant(e) de prévention AP d'unité mixte - 04/01/2021 - - DEC210027DR06.....</u>	<u>p.64</u>
<u>Assistant(e) de prévention AP d'unité mixte - 04/01/2021 - - DEC210032DR06.....</u>	<u>p.65</u>
<u>Directeur(trice) adjoint(e) d'unité mixte de recherche UMR - 20/02/2020 - - DEC210066INSB.....</u>	<u>p.66</u>
<u>Assistant(e) de prévention AP d'unité mixte - 01/01/2021 - - DEC210206DR06.....</u>	<u>p.67</u>

DR07

2021

<u>Chargé de mission institut (CMI) - 24/02/2021 - - DEC202266INC.....</u>	<u>p.68</u>
--	-------------

DR08

2021

<u>Chargé de mission institut (CMI) - 21/01/2021 - - DEC210007INSB.....</u>	<u>p.69</u>
---	-------------

DR10

2021

<u>Correspondant(e) pour la PPST - 17/02/2021 - - DEC210837DR10.....</u>	<u>p.70</u>
<u>Correspondant(e) pour la PPST - 17/02/2021 - - DEC210836DR10.....</u>	<u>p.71</u>
<u>Chargé de mission institut (CMI) - 24/02/2021 - - DEC210818INC.....</u>	<u>p.72</u>

DR11

2021

<u>Chargé de mission institut (CMI) - 15/01/2021 - - DEC202382INSB.....</u>	<u>p.73</u>
<u>Assistant(e) de prévention AP d'une unité - 25/01/2021 - - DEC210472DR11.....</u>	<u>p.74</u>
<u>Assistant(e) de prévention AP d'une unité - 25/01/2021 - - DEC210473DR11.....</u>	<u>p.75</u>
<u>Chargé de mission institut (CMI) - 24/02/2021 - - DEC202267INC.....</u>	<u>p.76</u>
<u>Assistant(e) de prévention AP d'une unité - 25/01/2021 - - DEC210471DR11.....</u>	<u>p.77</u>

Directeur(trice) par intérim d'unité de recherche associée URA - 23/02/2021 - -
DEC210735INSU..... p.78

DR12

2020

Assistant(e) de prévention AP - ACOMO - 08/02/2021 - - DEC201754DR12..... p.79

2021

Directeur(trice) par intérim d'unité mixte de recherche UMR - 04/02/2021 - 07/01/2021 -
DEC210003INEE..... p.80

Directeur(trice) d'unité propre de recherche UPR - 03/02/2021 - - DEC210598INSB..... p.81

Chargé de mission à temps partiel - 12/02/2021 - - DEC210658CNPS..... p.82

Chargé de mission institut (CMI) - 24/02/2021 - - DEC210010INSB..... p.83

DR14

2021

Chargé de mission institut (CMI) - 07/01/2021 - - DEC202260INC..... p.84

Chargé de mission institut (CMI) - 24/02/2021 - - DEC210640INSB..... p.85

DR15

2021

Régisseur et mandataire suppléant - 20/01/2021 - - DEC210556DR15..... p.86

Chargé de mission institut (CMI) - 15/01/2021 - - DEC202383INSB..... p.89

DR16

2021

Chargé de mission à temps partiel - 18/02/2021 - - DEC210700INSHS..... p.90

DR17

2021

Chargé(e) de SSI d'unité - 03/02/2021 - - DEC202018DR17..... p.91

Chargé de mission institut (CMI) - 07/01/2021 - - DEC202109INC..... p.92

Chargé de mission à temps partiel - 11/02/2021 - - DEC210039DAPP..... p.93

DR18

2021

Chargé de mission institut (CMI) - 07/01/2021 - - DEC202261INC..... p.94

Chargé de mission institut (CMI) - 07/01/2021 - - DEC202121INC..... p.95

Personne compétente en radioprotection PCR - 18/12/2020 - - DEC210013DR18..... p.96

Personne compétente en radioprotection PCR - 16/02/2021 - - DEC210011DR18..... p.98

DR20

2021

Chargé de mission institut (CMI) - 29/01/2021 - - DEC210009INSB..... p.100

Instituts

2021

Directeur(trice) par intérim d'unité mixte de recherche UMR - 29/01/2021 - - DEC202099INC.....
p.101

Directeur(trice) de fédération de recherche FR - 29/01/2021 - - DEC210292INC..... p.102

Directeur(trice) de fédération de recherche FR - 09/02/2021 - - DEC210291INC..... p.103

Autre fonction - 04/02/2021 - - DEC210677DAJ..... p.104

Directeur(trice) par intérim d'unité mixte de recherche UMR - 29/01/2021 - - DEC202349INC.....
p.105

Directeur(trice) d'unité mixte de recherche UMR - 09/02/2021 - - DEC202367INC..... p.106

07.02. Décisions - délégations de signature

DR01 - Paris-Villejuif

2020

Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) - 01/01/2020 - -

DEC202170DR01..... p.107

Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) - 01/09/2020 - -

DEC202343DR01..... p.109

DR02

2021

Autre délégation de signature - 24/02/2021 - - DEC210902DAJ..... p.111

Délégation de signature pour les actes de la PRM (DU) - 09/02/2021 - - DEC210300DR02.....

p.113

DR04

2021

Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) - 01/02/2021 - -

DEC210410DR04..... p.114

Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) - 01/02/2021 - -

DEC210421DR04..... p.116

Délégation de signature ponctuelle - 26/02/2021 - - DEC210916DAJ..... p.118

Délégation de signature pour les actes de la PRM (DU) - 01/02/2021 - - DEC210568DR04.....

p.119

Délégation de signature pour les actes de la PRM (DU) - 01/02/2021 - - DEC210586DR04.....

p.120

Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) - 01/02/2021 - -

DEC210589DR04..... p.122

Délégation de signature en cas d'empêchement du DR - 01/02/2021 - - DEC210656DR04.....

p.124

Délégation de signature pour les actes de la PRM (DR) - 01/02/2021 - - DEC210659DR04.....

p.126

Décision - Autre - 10/02/2021 - - DEC210785DR04..... p.128

Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) - 01/02/2021 - -

DEC210423DR04..... p.129

Délégation de signature pour les actes de la PRM (DU) - 01/02/2021 - - DEC210516DR04.....

p.131

Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) - 01/02/2021 - -

DEC210143DR04..... p.133

Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) - 01/02/2021 - -

DEC210151DR04..... p.135

Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) - 01/02/2021 - -

DEC210152DR04..... p.137

Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) - 01/02/2021 - -

DEC210163DR04..... p.139

Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) - 01/02/2021 - -

DEC210170DR04..... p.141

Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) - 01/02/2021 - -

DEC210171DR04..... p.143

Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) - 01/02/2021 - -

DEC210177DR04..... p.145

Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) - 01/02/2021 - -

DEC210211DR04..... p.147

Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) - 01/02/2021 - -
DEC210400DR04..... p.197
Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) - 01/02/2021 - -
DEC210401DR04..... p.199
Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) - 01/02/2021 - -
DEC210406DR04..... p.201

DR05

2021

Délégation de signature pour les actes de la PRM (DU) - 01/02/2021 - - DEC210705DR05.....
p.203
Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) - 01/02/2021 - -
DEC210704DR05..... p.204
Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) - - -
DEC210612DR05..... p.206

DR06

2020

Délégation de signature pour les actes de la PRM (DU) - 18/12/2020 - - DEC210678DR06.....
p.208

2021

Délégation de signature pour les actes de la PRM (DU) - 06/01/2021 - - DEC210740DR06.....
p.209
Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) - 06/01/2021 - -
DEC210736DR06..... p.211
Délégation de signature pour les actes de la PRM (DU) - 01/01/2021 - - DEC210689DR06.....
p.213
Délégation de signature pour les actes de la PRM (DU) - 29/01/2021 - - DEC210757DR06.....
p.214
Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) - 04/01/2021 - -
DEC210289DR06..... p.215
Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) - 29/01/2021 - -
DEC210756DR06..... p.217

DR07

2021

Délégation de signature au DR - - - DEC210687DAJ..... p.219
Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) - 27/01/2021 - -
DEC210615DR07..... p.224

DR10

2021

Délégation de signature pour les actes de la PRM (DU) - 05/02/2021 - - DEC210761DR10.....
p.226
Délégation de signature pour les actes de la PRM (DU) - 05/02/2021 - - DEC210742DR10.....
p.227
Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) - 03/02/2021 - -
DEC210730DR10..... p.228
Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) - 19/02/2021 - -
DEC210911DR10..... p.230
Délégation de signature pour les actes de la PRM (DU) - 15/02/2021 - - DEC210844DR10.....
p.232

Délégation de signature en cas d'empêchement du DR - 16/02/2021 - - DEC210856DR10.....
p.233

DR11

2021

Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) - 25/01/2021 - -
DEC210546DR11..... p.234

Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) - 25/01/2021 - -
DEC210547DR11..... p.236

Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) - 25/01/2021 - -
DEC210548DR11..... p.239

Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) - 25/01/2021 - -
DEC210549DR11..... p.241

Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) - 25/01/2021 - -
DEC210553DR11..... p.243

Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) - 25/01/2021 - -
DEC210554DR11..... p.245

Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) - 25/01/2021 - -
DEC210555DR11..... p.247

Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) - 25/01/2021 - -
DEC210557DR11..... p.249

Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) - 25/01/2021 - -
DEC210559DR11..... p.251

Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) - 25/01/2021 - -
DEC210560DR11..... p.253

Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) - 25/01/2021 - -
DEC210561DR11..... p.255

Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) - 25/01/2021 - -
DEC210567DR11..... p.257

Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) - 25/01/2021 - -
DEC210574DR11..... p.259

Délégation de signature pour les actes de la PRM (DR) - 28/01/2021 - - DEC210587DR11.....
p.261

Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) - 28/01/2021 - -
DEC210604DR11..... p.262

Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) - 17/02/2021 - -
DEC210605DR11..... p.264

Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) - 15/01/2021 - -
DEC210488DR11..... p.266

Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) - 25/01/2021 - -
DEC210489DR11..... p.268

Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) - 25/01/2021 - -
DEC210490DR11..... p.270

Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) - 25/01/2021 - -
DEC210491DR11..... p.272

Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) - 25/01/2021 - -
DEC210494DR11..... p.274

Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) - 25/01/2021 - -
DEC210495DR11..... p.276

<u>Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) - 11/01/2021 - -</u>
<u>DEC210160DR11..... p.374</u>
<u>Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) - 11/01/2021 - -</u>
<u>DEC210168DR11..... p.376</u>
<u>Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) - 12/01/2021 - -</u>
<u>DEC210199DR11..... p.378</u>
<u>Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) - 14/01/2021 - -</u>
<u>DEC210200DR11..... p.380</u>
<u>Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) - 12/01/2021 - -</u>
<u>DEC210201DR11..... p.382</u>
<u>Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) - 14/01/2021 - -</u>
<u>DEC210239DR11..... p.384</u>
<u>Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) - 14/01/2021 - -</u>
<u>DEC210268DR11..... p.386</u>
<u>Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) - 14/01/2021 - -</u>
<u>DEC210294DR11..... p.388</u>
<u>Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) - 14/01/2021 - -</u>
<u>DEC210296DR11..... p.390</u>
<u>Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) - 15/01/2021 - -</u>
<u>DEC210389DR11..... p.392</u>
<u>Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) - 15/01/2021 - -</u>
<u>DEC210390DR11..... p.394</u>
<u>Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) - 15/01/2021 - -</u>
<u>DEC210391DR11..... p.396</u>
<u>Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) - 14/01/2021 - -</u>
<u>DEC210072DR11..... p.398</u>
<u>Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) - 11/01/2021 - -</u>
<u>DEC210077DR11..... p.400</u>
<u>Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) - 11/01/2021 - -</u>
<u>DEC210082DR11..... p.402</u>
<u>Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) - 11/01/2021 - -</u>
<u>DEC210083DR11..... p.404</u>
<u>Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) - 11/01/2021 - -</u>
<u>DEC210084DR11..... p.406</u>
<u>Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) - 14/01/2021 - -</u>
<u>DEC210085DR11..... p.408</u>
<u>Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) - 11/01/2021 - -</u>
<u>DEC210086DR11..... p.410</u>
<u>Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) - 11/01/2021 - -</u>
<u>DEC210088DR11..... p.412</u>
<u>Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) - 11/01/2021 - -</u>
<u>DEC210089DR11..... p.414</u>
<u>Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) - 14/01/2021 - -</u>
<u>DEC210090DR11..... p.416</u>
<u>Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) - 15/01/2021 - -</u>
<u>DEC210091DR11..... p.418</u>
<u>Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) - 14/01/2021 - -</u>
<u>DEC210092DR11..... p.420</u>

<u>Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) - 11/01/2021 - -</u>	
<u>DEC210095DR11.....</u>	<u>p.422</u>
<u>Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) - 11/01/2021 - -</u>	
<u>DEC210097DR11.....</u>	<u>p.424</u>
<u>Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) - 11/01/2021 - -</u>	
<u>DEC210098DR11.....</u>	<u>p.426</u>
<u>Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) - 11/01/2021 - -</u>	
<u>DEC210106DR11.....</u>	<u>p.428</u>
<u>Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) - 11/01/2021 - -</u>	
<u>DEC210107DR11.....</u>	<u>p.430</u>
<u>Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) - 11/01/2021 - -</u>	
<u>DEC210108DR11.....</u>	<u>p.432</u>
<u>Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) - 11/01/2021 - -</u>	
<u>DEC210109DR11.....</u>	<u>p.434</u>
<u>Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) - 14/01/2021 - -</u>	
<u>DEC210110DR11.....</u>	<u>p.436</u>
<u>Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) - 11/01/2021 - -</u>	
<u>DEC210111DR11.....</u>	<u>p.438</u>
<u>Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) - 11/01/2021 - -</u>	
<u>DEC210112DR11.....</u>	<u>p.440</u>
<u>Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) - 14/01/2021 - -</u>	
<u>DEC210114DR11.....</u>	<u>p.442</u>
<u>Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) - 11/01/2021 - -</u>	
<u>DEC210115DR11.....</u>	<u>p.444</u>
<u>Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) - 11/01/2021 - -</u>	
<u>DEC210116DR11.....</u>	<u>p.446</u>
<u>Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) - 11/01/2021 - -</u>	
<u>DEC210117DR11.....</u>	<u>p.448</u>
<u>Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) - 11/01/2021 - -</u>	
<u>DEC210119DR11.....</u>	<u>p.450</u>
<u>Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) - 11/01/2021 - -</u>	
<u>DEC210120DR11.....</u>	<u>p.452</u>
<u>Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) - 11/01/2021 - -</u>	
<u>DEC210121DR11.....</u>	<u>p.454</u>
<u>Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) - 11/01/2021 - -</u>	
<u>DEC210122DR11.....</u>	<u>p.456</u>
<u>Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) - 11/01/2021 - -</u>	
<u>DEC210123DR11.....</u>	<u>p.459</u>
<u>Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) - 11/01/2021 - -</u>	
<u>DEC210125DR11.....</u>	<u>p.461</u>
<u>Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) - 11/01/2021 - -</u>	
<u>DEC210126DR11.....</u>	<u>p.463</u>

DR12

2021

<u>Délégation de signature pour les actes de la PRM (DU) - 02/01/2021 - - DEC210348DR12.....</u>	<u>p.465</u>
<u>Délégation de signature pour les actes de la PRM (DU) - 02/02/2021 - - DEC210734DR12.....</u>	<u>p.466</u>

<u>Délégation de signature pour les actes de la PRM (DU) - 02/01/2021 - - DEC210643DR12.....</u>	<u>p.467</u>
<u>Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) - 02/01/2021 - - DEC210642DR12.....</u>	<u>p.468</u>
<u>Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) - 02/01/2021 - - DEC210621DR12.....</u>	<u>p.470</u>
<u>Délégation de signature ponctuelle - 26/02/2021 - - DEC210917DAJ.....</u>	<u>p.472</u>
<u>Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) - 07/01/2021 - - DEC210368DR12.....</u>	<u>p.473</u>
<u>Délégation de signature pour les actes de la PRM (DU) - 07/01/2021 - - DEC210369DR12.....</u>	<u>p.475</u>
<u>Délégation de signature pour les actes de la PRM (DU) - 02/01/2021 - - DEC210079DR12.....</u>	<u>p.476</u>
<u>Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) - 02/01/2021 - - DEC210304DR12.....</u>	<u>p.477</u>
<u>Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) - 02/01/2021 - - DEC210078DR12.....</u>	<u>p.479</u>
<u>Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) - 02/02/2021 - - DEC210733DR12.....</u>	<u>p.481</u>

DR13

2021

<u>Délégation de signature pour les actes de la PRM (DU) - 18/01/2021 - - DEC210452DR13.....</u>	<u>p.483</u>
<u>Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) - 18/01/2021 - - DEC210440DR13.....</u>	<u>p.484</u>
<u>Délégation de signature pour les actes de la PRM (DU) - 18/01/2021 - - DEC210439DR13.....</u>	<u>p.486</u>
<u>Délégation de signature pour les actes de la PRM (DU) - 29/01/2021 - - DEC210686DR13.....</u>	<u>p.487</u>
<u>Délégation de signature pour les actes de la PRM (DU) - 20/01/2021 - - DEC210477DR13.....</u>	<u>p.488</u>
<u>Délégation de signature pour les actes de la PRM (DU) - 13/01/2021 - - DEC210314DR13.....</u>	<u>p.489</u>
<u>Délégation de signature pour les actes de la PRM (DU) - 20/01/2021 - - DEC210482DR13.....</u>	<u>p.490</u>
<u>Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) - 29/01/2021 - - DEC210685DR13.....</u>	<u>p.491</u>
<u>Délégation de signature pour les actes de la PRM (DU) - 18/01/2021 - - DEC210445DR13.....</u>	<u>p.493</u>
<u>Délégation de signature pour les actes de la PRM (DU) - 18/01/2021 - - DEC210446DR13.....</u>	<u>p.494</u>
<u>Délégation de signature pour les actes de la PRM (DU) - 18/01/2021 - - DEC210448DR13.....</u>	<u>p.495</u>
<u>Délégation de signature pour les actes de la PRM (DU) - 15/01/2021 - - DEC210381DR13.....</u>	<u>p.496</u>

DR16

2021

<u>Délégation de signature à un directeur du siège - 14/01/2021 - - DEC210014DR16.....</u>	<u>p.497</u>
--	--------------

DR17

2021

Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) - 01/02/2021 - -
DEC210702DR17..... p.499

Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) - 29/01/2021 - -
DEC210695DR17..... p.501

Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) - 28/01/2021 - -
DEC210691DR17..... p.503

Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) - 18/02/2021 - -
DEC210883DR17..... p.505

Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) - 18/02/2021 - -
DEC210882DR17..... p.507

Délégation de signature pour les actes de la PRM (DU) - 28/01/2021 - - DEC210101DR17.....
p.509

07.03. Décisions - création et renouvellement de structures

Decisions collectives

2020

Décision collective - 18/12/2020 - - DEC201536DGDS..... p.510

Décision collective - 18/12/2020 - - DEC201524DGDS..... p.511

Décision collective - 18/12/2020 - - DEC201539DGDS..... p.512

DR04

2021

Décision - Autre - 29/01/2021 - - DEC210380INS2I..... p.513

07.06. Autres décisions

Administration centrale

2021

Décision - Autre - 06/01/2021 - - DEC210051DRH..... p.514

DR02

2021

Décision - Autre - 09/02/2021 - - DEC210648INC..... p.518

DR04

2021

Création de conseil de laboratoire (30 électeurs ou plus) - 15/02/2021 - - DEC210849DR04.....
p.521

Création de conseil de laboratoire (30 électeurs ou plus) - 15/02/2021 - - DEC210848DR04.....
p.522

DR10

2021

Création de conseil de laboratoire (30 électeurs ou plus) - 17/02/2021 - - DEC210759DR10.....
p.523

DR13

2021

Création de conseil de laboratoire (30 électeurs ou plus) - 08/02/2021 - - DEC210817DR13.....
p.524

Création de conseil de laboratoire (30 électeurs ou plus) - 22/02/2021 - - DEC210926DR13.....
p.525

Création de conseil de laboratoire (30 électeurs ou plus) - 23/02/2021 - - DEC210941DR13.....
p.526

Création de conseil de laboratoire (30 électeurs ou plus) - 23/02/2021 - - DEC210944DR13.....

p.527

Décision - Autre - 01/02/2021 - - DEC210584INSU..... p.528

Création de conseil de laboratoire (30 électeurs ou plus) - 02/02/2021 - - DEC210728DR13.....

p.529

Création de conseil de laboratoire (30 électeurs ou plus) - 16/02/2021 - - DEC210857DR13.....

p.530

DR14

2021

Création de conseil de laboratoire (30 électeurs ou plus) - 09/02/2021 - - DEC210806DR14.....

p.531

Création de conseil de laboratoire (30 électeurs ou plus) - 09/02/2021 - - DEC210805DR14.....

p.532

Création de conseil de laboratoire (30 électeurs ou plus) - 09/02/2021 - - DEC210799DR14.....

p.533

Création de conseil de laboratoire (30 électeurs ou plus) - 09/02/2021 - - DEC210798DR14.....

p.534

Création de conseil de laboratoire (30 électeurs ou plus) - 09/02/2021 - - DEC210797DR14.....

p.535

Création de conseil de laboratoire (30 électeurs ou plus) - 09/02/2021 - - DEC210796DR14.....

p.536

Création de conseil de laboratoire (30 électeurs ou plus) - 09/02/2021 - - DEC210794DR14.....

p.537

Création de conseil de laboratoire (30 électeurs ou plus) - 12/02/2021 - - DEC210820DR14.....

p.538

Création de conseil de laboratoire (30 électeurs ou plus) - 12/02/2021 - - DEC210819DR14.....

p.539

Création de conseil de laboratoire (30 électeurs ou plus) - 10/02/2021 - - DEC210812DR14.....

p.540

Création de conseil de laboratoire (30 électeurs ou plus) - 10/02/2021 - - DEC210814DR14.....

p.541

DR15

2021

Institution d'une régie d'avances - 20/01/2021 - - DEC210486DR15..... p.542

DR16

2020

Situations d'emploi pouvant ouvrir droit à indemnisation/compensation des sujétions et astreintes -

18/12/2020 - - DEC202212INSHS..... p.545

Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) - 18/12/2020 - -

DEC210297DR06..... p.546

Assistant(e) de prévention AP d'unité mixte - 29/01/2021 - - DEC210218DR11..... p.548

DEC210718SGCN

Décision modifiant la décision DEC190674SGCN relative à la nomination des membres du bureau du conseil scientifique de l'Institut écologie et environnement (INEE)

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100003SGCN du 22 février 2010 fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des Conseils scientifiques d'institut, notamment son article 10 ;

Vu la décision DEC190670SGCN du 14 février 2019 Décision relative à la nomination des membres du bureau du conseil scientifique de l'Institut écologie et environnement (INEE) ;

Vu la DEC200904DAJ du 27 mars 2020 portant nomination de Mme Francesca GRASSIA aux fonctions de secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu la DEC200941DR16DAJ du 27 mars 2020 donnant délégation de signature à Mme Francesca GRASSIA, Secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique.

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Madame Soizic PRADO, Professeure, est nommée membre du bureau du conseil scientifique de l'Institut des écologie et environnement, en remplacement de Madame Agnès MIGNOT, démissionnaire.

Art. 2 – L'article 1 de la décision du 15 février 2019 susvisée est modifié comme suit :

Les mots « Monsieur Bruno MAUREILLE et Madame Agnès MIGNOT » sont remplacés par les mots « Monsieur Bruno MAUREILLE et Madame Soizic PRADO ».

Art. 3 – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 02-FEVRIER-2020

*Pour le Président-directeur général et par délégation,
la Secrétaire générale du Comité national*

Francesca Grassia



DEC210664DAJ

Décision arrêtant la liste électorale pour l'élection des sections du Comité national de la recherche scientifique

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 2 décembre 2011 modifié fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS) ;

Vu l'arrêté du 3 décembre 2015 relatif aux sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°202074DAJ du 17 décembre 2020 fixant les modalités de l'organisation de l'élection des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°202075DAJ du 17 décembre 2020 fixant le calendrier de l'élection des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu le relevé de décisions de la commission électorale spécialisée en date des 21 et 27 janvier 2021;

DECIDE

Article 1er

La liste électorale pour l'élection des sections du Comité national de la recherche scientifique est arrêtée, conformément aux dispositions de l'article 5.2 de la décision n°202074 DAJ susvisée.

Cette liste est consultable pendant une période définie au calendrier de l'élection, sur le site internet consacré aux élections du CNRS à l'adresse suivante <http://www.dgdr.cnrs.fr/elections>, ou au siège de l'établissement sur support papier.

La date limite de réception des réclamations sur la liste électorale est le 15 février 2021.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Paris, le 28 janvier 2021

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC210816DAJ

Décision portant nomination de M. Vincent Poireau aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Sur proposition du directeur de l'IN2P3 ;

DECIDE :

Article 1er. – A compter du 1er février 2021, M Vincent Poireau est nommé directeur adjoint scientifique de l'institut national de physique nucléaire et de physique des particules, en charge du domaine « astroparticules et cosmologie », en remplacement de M Berrie Giebels, appelé à d'autres fonctions.

Article 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 février 2021

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC210807DAJ

Décision portant nomination de M. Stéphane Blanc aux fonctions de directeur de l'institut écologie et environnement (INEE)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC10001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

DECIDE :

Article 1er. – A compter du 1^{er} mars 2021, il est mis fin aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'institut écologie et environnement (INEE) de M. Stéphane Blanc.

Article 2. - A compter de cette même date, M. Stéphane Blanc est nommé directeur de l'institut écologie et environnement, en remplacement de Mme Stéphanie Thiébault.

Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 février 2021

Le président-directeur général

Antoine Petit

A decorative graphic element in the bottom right corner of the page, consisting of a light blue horizontal bar and a darker blue vertical bar that overlaps its right end.

DEC210741DAJ

Décision portant nomination de M Jean-Sébastien Tanzilli aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut de Physique (INP)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Sur proposition de la directrice de l'Institut de Physique (INP) ;

DECIDE :

Article 1er. – A compter du 1^{er} février 2021, M Jean-Sébastien Tanzilli, directeur de recherche de 2^{ème} classe, est nommé directeur adjoint scientifique de l'INP, en charge du domaine « physique et technologies quantiques ».

Article 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 février 2021

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC210701DAJ

Décision portant nomination de M. Sébastien Turci aux fonctions de directeur délégué aux achats et à l'innovation par intérim (DDAI)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°100172DAJ du 1^{er} octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion ;

DECIDE :

Article 1er. – A compter du 1^{er} mars 2021, M. Sébastien Turci, ingénieur d'études, est nommé directeur délégué aux achats et à l'innovation, par intérim, en remplacement de M. Olivier Bérard, appelé à d'autres fonctions.

Article 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24 février 2021

Le président-directeur général

Antoine Petit

A decorative graphic element in the bottom right corner of the page, consisting of a light blue horizontal bar and a darker blue vertical bar that overlaps its right end.

DEC210697DRH

Décision portant nomination de Monsieur Pascal LOISEL aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n°2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Pascal Loisel, Ingénieur de recherche hors classe, responsable de service Systèmes et Traitement de l'Information, est nommé chargé de mission auprès du directeur général délégué aux ressources du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Sa mission a pour objet la direction de la maîtrise d'ouvrage du système décisionnel ZENTO de l'établissement.

Pour effectuer cette mission, Monsieur Pascal Loisel demeure affecté à la direction des ressources humaines du CNRS, 3 rue Michel-Ange 75016 Paris

Article 2

Du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 Monsieur Pascal LOISEL percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris Michel-Ange.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11/02/2021

Le Président-directeur général
Antoine Petit



DEC210928DAJ

Décision portant nomination de M. Michel Dayde aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'institut national des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Sur proposition du directeur de l'IN2P3 ;

DECIDE :

Article 1er. – A compter du 1er février 2021, il est mis fin aux fonctions de chargé de mission institut à l'institut national des sciences de l'information et de leurs interactions de M. Michel Dayde.

Article 2. - A compter du 1er février 2021, M. Michel Dayde est nommé directeur adjoint scientifique de l'institut national des sciences de l'information et de leurs interactions, en charge du domaine « Calcul et données ouvertes de la recherche / Europe et International ».

Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 26 février 2021

Le président-directeur général

Antoine Petit

A decorative graphic element in the bottom right corner of the page, consisting of a light blue horizontal bar and a dark blue vertical bar that overlaps its right end.

DEC202386INSB

Décision portant nomination de Mme Françoise Praz en qualité de chargée de mission institut (CMI).

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut des sciences biologiques ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Françoise Praz, directrice de recherche au CNRS, est nommée chargée de mission institut auprès de l'Institut des sciences biologiques, du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022 pour 50 % de son temps de travail.

Sa mission a pour objet le suivi des relations Biologie-Santé-Médecine et le programme Santé Europe.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Françoise Praz demeure affectée au Centre de Recherche Saint-Antoine à Paris.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 21 janvier 2021

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain Schuhl



DEC210901INSB

Décision portant nomination de M. Domenico Libri en qualité de chargé de mission institut (CMI).

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut des sciences biologiques ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Domenico Libri, Directeur de recherche au CNRS, est nommé chargé de mission auprès de l'Institut des sciences biologiques, du 1^{er} janvier 2021 au 30 juin 2021 pour 20 % de son temps de travail.

Sa mission a pour objet le suivi de la section 21 « Organisation, Expression, Evolution des génomes. Bioinformatique et Biologie des systèmes ».

Pour l'exercice de cette mission, M. Domenico Libri demeure affecté à l'UMR7592 Institut Jacques Monod (IJM) à Paris.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 15 janvier 2021

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain Schuhl

CNRS Délégation Paris Michel-Ange

3 rue Michel-Ange
75794 Paris Cedex 16

T. 01 44 96 40 00

www.cnrs.fr



DEC210870INC

Décision portant nomination de M. Michel Latroche en qualité de chargé de mission institut (CMI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut de Chimie ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. **Michel Latroche**, directeur de recherche de classe exceptionnel est renouvelé dans ses fonctions de chargé de mission pour l'Institut de chimie pour la période du **1er janvier 2021 au 31 décembre 2022**.

Sa mission a pour objet d'assurer l'interface entre l'Institut de chimie et l'alliance ANCRE (Alliance Nationale de Coordination de la Recherche pour l'Energie).

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Michel LATROCHE demeure affecté à l'Institut de Chimie et des Matériaux (ICMPE) – 2 à 8 rue Henri Dunant – 94320 THIAIS.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

24.02.21

Pour le président-directeur-général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science
Alain Serfaty

DEC210194CNPS

Décision portant nomination de Mme Catherine SIX aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;]

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Catherine SIX, ingénieure de recherche au CNRS (IR1), ingénieure régionale de prévention et de sécurité de la délégation Ile-de-France Villejuif, est nommée chargée de mission auprès du directeur général délégué aux ressources pour la coordination nationale de prévention et de sécurité, du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2022.

Sa mission a pour objet la prévention des risques liés à la mise en œuvre de rayonnements optiques artificiels.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Catherine SIX demeure affectée à la délégation Ile-de-France Villejuif, 7 Rue Guy Môquet, 94800 VILLEJUIF.

Article 2

Du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2022, Mme Catherine SIX percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3


La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile-de-France Villejuif.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président-directeur général
Antoine Petit



DEC210008INSB

Décision portant nomination de Mme Delphine Delacour en qualité de chargée de mission institut (CMI).

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut des sciences biologiques ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Delphine Delacour, Directrice de recherche au CNRS, est nommée chargée de mission institut auprès de l'Institut des sciences biologiques, du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022 pour 20 % de son temps de travail.

Sa mission a pour objet le suivi de la section 22 « Biologie Cellulaire, développement et évolution-développement ».

Pour l'exercice de cette mission, Mme Delphine Delacour demeure affectée à l'UMR7592 Institut Jacques Monod (IJM) à Paris.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 15 janvier 2021

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain Schuhl



DEC210005INSB

Décision portant nomination de M. Pierre-Paul Vidal en qualité de chargé de mission institut (CMI).

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut des sciences biologiques ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Pierre-Paul Vidal, directeur de recherche émérite au CNRS, est nommé chargé de mission auprès de l'Institut des sciences biologiques, du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022 pour 20 % de son temps de travail.

Ses missions ont pour objet la charge d'actions liées au domaine biomédical.

Pour l'exercice de cette mission, M. Pierre-Paul Vidal demeure affecté à l'UMR9010 « Centre Borelli » (CB) à Paris.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 21 janvier 2021

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain Schuhl



DEC202384INSB

Décision portant nomination de Mme Carina Prip-Buus en qualité de chargée de mission institut (CMI).

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut des sciences biologiques ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Carina Prip-Buus, Directrice de recherche au CNRS, est nommée chargée de mission institut de l'Institut des sciences biologiques, du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022 pour 20 % de son temps de travail.

Sa mission a pour objet le suivi de la section 24 « Physiologie, vieillissement, tumorigenèse ».

Pour l'exercice de cette mission, Mme Carina Prip-Buus demeure affectée à l'UMR8104 « Institut Cochin » à Paris.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 15 janvier 2021

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain Schuhl



DEC202342INC

Décision portant nomination de Mme Mélanie Ethève-Quelquejeu en qualité de chargée de mission institut (CMI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut de chimie;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Mélanie Ethève-Quelquejeu, professeure des universités 2^{ème} classe, est nommée chargée de mission institut (CMI) auprès de l'Institut de chimie, à compter du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 pour 20% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet d'assurer auprès d'un directeur adjoint scientifique le suivi des unités relevant de la thématique « Chimie du vivant et pour le vivant ».

Pour l'exercice de cette mission, Madame Mélanie ETHEVE-QUELQUEJEU demeure affectée à l'UMR8601 - Laboratoire de Chimie et Biochimie Pharmacologiques et Toxicologiques - Université Paris Descartes -45 rue des Saints Pères -75270 PARIS CEDEX 06.

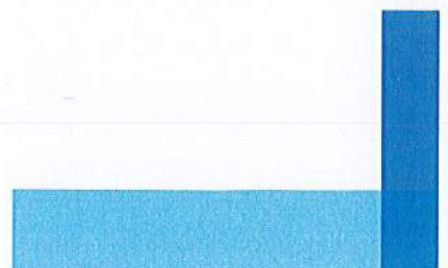
Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

24.02.21

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science
Alain Schuhl



DEC192790DR02

Décision portant nomination de Mme Isabelle Barbosa aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8197 intitulée Institut de biologie de l'Ecole Normale Supérieure (IBENS)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC181898DGDS du 21/12/2018 portant renouvellement de l'unité mixte n° 8197 intitulée Institut de biologie de l'Ecole Normale Supérieure et nommant M. Pierre Paoletti en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire de l'UMR8197 en date du 26/03/2019 ;

Considérant que Mme Isabelle Barbosa a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par Sorbonne Université du 13/04/2010 au 15/04/2010 et du 04/05/2010 au 06/05/2010 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Isabelle Barbosa, assistant ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8197 intitulée Institut de biologie de l'Ecole Normale Supérieure à compter du 01/01/2019.

Mme Isabelle Barbosa exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Isabelle Barbosa est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 19/12/2019

Le directeur de l'unité
Pierre Paoletti

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop

Visa de la déléguée régionale Paris 6/Paris 12 de l'Inserm
Camille Chaudonneret

Visa du directeur de l'Ecole normale supérieure
Marc Mézard



DEC192792DR02

Décision portant nomination de Mme Rosette Goïame aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8197 intitulée Institut de biologie de l'Ecole Normale Supérieure (IBENS)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC181898DGDS du 21/12/2018 portant renouvellement de l'unité mixte n° 8197 intitulée Institut de biologie de l'Ecole Normale Supérieure et nommant M. Pierre Paoletti en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire de l'UMR8197 en date du 26/03/2019 ;

Considérant que Mme Rosette Goïame a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par la délégation Paris-Centre du CNRS et par l'Ecole normale supérieure du 30/03/2011 au 01/04/2011 et du 16/05/2011 au 18/05/2011 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Rosette Goïame, technicienne, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8197 intitulée Institut de biologie de l'Ecole Normale Supérieure à compter du 01/01/2019.

Mme Rosette Goïame exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Rosette Goïame est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 19/12/2019

Le directeur de l'unité
Pierre Paoletti

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop

Visa de la déléguée régionale Paris 6/Paris 12 de l'Inserm
Camille Chaudonneret

Visa du directeur de l'Ecole normale supérieure
Marc Mézard



DEC192791DR02

Décision portant nomination de Mme Zoubida Chettouh aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8197 intitulée Institut de biologie de l'Ecole Normale Supérieure (IBENS)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC181898DGDS du 21/12/2018 portant renouvellement de l'unité mixte n° 8197 intitulée Institut de biologie de l'Ecole Normale Supérieure et nommant M. Pierre Paoletti en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire de l'UMR8197 en date du 26/03/2019 ;

Considérant que Mme Zoubida Chettouh a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par la délégation Paris-Centre du CNRS et par l'Ecole normale supérieure du 30/03/2011 au 01/04/2011 et du 16/05/2011 au 18/05/2011 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Zoubida Chettouh, technicienne, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8197 intitulée Institut de biologie de l'Ecole Normale Supérieure à compter du 01/01/2019.

Mme Zoubida Chettouh exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Zoubida Chettouh est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 19/12/2019

Le directeur de l'unité
Pierre Paoletti

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop

Visa de la déléguée régionale Paris 6/Paris 12 de l'Inserm
Camille Chaudonneret

Visa du directeur de l'Ecole normale supérieure
Marc Mézard



DEC192793DR02

Décision portant nomination de M. Aurélien Richaud aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR8197 intitulée Institut de biologie de l'Ecole Normale Supérieure (IBENS)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC181898DGDS du 21/12/2018 portant renouvellement de l'unité mixte n° 8197 intitulée Institut de biologie de l'Ecole Normale Supérieure et nommant M. Pierre Paoletti en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire de l'UMR8197 en date du 26/03/2019 ;

Considérant que M. Aurélien Richaud a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Villejuif du CNRS du 03/03/2009 au 05/03/2009 et du 30/03/2009 au 01/04/2009 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Aurélien Richaud, ingénieur d'études, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR8197 intitulée Institut de biologie de l'Ecole Normale Supérieure à compter du 01/01/2019.

M. Aurélien Richaud exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Aurélien Richaud est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 19/12/2019

Le directeur de l'unité
Pierre Paoletti

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop

Visa de la déléguée régionale Paris 6/Paris 12 de l'Inserm
Camille Chaudonneret

Visa du directeur de l'Ecole normale supérieure
Marc Mézard

DEC201794DR02

Décision portant cessation de fonctions de Mme Aurélie Lloret, assistante de prévention (AP) au sein de l'unité UMR7083 intitulée Gulliver

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC192055DR02 du 19/07/2019 portant nomination de Mme Aurélie Lloret aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} :

Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention (AP) exercées par Mme Aurélie Lloret dans l'unité du CNRS n°7083, à compter du 01/11/2020.

Article 2 :

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 02/10/2020

Le directeur de l'unité
Olivier Dauchot

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop



DEC202019DR02

Décision portant cessation de fonctions de M. Mathieu Leroux-Coyau, assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR7618 intitulée Institut d'écologie et des sciences de l'environnement de Paris (IEES)

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC192786DR02 du 19/12/2019 portant nomination de M. Mathieu Leroux-Coyau aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} :

Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Mathieu Leroux-Coyau dans l'unité du CNRS n°7618, à compter du 01/12/2020.

Article 2 :

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 12/11/2020

La directrice de l'unité
Martine Maibeche

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop



DEC201925DR02

Décision portant nomination de Mme Stéphanie Miserey-Lenkei aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR144 intitulée Biologie cellulaire et cancer**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC190133DGDS du 07/03/2019 nommant M. Franck Perez, directeur de l'unité UMR144 ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie, option sources radioactives non scellées délivré à Mme Stéphanie Miserey-Lenkei le 25/04/2018 par l'ENSTTI ;

Vu l'avis du CRHSCT de la délégation Paris-Centre du CNRS du 26/06/2018 ;

Vu l'avis du CHSCT du Centre de Recherche de l'Institut Curie du 17/09/2018 ;

DECIDE :**Article 1er : Nomination**

Mme Stéphanie Miserey-Lenkei, chercheur, est nommée personne compétente en radioprotection à compter à compter du 01/01/2019 jusqu'au 04/04/2023, date d'expiration du certificat de formation.

Article 2 : Missions¹

Mme Stéphanie Miserey-Lenkei exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Stéphanie Miserey-Lenkei sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 23/10/2020

Le directeur de l'unité de l'UMR144
Franck Perez

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop

Visa du directeur du Centre de Recherche de l'Institut Curie
Alain Puisieux



DEC202034DR02

Décision portant cessation de fonctions de Mme Rosette Goïame, assistante de prévention (AP) au sein de l'unité UMR8197 intitulée Institut de biologie de l'Ecole Normale Supérieure (IBENS)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC142299DR02 du 26/09/2014 portant nomination de Mme Rosette Goïame aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} :

Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention (AP) exercées par Mme Rosette Goïame dans l'unité du CNRS n°8197, à compter du 01/01/2021.

Article 2 :

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 16/11/2020

Le directeur de l'unité
Pierre Paoletti

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop



DEC202061DR02

Décision portant nomination de M. Jean-Marc Parraud aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7585 intitulée Laboratoire physique nucléaire et hautes énergies (LPNHE)**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC181898DGDS du 21/12/2018 portant renouvellement de l'unité mixte n° 7585 intitulée Laboratoire physique nucléaire et hautes énergies ;

Vu la décision n° DEC191492IN2P3 du 20/06/2019 nommant M. Marc Zito en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire de l'UMR7585 en date du 19/04/2019 ;

Considérant que M. Jean-Marc Parraud a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris-Villejuif du CNRS du 08/02/2005 au 10/02/2005 et du 08/03/2005 au 10/03/2005 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Jean-Marc Parraud, assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7585 intitulée Laboratoire physique nucléaire et hautes énergies à compter du 01/07/2019.

M. Jean-Marc Parraud exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Jean-Marc Parraud est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20/11/2020

Le directeur de l'unité
Marc Zito

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop

Visa du doyen de la Faculté des Sciences et Ingénierie
Stéphane Régnier



DEC201907DR02

Décision portant nomination de Mme Naziha Attia aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8564 intitulée Centre d'Études de l'Inde et de l'Asie du Sud (CEIAS)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC181898DGDS du 21/12/2018 portant renouvellement de l'unité mixte n° 8564 intitulée Centre d'Études de l'Inde et de l'Asie du Sud et nommant M. Michel Boivin en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire de l'UMR8564 en date du 11/06/2019 ;

Considérant que Mme Naziha Attia a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Villejuif du CNRS du 12/11/2013 au 14/11/2013 et du 11/12/2013 au 13/12/2013 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Naziha Attia, ingénieur d'études, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8564 intitulée Centre d'Études de l'Inde et de l'Asie du Sud à compter du 01/01/2019.

Mme Naziha Attia exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Naziha Attia est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 05/11/2020

Le directeur de l'unité
Michel Boivin

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop

Visa du président de l'EHESS
Christophe Prochasson



DEC201736DR02

Décision portant nomination de Mme Fahima Di Federico aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR168 intitulée Laboratoire Physico-Chimie Curie (PCC)**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC181898DGDS du 21/12/2018 portant renouvellement de l'unité mixte n° 168 intitulée Laboratoire Physico-Chimie Curie ;

Vu la décision n° DEC192333INC du 19/09/2019 portant nomination de M. Pascal Hersen aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte n° 168 intitulée Laboratoire Physico-Chimie Curie ;

Vu la décision n° DEC193030INC du 19/12/2019 portant nomination de M. Pascal Hersen aux fonctions de directeur de l'unité mixte n° 168 intitulée Laboratoire Physico-Chimie Curie ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire en date du 04/09/2019 ;

Considérant que Mme Fahima Di Federico a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 13/04/2010 au 15/04/2010 et du 04/05/2010 au 06/05/2010 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Fahima Di Federico, assistant ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR168 intitulée Laboratoire Physico-Chimie Curie à compter du 01/09/2020.

Mme Fahima Di Federico exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Fahima Di Federico est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24/09/2020

Le directeur de l'unité
Pascal HersenVisa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique DebisschopVisa du doyen de la Faculté des Sciences et Ingénierie
Stéphane RégnierVisa du directeur du Centre de Recherche de l'Institut Curie
Alain Puisieux

DEC201717DR02

Décision portant nomination de M. Tacine Salem aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7616 intitulée Laboratoire de Chimie Théorique (LCT)**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC181898DGDS du 21/12/2018 portant renouvellement de l'unité mixte n° 7616 intitulée Laboratoire de Chimie Théorique (LCT) et nommant M. Jean-Philip Piquemal, en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire en date du 05/06/2020 ;

Considérant que M. Salem Tacine a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par Sorbonne Université du 16/05/2017 au 22/06/2017 (durée 36 heures) ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Salem Tacine, assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7616 intitulée Laboratoire de Chimie Théorique (LCT) à compter du 01/09/2020.

M. Salem Tacine exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Salem Tacine est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21/09/2020

Le directeur de l'unité
Jean-Philip Piquemal

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop

Visa du doyen de la Faculté des Sciences et Ingénierie
Stéphane Régnier





DEC201997DR02

Décision portant désignation de Mme Pascale Jolivet aux fonctions de conseiller en radioprotection de l'UMR8226 intitulée Laboratoire biologie moléculaire et cellulaire des eucaryotes

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-111 à 126 du code du travail ;

Vu les articles R. 1333-18 à 20 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC181898DGDS du 21/12/2018 nommant Mme Teresa Teixeira directrice de l'unité UMR8226 ;

Vu la décision n° DEC190618DR02 du 07/02/2019 nommant Mme Pascale Jolivet en tant que personne compétente en radioprotection ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie, option détention ou gestion de sources radioactives non scellées et des sources scellées nécessaires à leur contrôle, délivré à Mme Pascale Jolivet le 06/11/2015 par SGS Qualitest Industrie;

Vu la consultation du comité en date du 12/11/2015,

DECIDE :

Article 1er : Désignation

Mme Pascale Jolivet, ingénieur d'études, est désignée conseiller en radioprotection à compter du 06/11/2020 jusqu'au 01/07/2021.

Article 2 : Missions 2

Mme Pascale Jolivet exerce les missions prévues aux articles R. 4451-122 à 124 du code du travail.

Elle exerce également les missions prévues à l'article R1333-19 du code de la santé publique.

² [Le Directeur d'Unité consigne par écrit les modalités d'exercice des missions du Conseiller en radioprotection. Il précise le temps alloué et les moyens mis à disposition, en particulier ceux de nature à garantir la confidentialité des données relatives à la surveillance de l'exposition des travailleurs. Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 06/11/2020

La directrice d'unité
Teresa Teixeira

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop

DEC202062DR02

Décision portant nomination de Mme Carla Carvalhais aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7585 intitulée Laboratoire physique nucléaire et hautes énergies (LPNHE)**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC181898DGDS du 21/12/2018 portant renouvellement de l'unité mixte n° 7585 intitulée Laboratoire physique nucléaire et hautes énergies ;

Vu la décision n° DEC191492IN2P3 du 20/06/2019 nommant M. Marc Zito en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire de l'UMR7585 en date du 29/09/2020 ;

Considérant que Mme Carla Carvalhais a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris-Centre du CNRS du 02/05/2017 au 04/05/2017 et du 26/06/2017 au 28/06/2017 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Carla Carvalhais, assistante ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7585 intitulée Laboratoire physique nucléaire et hautes énergies à compter du 29/09/2020.

Mme Carla Carvalhais exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Carla Carvalhais est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20/11/2020

Le directeur de l'unité
Marc Zito

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop

Visa du doyen de la Faculté des Sciences et Ingénierie
Stéphane Régnier



DEC202097DR02

Décision portant nomination de Mme Isabelle Brunet aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8554 intitulée Laboratoire de sciences cognitives et psycholinguistique (LSCP)**LA DIRECTRICE,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC183279DGDS du 21/12/2018 portant renouvellement de l'unité mixte n° 8554 intitulée Laboratoire de sciences cognitives et psycholinguistique (LSCP);

Vu la décision n° DEC193047INSB du 19/12/2019 nommant Mme Alejandrina Cristia en qualité de directrice;

Vu l'avis du conseil de laboratoire de l'UMR8554 en date du 07/10/2019 ;

Considérant que Mme Isabelle Brunet a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par organisée par la délégation Ile-de-France Meudon du CNRS du 07/11/2011 au 09/11/2011 et les 1-2-5/12 2011 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Isabelle Brunet, technicienne, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8554 intitulée Laboratoire de sciences cognitives et psycholinguistique (LSCP) à compter du 01/01/2020.

Mme Isabelle Brunet exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Isabelle Brunet est placée sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24/11/2020

La directrice de l'unité
Alejandrina CristiaVisa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique DebisschopVisa du président de l'EHESS
Christophe ProchassonVisa du Directeur de l'École normale supérieure
Marc Mézard

DEC210457INEE

Décision portant nomination de M. Samuel Abiven, aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de service UMS3194 intitulée « Centre de recherche en écologie expérimentale et prédictive - Ecotron IleDeFrance (CEREEP) ».

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC183282DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité mixte de service n°3194 « Centre de recherche en écologie expérimentale et prédictive - Ecotron IleDeFrance (CEREEP) » et nommant M. Jean-François La Galliard directeur de cette unité ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2021, M. Samuel Abiven, Professeur à l'Ecole Normale Supérieure de Paris, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de service susvisée pour la durée fixée dans la décision DEC183282DGDS portant renouvellement de l'unité mixte de service n°3194.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président – directeur général

Antoine Petit



DEC210235INEE

Décision portant nomination de Mme Claire Gachon, aux fonctions de directrice de l'unité mixte de service UMS2700 intitulée « Acquisition et Analyse de Données pour l'histoire naturelle (2AD) ».

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC181905DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité mixte de service n°2700 intitulée « Acquisition et Analyse de Données pour l'histoire naturelle (2AD) » ;

Vu la décision DEC201250DGDS en date du 24 juillet 2020 nommant Mme Cécile Bernard directrice de l'unité mixte de service n°2700 intitulée « Acquisition et Analyse de Données pour l'histoire naturelle (2AD) » ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. A compter du 1^{er} janvier 2021, il est mis fin aux fonctions de Mme Cécile Bernard, directrice de l'unité mixte de service susvisée, appelée à d'autres fonctions.

II. A compter de cette même date, Mme Claire Gachon, Professeure au Muséum National d'Histoire Naturelle, est nommée directrice de l'unité mixte de service susvisée pour la durée fixée dans la décision DEC181905DGDS portant renouvellement de l'unité mixte de service n°2700.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président – directeur général
Antoine Petit



DEC210002INEE

Décision portant nomination de M. Christian Mougin aux fonctions de directeur de la fédération de recherche n°3020 intitulée « Fédération Ile de France de recherche sur l'environnement (FIRE) »

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC181904DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de la fédération de recherche n°3020 intitulée « Fédération Ile de France de recherche sur l'environnement (FIRE) » et nommant M. Johnny Gasperi, directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC201045INEE en date du 1^{er} juillet 2020 portant cessation de fonctions et nomination de M. Christian Mougin aux fonctions de directeur par intérim de la fédération de recherche n°3020 intitulée « Fédération Ile de France de recherche sur l'environnement (FIRE) » ;

Vu l'avis émis par le conseil de fédération ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis émis par l'instance compétente du Comité national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2021, M. Christian Mougin, directeur de recherche à l'INRAE, est nommé directeur de la fédération de recherche susvisée pour la durée fixée dans la décision DEC181904DGDS portant renouvellement de la fédération de recherche n°3020.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC202385INSB

Décision portant nomination de M. Pierre Netter en qualité de chargé de mission institut (CMI).

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut des sciences biologiques ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Pierre Netter, professeur émérite à Sorbonne université, est nommé chargé de mission auprès de l'Institut des sciences biologiques, du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022 pour 20 % de son temps de travail.

Sa mission a pour objet l'expertise scientifique des actions de communication et le suivi de l'actualité scientifique de l'institut.

Pour l'exercice de cette mission, M. Pierre Netter demeure affecté à la FR3631 « Institut de biologie Paris-Seine » (IBPS) à Paris.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 21 janvier 2021

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain Schuhl

CNRS Délégation Paris Michel-Ange

3 rue Michel-Ange
75794 Paris Cedex 16
T. 01 44 96 40 00

www.cnrs.fr



DEC210779INSU

Décision portant cessation de fonctions de MM. Karim BENABED et Frédéric DAIGNE et nomination de MM. Damien LEBORGNE et Patrick PETER et de Mme Marta VOLONTERI respectivement aux fonctions de directeurs adjoints par intérim et directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n°7095 intitulée « Institut d'Astrophysique de Paris » (IAP).

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC181898DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7095 intitulée « Institut d'Astrophysique de Paris » (IAP) ;

Vu la décision DEC201905INSU en date du 24 novembre 2020 portant nomination de François BOUCHET aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°7095 intitulée « Institut d'Astrophysique de Paris » (IAP) ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Vu l'accord de la tutelle ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. A compter du 1^{er} janvier 2021, il est mis fin aux fonctions de MM. Karim BENABED et Frédéric DAIGNE, directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche susvisée.

II. A compter de cette même date, MM. Damien LEBORGNE et Patrick PETER et Mme Marta VOLONTERI sont nommés respectivement aux fonctions de directeurs adjoints par intérim et directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 août 2021.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

23 FEV. 2021

Le Président-Directeur Général
Antoine PETIT

DEC202121INC

Décision portant nomination de Mme Francine AGBOSSOU en qualité de chargée de mission institut (CMI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut de chimie;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Francine AGBOSSOU, directrice de recherche 1^{ère} classe, est nommée chargée de mission institut (CMI) auprès de l'Institut de chimie, à compter du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022 pour 20% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet d'assurer auprès d'un directeur adjoint scientifique le suivi des unités relevant de la thématique « catalyse et chimie moléculaire ».

Pour l'exercice de cette mission, Madame Francine AGBOSSOU demeure affectée à l'Unité de Catalyse et Chimie du Solide (UCCS) - UMR8181 Université Lille 1 - Sciences et technologies- Bâtiment C3-59655 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

07.01.21

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science
Alain Schuh



DEC210285INEE

Décision portant nomination de Mme Emmanuelle Porcher et de M. Colin Fontaine, respectivement aux fonctions de directrice et de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR7204 intitulée « Centre d'Ecologie et des Sciences de la Conservation (CESCO) ».

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC181898DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7204 intitulée « Centre d'Ecologie et des Sciences de la Conservation (CESCO) » ;

Vu la décision DEC200589DGDS en date du 13 mars 2020 nommant Mme Emmanuelle Porcher directrice par intérim de l'unité mixte de recherche n°7204 intitulée « Centre d'Ecologie et des Sciences de la Conservation (CESCO) »

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. A compter du 1^{er} janvier 2021, Mme Emmanuelle Porcher, Professeure au Muséum National d'Histoire Naturelle, est nommée directrice de l'unité mixte de recherche susvisée pour la durée fixée dans la décision DEC181898DGDS portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7204.

II. A compter de cette même date, M. Colin Fontaine, Chargé de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée pour la durée fixée dans la décision DEC181898DGDS portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7204.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président – directeur général

Antoine Petit



DEC210193CNPS

Décision portant nomination de Mme Sylvie Héron aux fonctions de chargée de mission

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Sylvie Héron, ingénieure d'étude au CNRS (IE2), ingénieure de prévention au sein du service de prévention et de sécurité de la délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette, est nommée chargée de mission auprès du directeur général délégué aux ressources pour la coordination nationale de prévention et de sécurité, du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022.

Sa mission a pour objet d'apporter une expertise et des compétences au sujet de l'outil informatique utilisé pour la formalisation et le suivi des documents uniques d'évaluation des risques professionnels (DUER) des unités de recherche du CNRS, appelé « application EvRP ».

Pour l'exercice de cette mission, Mme Sylvie HERON demeure affectée à la délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette, Avenue de la Terrasse - 91190 GIF-SUR-YVETTE.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022, Mme Sylvie Héron percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette, Avenue de la Terrasse - 91190 GIF-SUR-YVETTE.

Article 4



La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président-directeur général
Antoine Petit



DEC202387INSB

Décision portant nomination de M. Yves Méchulam en qualité de chargé de mission institut (CMI).

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut des sciences biologiques ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Yves Méchulam, Directeur de recherche au CNRS, est nommé chargé de mission institut auprès de l'Institut des sciences biologiques, du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022 pour 20 % de son temps de travail.

Sa mission a pour objet le suivi de la section 20 « Biologie moléculaire et structurale, Biochimie ».

Pour l'exercice de cette mission, M. Yves Méchulam demeure affecté à l'UMR7654 Structures biomoléculaires et cellulaires (BIOC) à Palaiseau.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 21 janvier 2021

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain Schuhl



DEC201891IN2P3

Décision portant nomination de M. Mathieu Jacobé de Naurois aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°7638 intitulée Laboratoire Leprince Ringuet.

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC191237DGDS en date du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7638 intitulée Laboratoire Leprince Ringuet et nommant M. Yves Sirois directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2021, M. Mathieu Jacobé de Naurois, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la durée fixée dans la décision DEC191237DGDS portant renouvellement de l'unité n°7638.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 04/02/2021

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC210840INSU

Décision portant cessation de fonctions de Mme Anne DECOURCHELLE et nomination de M. Pierre-Olivier LAGAGE aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°7158 intitulée « Astrophysique, Instrumentation, Modélisation » (AIM).

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC191237DGDS en date du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7158 intitulée « Astrophysique, Instrumentation, Modélisation » (AIM) ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Vu l'accord des tutelles ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. A compter du 1^{er} février 2021, il est mis fin aux fonctions de Madame Anne DECOURCHELLE, directrice de l'unité mixte de recherche susvisée.

II. A compter de cette même date, Monsieur Pierre-Alain LAGAGE, Chercheur au CEA, est nommé aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 août 2021.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

23 FEV. 2021

Le Président-Directeur Général
Antoine PETIT



DEC202287DR06

Décision portant cessation de fonctions de M. Bernard Rouat, assistant de prévention, au sein de l'unité UMR7198 intitulée Institut Jean Lamour (IJL).

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC180396DR06 du 2 février 2018 portant nomination de M. Bernard Rouat aux fonctions d'assistant de prévention de l'UMR7198,

DECIDE :

Article 1^{er} :

Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention exercées par M. Bernard Rouat, dans l'UMR7198, à compter du 1^{er} janvier 2021.

Article 2 :

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Vandoeuvre, le 14 décembre 2020

Le directeur de l'unité
Thierry Belmonte

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Edwige Helmer-Laurent

Visa du Président de l'université de Lorraine
Pierre Mutzenhardt



DEC202258INC

Décision portant nomination de M. Alain Walcarius en qualité de chargé de mission institut (CMI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut de Chimie ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Alain Walcarius directeur de recherche 1^{ère} classe est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut de chimie, à compter du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022 pour 20% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet d'assurer auprès d'un directeur adjoint scientifique le suivi des unités relevant de la thématique « chimie analytique ».

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Alain WALCARIUS demeure affecté au Laboratoire de Chimie Physique et Microbiologie pour l'Environnement (L.C.P.M.E) UMR7564 - 405 rue de Vandoeuvre - 54600 VILLERS LES NANCY.

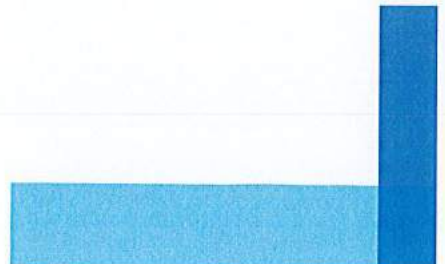
Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

24.02.21

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science
Alain Schuhl



DEC210004DR06

Décision portant nomination de Madame Céline Engeldinger aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7198 intitulée Institut Jean Lamour (IJL)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'UMR7198, intitulée Institut Jean Lamour, et nommant Monsieur Thierry Belmonte en qualité de directeur ;

Vu l'avis de la CLHSCT de l'UMR7198 en date du 3 décembre 2020 ;

Considérant que Madame Céline Engeldinger a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS et l'Université de Lorraine à Vandœuvre-lès-Nancy, **les 14, 15, 21 et 22 février 2013 et les 14 et 15 mars 2013,**

DECIDE :

Article 1^{er} : Madame Céline Engeldinger, assistante ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7198 intitulée Institut Jean Lamour, à compter du 1^{er} janvier 2021.

Madame Céline Engeldinger exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Madame Céline Engeldinger, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy, le 4 janvier 2021

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Edwige Helmer-Laurent

Le directeur de l'unité
Thierry Belmonte

Visa du Président de l'Université de Lorraine
Pierre Mutzenhardt

CNRS
Délégation Centre-Est
17 rue Notre Dame des Pauvres
BP 10075
54519 Vandoeuvre cedex
T. 03 83 85 06 02/03
www.cnrs.fr



DEC210006DR06

Décision portant nomination de Monsieur Bruno Landi aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7198 intitulée Institut Jean Lamour (IJL)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'UMR7198, intitulée Institut Jean Lamour, et nommant Monsieur Thierry Belmonte en qualité de directeur ;

Vu l'avis de la CLHSCT de l'UMR7198 en date du 3 décembre 2020 ;

Considérant que Monsieur Bruno Landi a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université de Lorraine à Nancy, **les 7, 13 et 14 octobre 2020, le 16 novembre 2020 et les 7 et 8 décembre 2020**

DECIDE :

Article 1^{er} : Monsieur Bruno Landi, ingénieur d'études hors classe, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7198 intitulée Institut Jean Lamour, à compter du 1^{er} janvier 2021.

Monsieur Bruno Landi exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Monsieur Bruno Landi, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy, le 4 janvier 2021

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Edwige Helmer-Laurent

Le directeur de l'unité
Thierry Belmonte

Visa du Président de l'Université de Lorraine
Pierre Mutzenhardt

CNRS
Délégation Centre-Est
17 rue Notre Dame des Pauvres
BP 10075
54519 Vandoeuvre cedex
T. 03 83 85 06 02/03
www.cnrs.fr



DEC210027DR06

Décision portant nomination de Madame Mathilde Achard aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7375 intitulée Laboratoire de Chimie Physique Macromoléculaire (LCPM)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'UMR7375, intitulée LCPM, dont le directeur est M. Alain Durand ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR7375 en date du **26 septembre 2019** ;

Considérant que Madame Mathilde Achard a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par l'Université de Lorraine à Nancy, **les 7, 13 et 14 octobre 2020, les 16 et 17 novembre 2020 et le 8 décembre 2020**

DECIDE :

Article 1^{er} : Madame Mathilde Achard, technicienne, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7375 intitulée Laboratoire de Chimie Physique Macromoléculaire, à compter du 4 janvier 2021.

Madame Mathilde Achard exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Madame Mathilde Achard, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 4 janvier 2021

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Edwige Helmer-Laurent

Le directeur de l'unité
Alain Durand

Visa du Président de l'Université de Lorraine
Pierre Mutzenhardt



DEC210032DR06

Décision portant nomination de Madame Véronique Baur aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7019 intitulée Laboratoire de Physique et de Chimie Théoriques (LPCT)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC202128INC du 4 janvier 2021 nommant M. Dragi Karevski aux fonctions de directeur de l'UMR7019, intitulée LPCT ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR7019 en date du 30 septembre 2020 ;

Considérant que Madame Véronique Baur a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par l'Université de Lorraine à Nancy, **les 7, 13 et 14 octobre 2020, les 16 et 17 novembre 2020 et le 8 décembre 2020**

DECIDE :

Article 1^{er} : Madame Véronique Baur, adjointe technique, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7019 intitulée Laboratoire de Physique et Chimie Théoriques, à compter du 4 janvier 2021.

Madame Véronique Baur exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Madame Véronique Baur, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 4 janvier 2021

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Edwige Helmer-Laurent

Le directeur de l'unité
Dragi Karevski

Visa du Président de l'Université de Lorraine
Pierre Mutzenhardt



DEC210066INSB

Décision portant nominations de Mme Corinne Leloup et de M. Gilles Feron aux fonctions de directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche n°6265 intitulée « Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation (CSGA) ».

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6265 intitulée « Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation (CSGA) » ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du directeur de l'institut des sciences biologiques ;

DECIDE :**Article 1er**

À compter du 1^{er} janvier 2021, Mme Corinne Leloup, Professeure des universités à l'Université de Bourgogne, et M. Gilles Feron, directeur de recherche à l'INRAE, sont nommés directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, du 1^{er} janvier 2021 au 30 juin 2021.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 20 janvier 2021

Le président-directeur général
Antoine Petit



DEC210206DR06

Décision portant nomination de Monsieur Martial Personeni aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR6174 intitulée Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique – Sciences et Technologies (FEMTO-ST)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'UMR6174, intitulée FEMTO-ST, et nommant Monsieur Laurent Larger en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil d'unité de l'UMR6174 en date du 17 novembre 2020 ;

Considérant que Monsieur Martial Personeni a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université de Lorraine à Nancy, **les 7, 13 et 14 octobre 2020, le 17 novembre 2020 et les 7 et 8 décembre 2020**

DECIDE :

Article 1^{er} : Monsieur Martial Personeni, ingénieur d'études, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR6174 intitulée FEMTO, à compter du 1er janvier 2021.

Monsieur Martial Personeni exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Monsieur Martial Personeni, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Besançon, le 1er janvier 2021

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Edwige Helmer-Laurent

Le directeur de l'unité
Laurent Larger

Visa de la Présidente de l'Université de Franche-Comté
Macha Moronoff



DEC202266INC

Décision portant nomination de Madame Anne-Marie DELORT en qualité de chargée de mission institut (CMI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut de Chimie;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Anne-Marie Delort, directrice de recherche 1^{ère} classe est nommée chargée de mission institut (CMI) auprès de l'Institut de chimie, à compter du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022 pour 20% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet d'assurer l'interface « Chimie/Environnement » et l'alliance « ALLENI ».

Pour l'exercice de cette mission, Madame Anne-Marie DELORT demeure affectée à l'UMR6296 -« INSTITUT DE CHIMIE DE CLERMONT-FERRAND (ICCF) » -Université Blaise Pascal -24 avenue Blaise Pascal -63178 AUBIERE Cedex.

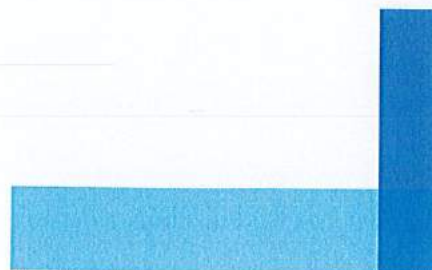
Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

24.02.21

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science
Alain Schuhl



DEC210007INSB

Décision portant nomination de M. Raymond Nowak en qualité de chargé de mission institut (CMI).

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut des sciences biologiques ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Raymond Nowak, Directeur de recherche au CNRS, est nommé chargé de mission auprès de l'Institut des sciences biologiques, du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022 pour 30 % de son temps de travail.

Sa mission a pour objet les modèles animaux, l'éthique et le bien-être animal.

Pour l'exercice de cette mission, M. Raymond Nowak demeure affecté à l'UMR7247 Physiologie de la reproduction et des comportements (PRC) à Nouzilly.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 21 janvier 2021

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain Schuhl



DEC210837DR10

Décision portant nomination de M. Jean-Luc ORCESI aux fonctions de correspondant pour la protection du potentiel scientifique et technique (PPST) de l'unité MOY1000 intitulée Délégation Alsace (DR10)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu les articles 410-1, 411-1 et suivants et 413-7 et suivant du code pénal ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2011-1425 du 2 novembre 2011 portant application de l'article 413-7 du code pénal et relatif à la protection du potentiel scientifique et technique de la nation ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2012 relatif à la protection du potentiel scientifique et technique de la nation ;

Vu la circulaire interministérielle n° 3415/SGDSN/AIST/PST du 7 novembre 2012 ;

Vu la circulaire CIR130002FSD relative à la protection du potentiel scientifique et technique au sein du CNRS ;

Vu la décision DEC132608DAJ du 24 octobre 2013 portant délégation de pouvoir en matière de protection du potentiel scientifique et technique au CNRS ;

Vu la décision DEC180335DAJ du 25 janvier 2018 portant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE, délégué régional de la circonscription Alsace (DR10) ;

DECIDE :

Article 1^{er} - M. Jean-Luc ORCESI, Ingénieur de recherche, est nommé correspondant pour la PPST à compter du 1^{er} janvier 2021.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le **17 FEV. 2021**

Pour le président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Patrice SOULLIE



DEC210836DR10

Décision portant nomination de M. Marc HERRMANN aux fonctions de correspondant pour la protection du potentiel scientifique et technique (PPST) de l'unité MOY1000 intitulée Délégation Alsace (DR10)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu les articles 410-1, 411-1 et suivants et 413-7 et suivant du code pénal ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2011-1425 du 2 novembre 2011 portant application de l'article 413-7 du code pénal et relatif à la protection du potentiel scientifique et technique de la nation ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2012 relatif à la protection du potentiel scientifique et technique de la nation ;

Vu la circulaire interministérielle n° 3415/SGDSN/AIST/PST du 7 novembre 2012 ;

Vu la circulaire CIR130002FSD relative à la protection du potentiel scientifique et technique au sein du CNRS ;

Vu la décision DEC132608DAJ du 24 octobre 2013 portant délégation de pouvoir en matière de protection du potentiel scientifique et technique au CNRS ;

Vu la décision DEC180335DAJ du 25 janvier 2018 portant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE, délégué régional de la circonscription Alsace (DR10) ;

DECIDE :

Article 1^{er} - M. Marc HERRMANN, Ingénieur d'études, est nommé correspondant pour la PPST à compter du 1^{er} janvier 2021.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le **17 FEV. 2021**

Pour le président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Patrice SOULLIE



DEC210818INC

Décision portant nomination de M. Jean-Luc GALZI en qualité de chargé de mission institut (CMI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut de Chimie ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. **Jean-Luc GALZI**, directeur de recherche de 1^{ère} classe est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut de chimie, à compter du 1^{er} janvier 2021, pour deux ans, à raison de 20% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet d'assurer l'interface de la chimie et la biologie et de représenter le CNRS dans l'alliance « AVIESAN »

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Jean-Luc GALZI demeure affecté à l'UAR3035 - Unité support de ChemBioFrance et de la Chimiothèque nationale (USCBF-CN) - ENSCM - 8 rue de l'Ecole normale - 34296 MONTPELLIER CEDEX 5

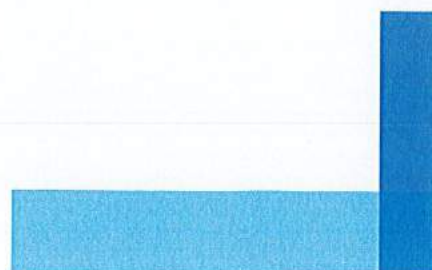
Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

24.02.21

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science
Alain Schuhl



DEC202382INSB

Décision portant nomination de Mme Marie-France Delauw-Cesbron en qualité de chargée de mission institut (CMI).

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut des sciences biologiques ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Marie-France Delauw-Cesbron, Directrice de recherche au CNRS, est nommé chargée de mission institut auprès de l'Institut des sciences biologiques, du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022 pour 20 % de son temps de travail.

Sa mission a pour objet le suivi de la section 27 « Relations hôtes-pathogène, Immunologie, Inflammation ».

Pour l'exercice de cette mission, Mme Marie-France Delauw-Cesbron demeure affectée à l'UMR5309 Institut pour l'Avancée des Biosciences (IAB) à La Tronche.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 15 janvier 2021

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain Schuhl



DEC210472DR11

Décision portant nomination de Mme Christiane Warth-Martin aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPR3228 intitulée LNCMI.**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC201513DGDS du 18 décembre 2020 nommant M. Charles Simon directeur de l'unité de recherche UPR3228 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 5 février 2009;

Considérant que Mme Christiane Warth-Martin a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 16 au 18 décembre 1996 et du 27 au 29 janvier 1997.

DECIDE :

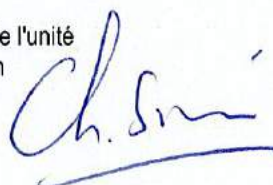
Article 1^{er} : Mme Christiane Warth-Martin, Ingénieur de Recherche 2nde classe est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité du CNRS UPR3228, à compter du 1^{er} janvier 2021 .

Mme Christiane Warth-Martin exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Christiane Warth-Martin est placée directement sous l'autorité du Directeur d'Unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le

Le directeur de l'unité
Charles Simon

Visa de la déléguée régionale du CNRS par Intérim



¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



DEC210473DR11

Décision portant nomination de M. Eric Verney aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPR3228 intitulée LNCMI.**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC201513DGDS du 18 décembre 2020 nommant M. Charles Simon directeur de l'unité de recherche UPR3228 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 27 avril 2016;

Considérant que M. Eric Verney a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS, l'UGA et Grenoble INP les 24 avril, 05 mai, 19 mai 2015 ainsi que 12 modules des jeudis de la sécurité de décembre 2015 à mars 2016.

DECIDE :

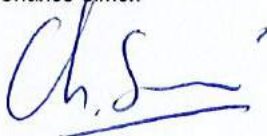
Article 1^{er} : M. Eric Verney, Assistant Ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité du CNRSUPR3228, à compter du 1^{er} janvier 2021.

M Eric Verney exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Eric Verney est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le

Le directeur de l'unité
Charles Simon

Visa de la déléguée régionale par intérim du CNRS



¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



DEC202267INC

Décision portant nomination de M. Stéphane Ménage en qualité de chargé de mission institut (CMI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut de Chimie ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Stéphane Ménage, directeur de recherche 1^{ère} classe est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut de chimie, à compter du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022 pour 20% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet d'assurer auprès d'un directeur adjoint scientifique le suivi des unités relevant de la thématique « Chimie biorganique et bioinorganique ».

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Stéphane MENAGE demeure affecté à l'UMR5249 - Laboratoire de Chimie et biologie des métaux (LCBM) - CEA Grenoble - 17 rue de Martyrs, 38054 GRENOBLE Cedex 9

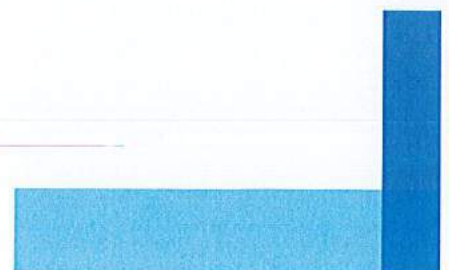
Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

24.02.21

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science
Alain Schuhl



DEC210471DR11

Décision portant nomination de M. Ghenadie Novitchi aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPR3228. Intitulée LNCMI.**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC201513DGDS du 18 décembre 2020 nommant M. Charles Simon directeur de l'unité de recherche UPR3228 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 20 septembre 2018 ;

Considérant que M. Ghenadie Novitchi a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Rhône Auvergne les 16 et 17 octobre 2017 et 6-7-8 novembre 2017 ainsi que les modules des jeudis de la sécurité machines-outils, protections respiratoires, risques liés à l'utilisation de gaz spéciaux et cryogéniques, risque lié aux nanomatériaux, la gestion des déchets chimiques, le risques chimique, ATEX.

DECIDE :

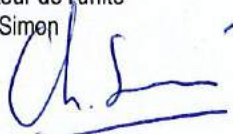
Article 1^{er} : M. Ghenadie Novitchi, Ingénieur de recherche 1^{ère} classe est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité du CNRS UPR3228, à compter du 1^{er} janvier 2021.

M. Ghenadie Novitchi exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Ghenadie Novitchi est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le

Le directeur de l'unité
Charles Simon

Visa de la déléguée régionale par Intérim du CNRS



¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



DEC210735INSU

Décision portant nomination de M. Hans-Werner JACOBI, Mme Lydie BONAL, M. Didier VOISIN et M. Fabien MALBET aux fonctions de directeurs adjoints par intérim de l'unité d'appui et de recherche n°832 intitulée « Observatoire des sciences de l'univers de Grenoble » (OSUG).

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC201512DGDS en date du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité d'appui et de recherche n°832 intitulée « Observatoire des sciences de l'univers de Grenoble » (OSUG) et nommant Madame Nathalie COTTE aux fonctions de directrice de l'unité susvisée ;

Vu l'accord des tutelles ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2021, Monsieur Hans-Werner JACOBI, Directeur de Recherche au CNRS, Madame Lydie BONAL, Astronome adjointe à l'Université Grenoble Alpes, Monsieur Didier VOISIN, Professeur des universités à l'Université Grenoble Alpes et Monsieur Fabien MALBET, Directeur de recherche au CNRS, sont nommés directeurs adjoints par intérim de l'unité d'appui et de recherche susvisée jusqu'au 31 août 2021.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

23 FEV. 2021

Le Président-Directeur Général
Antoine PETIT



DEC201754DR12

Décision portant cessation de fonctions de Mme Anne CASABIANCA assistante de prévention (AP) au sein de l'unité UMR6240, Lieux, Identités, eSpaces, Activités (LISA)

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC131925DR12 du 17 juin 2013 portant nomination de Mme Anne CASABIANCA aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} :

Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention (AP) exercées par Mme Anne CASABIANCA dans l'unité du CNRS n°UMR6240, à compter du 1^{er} juillet 2020.

Article 2 :

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Marseille, le 08 février 2021

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Mme Ghislaine GIBELLO



DEC210003INEE

Décision portant nomination de M. Jacques Chiaroni, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°7268 intitulée « *Anthropologie bio-culturelle, Droit, Ethique et Santé (ADES)* »

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS en date du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7268 intitulée « *Anthropologie bio-culturelle, Droit, Ethique et Santé (ADES)* » et nommant M. Michel Signoli, directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC202257INEE portant cessation de fonctions de directeur de M. Michel Signoli de l'unité mixte de recherche n°7268 intitulée « *Anthropologie bio-culturelle, Droit, Ethique et Santé (ADES)* » ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2021, M. Jacques Chiaroni, professeur des universités praticien hospitalier à Aix-Marseille Université, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 30 septembre 2021.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC210598INSB

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Christophe Arnoult aux fonctions de directeur de l'unité d'appui et de recherche intitulée « Station de primatologie ».

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des Unités relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC202354DGDS du 18 décembre 2020 portant modification de typologie et recodification de certaines Unités propres de service (UPS) en Unités d'appui et de recherche (UAR) ;

Vu l'avis du directeur de l'institut des sciences biologiques ;

DECIDE :

Article 1er

I. Il est mis fin aux fonctions de directeur de l'unité d'appui et de recherche susvisée de M. Romain Lacoste, appelé à d'autres fonctions, à compter du 15 janvier 2021.

II. M. Christophe Arnoult, Directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur de l'unité d'appui et de recherche susvisée du 15 janvier 2021 jusqu'à la fin du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 3 février 2021

Le président-directeur général
Antoine Petit



DEC210658CNPS

Décision portant nomination de M. Stéphane NICOLAS aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT- DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Stéphane NICOLAS (IR1), ingénieur régional de prévention et de sécurité de la délégation Provence et Corse, est nommé chargé de mission auprès du directeur général délégué aux ressources pour la coordination nationale de prévention et de sécurité, du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Sa mission a pour objet d'apporter une expertise et des compétences dans la prévention des risques biologiques.

Pour l'exercice de cette mission, M. Stéphane NICOLAS demeure affecté à la délégation Provence et Corse, 31 chemin Joseph Aiguier, 13402 Marseille cedex 09.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président-directeur général
Antoine Petit



DEC210010INSB

Décision portant nomination de M. Ivan Balansard en qualité de chargé de mission institut (CMI).

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut des sciences biologiques ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Ivan Balansard, ingénieur de recherche au CNRS, est nommé chargé de mission auprès de l'Institut des sciences biologiques, du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022 pour 50 % de son temps de travail.

Sa mission a pour objet les modèles animaux, l'éthique et le bien-être animal.

Pour l'exercice de cette mission, M. Ivan Balansard demeure affecté à UMS3537 « Centre d'Exploration Fonctionnelle et de Formation (C2EF-PRIM) à Marseille.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 24 février 2021

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain Schuhl



DEC202260INC

Décision portant nomination de M. Constantin Vahlas en qualité de chargé de mission institut (CMI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut de Chimie ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Constantin Vahlas directeur de recherche 1^{ère} classe est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut de chimie, à compter du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2022 pour 20% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet d'assurer auprès d'un directeur adjoint scientifique le suivi des unités relevant de la thématique « Matériaux, Polymères, Matière Molle ».

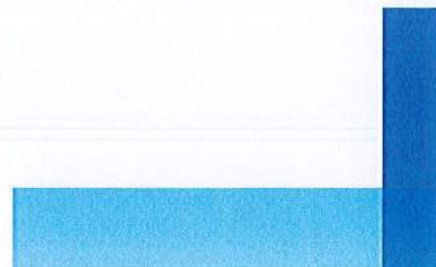
Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Constantin VAHLAS demeure affecté à l'UMR5085 - Centre interuniversitaire de recherche et d'ingénierie des matériaux (CIRIMAT) - Université Toulouse - Paul Sabatier, 118 route de Narbonne - 31062 TOULOUSE cedex 9.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 07.01.21

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science
Alain Schuhl



DEC210640INSB

Décision portant nomination de Mme Pascale Mercier en qualité de chargée de mission institut (CMI).

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut des sciences biologiques ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Pascale Mercier, ingénieure de recherche CNRS, est nommée chargée de mission institut auprès de l'Institut des sciences biologiques, du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022 pour 30 % de son temps de travail.

Sa mission a pour objet d'assurer la circulation de l'information au sein du GIS IBISA, de faire connaître à la communauté scientifique les compétences disponibles et d'aider le Directeur du GIS à mettre en place les moyens pour mieux valoriser la plus-value apportée par le GIS à nos infrastructures.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Pascale Mercier demeure affectée à l'Institut de Pharmacologie et de Biologie Structurale (UMR5089 IBPS) situé à Toulouse.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 24 février 2021

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain Schuhl



DEC210556DR15

Décision portant nomination du régisseur et du mandataire suppléant auprès de la régie d'avances de l'Institut de Neurosciences Cognitives et Intégratives d'Aquitaine – UMR 5287

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu, le code pénal, notamment l'article 432-10,

Vu, le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS),

Vu, le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

Vu, le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 22 et 190,

Vu, le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat

Vu, le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique,

Vu, le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics,

Vu, l'arrêté du 28 mai 1993 modifié, relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents,

Vu, l'arrêté du 27 décembre 2001 modifié relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes,

Vu, l'arrêté du 3 décembre 2019 relatif aux conditions dans lesquelles les ordonnateurs d'organismes publics nationaux peuvent instituer des régies d'avances et de recettes,

Vu, la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS,

Vu, la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir du président conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux,

Vu, la décision n° DEC180755DAJ du 22/02/2018 portant nomination de M. Younis HERMES aux fonctions de Délégué régional pour la circonscription Aquitaine,

Vu, la décision n° 18.003 DR15 du 09/11/2020 instituant la régie d'avances de l'**Institut de Neurosciences Cognitives et Intégratives d'Aquitaine – UMR 5287**,

DECIDE :

Article 1^{er}

M Thomas MICHELET est nommé régisseur de la régie de recettes/d'avances de **l'Institut de Neurosciences Cognitives et Intégratives d'Aquitaine – UMR 5287** avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans la décision de création de celle-ci.

Article 2

M. Alexandre ZENON est nommé mandataire suppléant de M. Thomas MICHELET.

La suppléance s'exerce afin d'assurer le remplacement du régisseur pour l'ensemble des opérations de la régie (en cas d'absence du régisseur titulaire) pour une durée ne pouvant excéder deux mois.

Une remise de service¹ est organisée entre le mandataire suppléant et le régisseur à chaque départ et retour dans le service².

Article 3

- I. Le régisseur n'est pas astreint à constituer un cautionnement.
- II. Le mandataire suppléant est dispensé de cautionnement.

Article 4

- I. Le régisseur ne perçoit pas d'indemnité responsabilité
- II. Le mandataire suppléant ne perçoit pas d'indemnité responsabilité

Article 5

Le régisseur et le mandataire suppléant sont personnellement et pécuniairement responsables de la garde et de la conservation des fonds et valeurs qu'ils recueillent ou qui leur sont avancés par l'agent comptable, du maniement des fonds et des mouvements du compte de disponibilités, de la conservation des pièces justificatives ainsi que de la tenue de la comptabilité des opérations.

Article 6

Le régisseur et le mandataire suppléant ne doivent pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitués comptable de fait et de s'exposer aux poursuites judiciaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du code pénal.

Article 7 – Dispositions finales

- I. Le Délégué régional et l'Agent comptable secondaire de la Délégation Aquitaine sont chargés de l'exécution de la présente décision.
- II. La présente décision est publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 20/01/2021



Le Délégué régional
Younis Hermès

Pour agrément, l'Agent comptable secondaire

Vu, l'Agent comptable principal

Pour acceptation,
Le régisseur

Pour acceptation,
Le mandataire suppléant



DEC202383INSB

Décision portant nomination de M. Jean-Jacques Bessoule en qualité de chargé de mission institut (CMI).

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut des sciences biologiques ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Jean-Jacques Bessoule, Directeur de recherche au CNRS, est nommé chargé de mission auprès de l'Institut des sciences biologiques, du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022 pour 20 % de son temps de travail.

Sa mission a pour objet le suivi de l'information scientifique et technique à l'Institut des sciences biologiques.

Pour l'exercice de cette mission, M. Jean-Jacques Bessoule demeure affecté à l'UMR5200 « Laboratoire de biogenèse membranaire » (LBM) à Villenave d'Ornon.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 15/01/21

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain Schuhl



DEC210700INSHS

Décision portant nomination de M. Christophe Potier-Thomas aux fonctions de chargé de mission**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

M. Christophe Potier-Thomas, ingénieur de recherche 1^{ère} classe au CNRS est nommé chargé de mission auprès du directeur général délégué à la science pour l'Institut des sciences humaines et sociales du 15 février 2021 au 31 décembre 2021. Sa mission a pour objet : chargé de mission « Point de Contact National (P.C.N.) d'horizon Europe pour les sciences humaines et sociales ». Pour l'exercice de cette mission, M. Christophe Potier-Thomas demeure affecté à l'UMR8138 SIRICE - 17 rue de la Sorbonne - 75005 PARIS.

Article 2

Du 15 février 2021 au 31 décembre 2021, M. Christophe Potier-Thomas percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

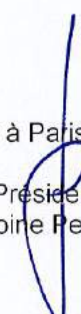
La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile-de-France Meudon (DR05).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18/02/2021

Le Président-directeur général
Antoine Petit



DEC202018DR17

Décision portant nomination de Mme Mary DOUILLARD, aux fonctions de chargée de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité FR2488 intitulée Institut de recherche en sciences et techniques de la ville (IRSTV)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC161222DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité FR2488, intitulée Institut de recherche en sciences et techniques de la ville (IRSTV), dont la directrice est Mme Béatrice BECHET ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Bretagne et Pays de la Loire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Mary DOUILLARD, adjointe administrative, est nommée chargée de sécurité des systèmes d'information de l'unité FR2488 à compter du 01/11/2020.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Nantes, le 3/02/2021

Pour le président - directeur général et par délégation,
La directrice d'unité
Béatrice BECHET



DEC202109INC

Décision portant nomination de Monsieur Bruno BUJOLI en qualité de chargé de mission institut (CMI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut de chimie ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Bruno BUJOLI, directeur de recherche de 1^{ère} classe est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut de chimie du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022 pour 20% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet d'assurer auprès d'un directeur adjoint scientifique le suivi des unités relevant de la thématique « chimie moléculaire aux interfaces ».

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Bruno BUJOLI demeure affecté à l'unité chimie et interdisciplinarité : synthèse, analyse, modélisation (CEISAM) – UMR6230 Université de Nantes, 2 rue de la Houssinière – BP 92208 – 44322 NANTES CEDEX 3

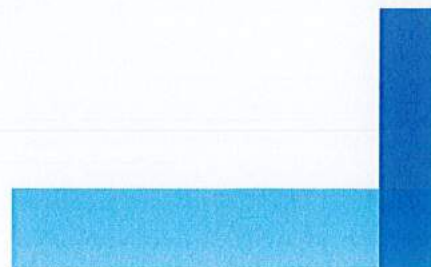
Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

07.01.21

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science
Alain Schuhl



DEC210039DAPP**Décision portant nomination de Madame Marie-Paule BESLAND aux fonctions de chargée de mission****LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Madame Marie-Paule BESLAND, chercheuse CNRS – DR2 est nommée chargée de mission auprès du directeur général délégué à la science pour la DAPP, direction rattachée à la DGDS du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022.

Sa mission a pour objet le suivi de la politique de site en qualité d'ADSR pour les sites de Limoges, La Rochelle, Poitiers.

Pour l'exercice de cette mission, Madame Marie-Paule BESLAND demeure affectée à l'Institut des Matériaux Jean Rouxel, à Nantes - UMR6502.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022, Madame Marie-Paule BESLAND percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation 17 - Bretagne Pays-de-la-Loire.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président-directeur général
Antoine Petit

CNRS

Délégation Paris Michel-Ange
3 rue Michel-Ange
75794 Paris Cedex 16
www.cnrs.fr



DEC202261INC

Décision portant nomination de M. Thierry Loiseau en qualité de chargé de mission institut (CMI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut de Chimie ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Thierry Loiseau directeur de recherche 2^{ème} classe est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut de chimie, à compter du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022 pour 20% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet d'assurer auprès d'un directeur adjoint scientifique le suivi des projets et des activités des laboratoires concernés dans le domaine du nucléaire.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Thierry LOISEAU demeure affecté à l'UMR8181 - Unité de Catalyse et Chimie du Solide - Université Lille 1 - Sciences et Technologies - 59655 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX.

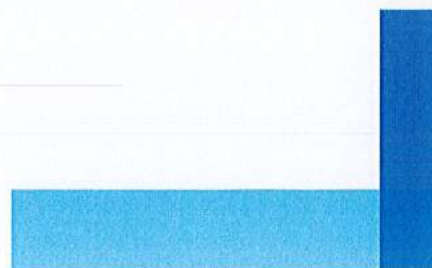
Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

07.01.21

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science
Alain Schuhl



DEC202121INC

Décision portant nomination de Mme Francine AGBOSSOU en qualité de chargée de mission institut (CMI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut de chimie;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Francine AGBOSSOU, directrice de recherche 1^{ère} classe, est nommée chargée de mission institut (CMI) auprès de l'Institut de chimie, à compter du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022 pour 20% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet d'assurer auprès d'un directeur adjoint scientifique le suivi des unités relevant de la thématique « catalyse et chimie moléculaire ».

Pour l'exercice de cette mission, Madame Francine AGBOSSOU demeure affectée à l'Unité de Catalyse et Chimie du Solide (UCCS) - UMR8181 Université Lille 1 - Sciences et technologies- Bâtiment C3-59655 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

07.01.21

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science
Alain Schuh



DEC210013DR18

Décision portant nomination de Mme Catherine AMPEN-GUFFROY (LEROY) aux fonctions de conseiller en radioprotection de l'UMR 9020 Hétérogénéité, plasticité et résistance aux thérapies des cancers (CANTHER)

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R 4451-111 à R.4451-126 du code du travail ;

Vu les articles R.1333-18 à R.1333-20 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 portant création de l'unité UMR 9020, intitulée Hétérogénéité, plasticité et résistance aux thérapies des cancers (CANTHER), dont la directrice est Mme Isabelle VAN SEUNINGEN ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option sources radioactives non scellées délivré à Mme Catherine AMPEN-GUFFROY (LEROY) le 30/05/2018 par le centre de formation APAVE ALSACIENNE S.A.S ;

Vu l'avis du comité, du conseil de laboratoire du 16 décembre 2020.

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Catherine AMPEN-GUFFROY (LEROY), IE, est nommée conseillère en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 14/06/2018, date de validation de sa dernière formation de renouvellement PCR.

Article 2 : Missions

Mme Catherine AMPEN-GUFFROY (LEROY) exerce les missions prévues aux articles R.4451- 123 du code du travail et R.1333-19 du code de la santé publique. Dans le cadre de l'article R.4451-114 du code du travail, Mme Catherine AMPEN-GUFFROY (LEROY) devient automatiquement membre du Service Compétent en Radioprotection (SCR) du bâtiment Institut Biologique de Lille, porté par l'UMS 3702 sous l'autorité de M. Philippe BOUTIN.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Catherine AMPEN-GUFFROY (LEROY) sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication



La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Lille, le 18/12/2020

La directrice de l'unité UMR 9020,
Mme Isabelle VAN SEUNINGEN

Visa du délégué régional du CNRS,
M. Christophe J. MULLER



DEC210011DR18

Décision portant nomination de M. Olivier MORALES aux fonctions de conseiller en radioprotection de l'UMS 3702 intitulée Institut Biologique de Lille

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R.4451-111 à R.4451-126 du code du travail ;

Vu les articles R.1333-18 à R.1333-20 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC191244DGDS du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'unité UMS3702, intitulée Institut de Biologie de Lille, dont le directeur est M. Philippe BOUTIN ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option sources radioactives scellées délivré à M. Olivier MORALES le 13/06/2018 par le centre de formation APAVE Nord-Ouest S.A.S ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option sources radioactives non scellées délivré à M. Olivier MORALES le 30/05/2018 par le centre de formation APAVE ALSACIENNE S.A.S ;

Vu l'avis du comité, de l'assemblée générale d'ONCOTHAÏ du 22 janvier 2021.

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Olivier MORALES, IR, est nommé conseiller en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 24/05/2018.

Article 2 : Missions

M. Olivier MORALES exerce les missions prévues aux articles R.4451-123 du code du travail et R.1333-19 du code de la santé publique. Dans le cadre de l'article R.4451-114 du code du travail, M. Olivier MORALES devient automatiquement membre du Service Compétent en Radioprotection (SCR) du bâtiment Institut Biologique de Lille, porté par l'UMS 3702 sous l'autorité de M. Philippe BOUTIN.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Olivier MORALES sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication



La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Lille, le 16 février 2021

Le directeur de l'unité UMS 3702,
M. Philippe Boutin

Visa du délégué régional du CNRS,
M. Christophe J. MULLER



DEC210009INSB

Décision portant nomination de M. Nicolas Guy en qualité de chargé de mission institut (CMI).

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut des sciences biologiques ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Nicolas Guy, Ingénieur de recherche au CNRS, est nommé chargé de mission auprès de l'Institut des sciences biologiques, du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 pour 30 % de son temps de travail.

Sa mission a pour objet le suivi des animaleries.

Pour l'exercice de cette mission, M. Nicolas Guy demeure affecté à UMR7275 IPMC Institut de Pharmacologie Moléculaire et Cellulaire situé à Valbonne.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 29 janvier 2021

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain Schuhl



DEC202099INC

Décision portant cessation de fonction et nomination de M. Christophe GANTZER, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7564 intitulée Laboratoire de Chimie Physique et Microbiologie pour les Matériaux et l'Environnement (LCPME)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC173303DGDS en date du 21 décembre 2017 portant renouvellement de certaines unités mixtes de recherche contractualisées

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Alain WALCARIUS, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, appelé à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} janvier 2021.

II. A compter de cette même date, M. Christophe GANTZER, Professeur des universités de classe exceptionnelle de l'université de Lorraine, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 30 juin 2021.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC210292INC

Décision portant cessation de fonctions et nomination de Mme Hélène PASQUIER, directrice adjointe par intérim de la fédération de recherche FR3510 intitulée Fédération de Chimie Physique de Paris Saclay (FCPPS)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC191243DGDS du 19 décembre 2019 portant création et renouvellement des fédérations de recherche ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu l'accord des cotutelles ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

I. A compter du 1^{er} janvier 2021, il est mis fin aux fonctions de Mme Fabienne MEROLA, directrice adjointe de la fédération de recherche susvisée.


II. Mme Hélène PASQUIER, maîtresse de conférences de l'université de Paris-Saclay, est nommée directrice adjointe par intérim de la fédération de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2021.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **29 JAN. 2021**

Le président - directeur général
Antoine PETIT



DEC210291INC

Décision portant cessation de fonctions et nomination de Mme Anne FILLON LESAGE, directrice par intérim de la fédération de recherche FR 3050 intitulée Infrastructure de Recherche Résonance Magnétique Nucléaire à Très Hauts Champs (IR RMN THC)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC171283DGDS du 21 décembre 2017 portant création et renouvellement des fédérations de recherche ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu l'accord des co-tutelles ;

DECIDE :**Article 1^{er}**


I. Il est mis fin aux fonctions de M. Jean-Pierre SIMORRE, directeur de la fédération de recherche susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2021.

II. Mme Anne FILLON LESAGE, Ingénieure de Recherche Hors Classe CNRS, est nommée directrice par intérim de la fédération de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2021.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 09/02/21



Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC210677DAJ

Décision portant fin de fonctions de M. Philippe Briand aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC181746DAJ du 20 juillet 2018 portant nomination de M. Philippe Briand aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI) ;

DECIDE :

Article 1^{er} – A compter du 31 janvier 2021, il est mis fin, à sa demande, aux fonctions de M. Philippe Briand, directeur adjoint scientifique de l'INSMI, en charge de la politique de site, appelé à d'autres fonctions.

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 4 février 2021

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC202349INC

Décision portant nomination de M. François DEHEZ, directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7019 intitulée Laboratoire de Physique et Chimie Théoriques (LPCT)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant création de l'unité mixte de recherche UMR7019 intitulée Laboratoire de Physique et Chimie Théoriques (LPCT) ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC202128INC du 4 janvier 2021 portant nomination de M. Dragi KAREVSKI aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR7019 intitulée Laboratoire de Physique et Chimie Théoriques (LPCT) ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

M. François DEHEZ, chargé de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2021.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président - directeur général
Antoine PETIT



DEC202367INC

Décision portant nomination de M. Julien BONIN, directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7591 intitulée Laboratoire d'Electrochimie Moléculaire (LEM)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR7591 intitulée « Laboratoire d'Electrochimie Moléculaire » (LEM), dont la directrice est Madame Elodie ANXOLABEHERE-MALLART ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}


M. Julien BONIN, maître de conférence de l'Université de Paris, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2021.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

09/02/21


Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC202170DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Alain Schaffner, directeur de l'UMR7172 intitulée « Théorie et histoire des arts et des littératures de la modernité » (THALIM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Clarisse Lefort déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMR7172, intitulée « Théorie et histoire des arts et des littératures de la modernité » (THALIM), dont le directeur est Monsieur Alain Schaffner ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Alain Schaffner, directeur de l'UMR7172, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant



unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alain Schaffner, délégation de signature est donnée à Monsieur Sarga Moussa, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC171090DR01 du 1er avril 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1er janvier 2020

La déléguée régionale

Clarisse Lefort

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC202343DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur David Chavalarias, directeur de l'UPS3611 intitulée « Institut des Systèmes Complexes Paris Ile-de-France » (ISC-PIF), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Clarisse Lefort déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC181910DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UPS3611, intitulée « Institut des Systèmes Complexes Paris Ile-de-France » (ISC-PIF), dont le directeur est Monsieur David Chavalarias ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur David Chavalarias, directeur de l'UPS3611, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant



unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur David Chavalarias, délégation de signature est donnée à Madame Véronique Lautier, ingénieure de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC192435DR01 du 1er juillet 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1er septembre 2020

La déléguée régionale

Clarisse Lefort

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC210902DAJ

Décision portant modification de la décision DEC200897DAJ du 31 mars 2020 modifiée portant délégation de signature à Mme Véronique Debisschop, déléguée régionale pour la circonscription Paris-Centre (DR02)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC182908DR02 du 9 novembre 2018 portant nomination de Mme Hadjadj-Bertholet aux fonctions de responsable de service adjointe du service des ressources humaines ;

Vu la décision DEC200897DAJ du 31 mars 2020 portant délégation de signature à Mme Véronique Debisschop, déléguée régionale pour la circonscription Paris-Centre (DR02) ;

Vu la décision DEC202289DAJ du 18 décembre 2020 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}. – La décision DEC200897DAJ susvisée est modifiée comme suit :

1.1 Aux visas, les mentions « *Vu la décision DEC920520SOSI du 4 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche* » et « *Vu la décision n°159/87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service* » sont remplacées par : « *Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS* » ;

La mention « *Vu la décision DEC182908DR02 du 9 novembre 2018 portant nomination de Mme Hadjadj-Bertholet aux fonctions de responsable de service adjointe du service des ressources humaines* » est ajoutée ;

1.2 L'article 3 est désormais rédigé comme suit :

« Article 3. - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique Debisschop, déléguée régionale et de Mme Marjolaine Robillard, adjointe à la déléguée régionale, délégation est donnée à Mme Stéphanie Kervestin-Yates, responsable du service partenariat et valorisation, à Mme Dominique Le Fur, responsable du service du personnel et des ressources humaines, et à Mme Katell Hadjadj-Bertholet, responsable adjointe du service des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du président - directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1er, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1 de la présente décision, dans la limite de leurs attributions respectives. »

Article 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.



Fait à Paris, le 24 février 2021

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC210300DR02

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR9187 intitulée Chimie, Modélisation Biophysique et Biochimie (CMB2)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'unité UMR9187 ;

Vu la décision DEC202233INC du 6 janvier 2021 portant nomination de Mme Florence MAHUTEAU-BETZER aux fonctions de directrice par intérim de l'UMR9187 à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Nathalie MARIE (IE), administratrice, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

La directrice d'unité
Florence MAHUTEAU-BETZER

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC210410DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Jinbo BAI*, directeur de l'unité *GDR3661* intitulée *Polymères nanochargés 2*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC171292DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2018, de l'unité GDR3661, intitulée « Polymères nanochargés 2 », dont le directeur est Monsieur Jinbo BAI ;

DÉCIDE :**Article 1**

Délégation est donnée à Monsieur Jinbo BAI, directeur de l'unité GDR3661, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÊT

DEC210421DR04

**Décision portant délégation de signature à *Monsieur Gilles BONVENTO*, directeur de l'unité *UMR9199* intitulée *Laboratoire de maladies neurodégénératives : mécanismes, thérapies, imagerie*,
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC191237DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR9199, intitulée « Laboratoire de maladies neurodégénératives : mécanismes, thérapies, imagerie » ;

Vu la décision DEC202333INSB nommant Monsieur Gilles BONVENTO directeur de l'unité à compter du 01/01/2021 ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Gilles BONVENTO, directeur de l'unité UMR9199, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gilles BONVENTO, délégation de signature est donnée à Monsieur Julien VALETTE, chercheur CEA, Monsieur Marc DHENAIN, directeur de recherche, et Madame Cécile SAINTOT, technicienne classe supérieure, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÊT

DEC210916DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Benoît Forêt, délégué régional de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette (DR4)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC200525DAJ du 4 mars 2020 portant nomination de Mme Carole le Contel aux fonctions d'adjointe au délégué régional de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette (DR4) ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 portant nomination de M. Benoît Forêt aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette (DR4) ;

Vu le procès-verbal du conseil d'administration du CNRS du 18 décembre 2020, notamment l'article 5 « cession de l'immeuble « Vatonne » à Gif-sur-Yvette » ;

Vu le projet de promesse de vente de l'immeuble situé 1 et 3, Rue Gustave Vatonne à Gif-sur-Yvette (91190) à la société dénommée ABIT ;

DECIDE :

Article 1er. – Délégation ponctuelle est donnée à M. Benoît Forêt, délégué régional de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette et, en cas d'empêchement, à Mme Carole le Contel, déléguée régionale adjointe à la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS, la promesse de vente de l'immeuble situé 1 et 3, Rue Gustave Vatonne à Gif-sur-Yvette (91190) à la société dénommée ABIT, puis la vente dudit immeuble.

Article 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 26 février 2021

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC210568DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FRE2038 intitulée Laboratoire Aimé Cotton

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191240DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2020, de l'unité FRE2038, intitulée « Laboratoire Aimé Cotton », dont le directeur est Monsieur Olivier DULIEU ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Paul CROMIERES, ingénieur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le directeur d'unité
Monsieur Olivier DULIEU

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC210586DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR2301 intitulée Institut de chimie des substances naturelles

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191245DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UPR2301, intitulée « Institut de chimie des substances naturelles », dont le directeur est Monsieur Boris VAUZEILLES ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Marc LITAUDON, ingénieur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marc LITAUDON, délégation est donnée à Madame Christelle DODEMAN-DENYS, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marc LITAUDON et de Madame Christelle DODEMAN-DENYS, délégation est donnée à Madame Carine VAN HEIJENOORT, directrice de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le directeur d'unité
Monsieur Boris VAUZEILLES

DEC210589DR04

Décision portant délégation de signature à Madame Sarah COHEN BOULAKIA, directeur de l'unité GDR3708 intitulée *Masses de données, informations, connaissances sciences des données*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC191250DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité GDR3708, intitulée « Masses de données, informations, connaissances sciences des données », dont le directeur est Madame Sarah COHEN BOULAKIA ;

DÉCIDE :**Article 1**

Délégation est donnée à Madame Sarah COHEN BOULAKIA, directeur de l'unité GDR3708, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÊT

DEC210656DR04

Décision portant délégation de signature aux collaborateurs de la délégation en cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoît FORÊT, délégué régional de la délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant M. Benoît FORÊT, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

Vu la décision DEC160631DR04 du 10 mars 2016 nommant M. Denis BOLÉ, aux fonctions de responsable du service technique et logistique ;

Vu la décision DEC171402DR04 du 21 avril 2017 nommant Mme Françoise BARRIÈRE, aux fonctions de secrétaire générale ;

Vu la décision DEC181815DR04 du 1^{er} juin 2018 nommant Mme Émilie BOUVIER, aux fonctions de chef de service adjoint du service des ressources humaines ;

Vu la décision DEC200676DR04 du 25 février 2020 nommant Mme Julie KOLSKI, aux fonctions de responsable du service des ressources humaines ;

Vu la décision DEC200525DAJ du 04 mars 2020 nommant Mme Carole LE CONTEL, aux fonctions d'adjointe au délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

DÉCIDE :

Article 1. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoît FORÊT, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette, délégation est donnée à Mme Carole LE CONTEL, adjointe au délégué régional, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

Article 2. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoît FORÊT et de Mme Carole LE CONTEL, délégation est donnée à Mme Françoise BARRIÈRE, secrétaire générale, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

Article 3. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoît FORÊT, de Mme Carole LE CONTEL et de Mme Françoise BARRIÈRE, délégation est donnée à Mme Julie KOLSKI, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

Article 4. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoît FORÊT, de Mme Carole LE CONTEL et de Mme Françoise BARRIÈRE, délégation est donnée à M. Denis BOLÉ, responsable du service technique et logistique, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

Article 5. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoît FORÊT, de Mme Carole LE CONTEL, de Mme Françoise BARRIÈRE et de Mme Julie KOLSKI, délégation est donnée à Mme Émilie BOUVIER, responsable adjointe du service des ressources humaines, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

Article 6. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoît FORÊT, de Mme Carole LE CONTEL et de Mme Françoise BARRIÈRE, délégation est donnée à Mme Frédérique LENOIR, responsable du pôle ressources financières (secrétariat général), à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

Article 7. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoît FORÊT, de Mme Carole LE CONTEL et de Mme Françoise BARRIÈRE, délégation est donnée à Mme Isabelle VAN CRACYNEST, responsable du pôle achats (service finances, achats, comptabilité), à Mme Aurore DEBONO, acheteuse au pôle achats (service finances, achats, comptabilité), et à Mme Sylvie RIEUX, acheteuse au pôle achats (service finances, achats, comptabilité), à l'effet d'effectuer la certification du service fait sur les commandes supérieures à 139 000 € HT des unités.

Article 8. Cette décision abroge la décision DEC201880DR04 du 19 octobre 2020.

Article 9. La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional

Benoît FORÊT

DEC210659DR04

Décision portant délégation de signature aux collaborateurs de la délégation pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant M. Benoît FORÊT, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

DÉCIDE :

Article 1. Délégation est donnée à Mme Carole LE CONTEL, adjointe au délégué régional, à l'effet de signer au nom du délégué régional tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision DEC190902DAJ susvisée.

Article 2. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Carole LE CONTEL, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1 à Mme Françoise BARRIÈRE, secrétaire générale.

Article 3. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Carole LE CONTEL et de Mme Françoise BARRIÈRE, délégation est donnée à Mme Julie KOLSKI, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les marchés à procédure adaptée.

Article 4. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Carole LE CONTEL et de Mme Françoise BARRIÈRE, délégation est donnée à M. Denis BOLÉ, responsable du service technique et logistique, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les marchés à procédure adaptée.

Article 5. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Carole LE CONTEL, de Mme Françoise BARRIÈRE et de Mme Julie KOLSKI, délégation est donnée à Mme Émilie BOUVIER, responsable adjointe du service des ressources humaines, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les marchés à procédure adaptée.

Article 6. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Carole LE CONTEL et de Mme Françoise BARRIÈRE, délégation est donnée à Mme Frédérique LENOIR, responsable du pôle ressources financières (secrétariat général), à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les marchés à procédure adaptée.

Article 7. Cette décision abroge la décision DEC201893DR04 du 19 octobre 2020.

Article 8. La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional

Benoît FORÊT



DEC210785DR04

Décision donnant délégation de signature en matière de protection du potentiel scientifique et technique (PPST) à des personnels de la délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoît FORÊT, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette**LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC132608DAJ du 24 octobre 2013 - Délégation de pouvoir en matière de protection du potentiel scientifique et technique au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant M. Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er} – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoît FORÊT, délégué régional Ile-de-France Gif-sur-Yvette, délégation de signature est donnée à Mme Carole LE CONTEL, déléguée régionale adjointe, à l'effet d'accorder ou de refuser, après avis, les autorisations d'accès telles que définies par l'article R 413-5 du code pénal.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoît FORÊT et de Mme Carole LE CONTEL, délégation de signature est donnée à Mme Julie KOLSKI, responsable du service des ressources humaines de la délégation, à l'effet d'accorder ou de refuser, après avis, les autorisations d'accès telles que définies par l'article R 413-5 du code pénal.

Article 3 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoît FORÊT, de Mme Carole LE CONTEL et de Mme Julie KOLSKI, délégation de signature est donnée à Mme Emilie BOUVIER, ingénieure de recherche, à l'effet d'accorder ou de refuser, après avis, les autorisations d'accès telles que définies par l'article R 413-5 du code pénal.

Article 4 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoît FORÊT, de Mme Carole LE CONTEL, de Mme Julie KOLSKI et de Mme Emilie BOUVIER, délégation de signature est donnée à Mme Nansika GUERIN, ingénieure d'études, à l'effet d'accorder ou de refuser, après avis, les autorisations d'accès telles que définies par l'article R 413-5 du code pénal.

Article 5 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoît FORÊT, de Mme Carole LE CONTEL, de Mme Julie KOLSKI, de Mme Emilie BOUVIER et de Mme Nansika GUERIN, délégation de signature est donnée à Mme Morgane HENOCQUE, ingénieure d'études, à l'effet d'accorder ou de refuser, après avis, les autorisations d'accès telles que définies par l'article R 413-5 du code pénal.

Article 6 – La décision DEC200836DR04 du 5 mars 2020 est abrogée.

Article 7 – La présente décision prend effet le 1^{er} février 2021 et sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 10 février 2021

Le délégué régional
Benoît FORÊT

DEC210423DR04

Décision portant délégation de signature à *Madame Brigitte CROS*, directeur de l'unité *GDR2040* intitulée *Accélérateurs plasmas pompés par laser*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC190390IN2P3 approuvant la création, à compter du 01/02/2019, de l'unité GDR2040, intitulée « Accélérateurs plasmas pompés par laser », dont le directeur est Madame Brigitte CROS ;

DÉCIDE :**Article 1**

Délégation est donnée à Madame Brigitte CROS, directeur de l'unité GDR2040, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÊT

DEC210516DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR3685 intitulée Nanosciences et innovation pour les matériaux, la biomédecine et l'énergie

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191239DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR3685, intitulée « Nanosciences et innovation pour les matériaux, la biomédecine et l'énergie », dont le directeur est Monsieur Serge PALACIN ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Philippe DILLMANN, directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe DILLMANN, délégation est donnée à Madame Martine MAYNE-LHERMITE, chercheuse CEA, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le directeur d'unité
Monsieur Serge PALACIN

DEC210143DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Catalin MIRON*, directeur de l'unité *ERL9000* intitulée *ERL - Laboratoire interactions, dynamiques et lasers*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC191248DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2020, de l'unité ERL9000, intitulée « ERL - Laboratoire interactions, dynamiques et lasers » ;

Vu la décision DEC202197INP nommant Monsieur Catalin MIRON directeur de l'unité à compter du 01/01/2021 ;

DÉCIDE :**Article 1**

Délégation est donnée à Monsieur Catalin MIRON, directeur de l'unité ERL9000, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Catalin MIRON, délégation de signature est donnée à Monsieur Thomas GUSTAFSSON, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÊT

DEC210151DR04

Décision portant délégation de signature à Madame Jacqueline SHYKOFF, directeur de l'unité FR3284 intitulée *Institut diversité, écologie et évolution du vivant*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC191243DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité FR3284, intitulée « Institut diversité, écologie et évolution du vivant », dont le directeur est Madame Jacqueline SHYKOFF ;

DÉCIDE :**Article 1**

Délégation est donnée à Madame Jacqueline SHYKOFF, directeur de l'unité FR3284, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Jacqueline SHYKOFF, délégation de signature est donnée à Madame Sandrine DESSAINTS, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÊT

DEC210152DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Laurent FRIBOURG*, directeur de l'unité *FR3311* intitulée *Institut Farman*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC191243DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité FR3311, intitulée « Institut Farman », dont le directeur est Monsieur Laurent FRIBOURG ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Laurent FRIBOURG, directeur de l'unité FR3311, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laurent FRIBOURG, délégation de signature est donnée à Monsieur Eric VOURC'H, maître de conférences, et Monsieur Christophe TOURNIER, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÊT

DEC210163DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Olivier DULIEU*, directeur de l'unité *FRE2038* intitulée *Laboratoire Aimé Cotton*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC191240DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2020, de l'unité FRE2038, intitulée « Laboratoire Aimé Cotton », dont le directeur est Monsieur Olivier DULIEU ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Olivier DULIEU, directeur de l'unité FRE2038, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier DULIEU, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Paul CROMIERES, ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÊT

DEC210170DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Pierre-François LAVALLEE*, directeur de l'unité *UAR851* intitulée *Institut du développement et des ressources en informatique scientifique*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC202354DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2021, de l'unité UAR851, intitulée « Institut du développement et des ressources en informatique scientifique », dont le directeur est Monsieur Pierre-François LAVALLEE ;

DÉCIDE :**Article 1**

Délégation est donnée à Monsieur Pierre-François LAVALLEE, directeur de l'unité UAR851, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre-François LAVALLEE, délégation de signature est donnée à Madame Joëlle LEGRAND, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÊT

DEC210171DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Mathieu FEVRE*, directeur de l'unité *UMR104* intitulée *Laboratoire d'étude des microstructures*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC191239DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR104, intitulée « Laboratoire d'étude des microstructures » ;

Vu la décision DEC201035INP nommant Monsieur Mathieu FEVRE directeur de l'unité à compter du 01/09/2020 ;

DÉCIDE :**Article 1**

Délégation est donnée à Monsieur Mathieu FEVRE, directeur de l'unité UMR104, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Mathieu FEVRE, délégation de signature est donnée à Monsieur Yann LE BOUAR, directeur de recherche, et Monsieur Alphonse FINEL, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÊT

DEC210177DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Paolo BORTOLOTTI*, directeur de l'unité UMR137 intitulée *Unité mixte de physique CNRS/Thales*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC191237DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR137, intitulée « Unité mixte de physique CNRS/Thales », dont le directeur est Monsieur Paolo BORTOLOTTI ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Paolo BORTOLOTTI, directeur de l'unité UMR137, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Paolo BORTOLOTTI, délégation de signature est donnée à Monsieur Vincent CROS, directeur de recherche, Madame Anne DUSSART, assistante ingénieure, et Monsieur Frédéric NGUYEN VAN DAU, chercheur THALES, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÊT

DEC210211DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Serge PALACIN*, directeur de l'unité *UMR3685* intitulée *Nanosciences et innovation pour les matériaux, la biomédecine et l'énergie*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC191239DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR3685, intitulée « Nanosciences et innovation pour les matériaux, la biomédecine et l'énergie », dont le directeur est Monsieur Serge PALACIN ;

DÉCIDE :**Article 1**

Délégation est donnée à Monsieur Serge PALACIN, directeur de l'unité UMR3685, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Serge PALACIN, délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe DILLMANN, directeur de recherche, et Madame Martine MAYNE-LHERMITE, chercheuse CEA, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÊT

DEC210217DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Harold AURADOU*, directeur de l'unité UMR7608 intitulée *Fluides, automatique et systèmes thermiques*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC191237DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR7608, intitulée « Fluides, automatique et systèmes thermiques », dont le directeur est Monsieur Harold AURADOU ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Harold AURADOU, directeur de l'unité UMR7608, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Harold AURADOU, délégation de signature est donnée à Madame Mai GUERRIB, technicien classe supérieure, et Monsieur Marc RABAUD, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÊT

DEC210219DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Yves SIROIS*, directeur de l'unité *UMR7638* intitulée *Laboratoire Leprince Ringuet*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC191237DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR7638, intitulée « Laboratoire Leprince Ringuet », dont le directeur est Monsieur Yves SIROIS ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Yves SIROIS, directeur de l'unité UMR7638, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Yves SIROIS, délégation de signature est donnée à Monsieur Mathieu JACOB DE NAUROIS, directeur de recherche, Monsieur Marc ANDUZE, ingénieur de recherche, et Monsieur Michel HOARAU, ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÊT

DEC210220DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Stéphane SEBBAN*, directeur de l'unité *UMR7639* intitulée *Laboratoire d'optique appliquée*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC191237DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR7639, intitulée « Laboratoire d'optique appliquée », dont le directeur est Monsieur Stéphane SEBBAN ;

DÉCIDE :**Article 1**

Délégation est donnée à Monsieur Stéphane SEBBAN, directeur de l'unité UMR7639, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Stéphane SEBBAN, délégation de signature est donnée à Monsieur Jérôme FAURE, directeur de recherche, et Madame Patricia TOULLIER, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÊT

DEC210242DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Andrei CONSTANTINESCU*, directeur de l'unité *UMR7649* intitulée *Laboratoire de mécanique des solides*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC191237DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR7649, intitulée « Laboratoire de mécanique des solides », dont le directeur est Monsieur Andrei CONSTANTINESCU ;

DÉCIDE :**Article 1**

Délégation est donnée à Monsieur Andrei CONSTANTINESCU, directeur de l'unité UMR7649, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Andrei CONSTANTINESCU, délégation de signature est donnée à Madame Valérie JAMET, ingénieure de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÊT

DEC210255DR04

Décision portant délégation de signature à Madame Jane LECOMTE, directeur de l'unité UMR8079 intitulée *Écologie, systématique et évolution*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC193206DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR8079, intitulée « Écologie, systématique et évolution », dont le directeur est Madame Jane LECOMTE ;

DÉCIDE :**Article 1**

Délégation est donnée à Madame Jane LECOMTE, directeur de l'unité UMR8079, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Jane LECOMTE, délégation de signature est donnée à Madame Sandrine DESSAINTS, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÊT

DEC210258DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Eric DEPREZ*, directeur de l'unité *UMR8113* intitulée *Laboratoire de biologie et pharmacologie appliquée*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC191237DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR8113, intitulée « Laboratoire de biologie et pharmacologie appliquée », dont le directeur est Monsieur Eric DEPREZ ;

DÉCIDE :**Article 1**

Délégation est donnée à Monsieur Eric DEPREZ, directeur de l'unité UMR8113, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÊT

DEC210270DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Emmanuel MAGNIER*, directeur de l'unité UMR8180 intitulée *Institut Lavoisier de Versailles*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC191237DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR8180, intitulée « Institut Lavoisier de Versailles » ;

Vu la décision DEC202113INC nommant Monsieur Emmanuel MAGNIER directeur de l'unité à compter du 01/01/2021 ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Emmanuel MAGNIER, directeur de l'unité UMR8180, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Emmanuel MAGNIER, délégation de signature est donnée à Madame Anne DOLBECQ-BASTIN, directrice de recherche, et Madame Lise MICHELOT, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÊT

DEC210272DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Jacques DE MAILLARD*, directeur de l'unité *UMR8183* intitulée *Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC191237DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR8183, intitulée « Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales », dont le directeur est Monsieur Jacques DE MAILLARD ;

DÉCIDE :**Article 1**

Délégation est donnée à Monsieur Jacques DE MAILLARD, directeur de l'unité UMR8183, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jacques DE MAILLARD, délégation de signature est donnée à Madame Mathilde DARLEY, chargée de recherche, et Madame Claude COUTURE, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÊT

DEC210308DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Patrick GEORGES*, directeur de l'unité *UMR8501* intitulée *Laboratoire Charles Fabry*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC191237DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR8501, intitulée « Laboratoire Charles Fabry », dont le directeur est Monsieur Patrick GEORGES ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Patrick GEORGES, directeur de l'unité UMR8501, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrick GEORGES, délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe GRANGIER, directeur de recherche, et Monsieur Christoph WESTBROOK, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÊT

DEC210320DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Tiberiu MINEA*, directeur de l'unité *UMR8578* intitulée *Laboratoire de physique des gaz et des plasmas*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC191237DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR8578, intitulée « Laboratoire de physique des gaz et des plasmas », dont le directeur est Monsieur Tiberiu MINEA ;

DÉCIDE :**Article 1**

Délégation est donnée à Monsieur Tiberiu MINEA, directeur de l'unité UMR8578, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Tiberiu MINEA, délégation de signature est donnée à Monsieur Jacques ROBERT, professeur, et Monsieur Sagayaradje DESSAINTS, ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÊT

DEC210328DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Emmanuel TRIZAC*, directeur de l'unité *UMR8626* intitulée *Laboratoire de physique théorique et modèles statistiques*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC193206DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR8626, intitulée « Laboratoire de physique théorique et modèles statistiques », dont le directeur est Monsieur Emmanuel TRIZAC ;

DÉCIDE :**Article 1**

Délégation est donnée à Monsieur Emmanuel TRIZAC, directeur de l'unité UMR8626, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Emmanuel TRIZAC, délégation de signature est donnée à Madame Claudine LE VAOU, ingénieure d'études, Monsieur Denis ULLMO, directeur de recherche, et Madame Karolina KOLODZIEJ, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÊT

DEC210333DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Jean-François GUILLEMOLES*, directeur de l'unité *UMR9006* intitulée *Institut de recherche et développement sur l'énergie photovoltaïque d'Ile-de-France*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC191237DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR9006, intitulée « Institut de recherche et développement sur l'énergie photovoltaïque d'Ile-de-France », dont le directeur est Monsieur Jean-François GUILLEMOLES ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Jean-François GUILLEMOLES, directeur de l'unité UMR9006, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-François GUILLEMOLES, délégation de signature est donnée à Madame Nathanaelle SCHNEIDER, chargée de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÊT

DEC210351DR04

Décision portant délégation de signature à Madame Patricia BOUYER-DECITRE, directeur de l'unité UMR9021 intitulée *Laboratoire méthodes formelles*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC201509DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2021, de l'unité UMR9021, intitulée « Laboratoire méthodes formelles », dont le directeur est Madame Patricia BOUYER-DECITRE ;

DÉCIDE :**Article 1**

Délégation est donnée à Madame Patricia BOUYER-DECITRE, directeur de l'unité UMR9021, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Patricia BOUYER-DECITRE, délégation de signature est donnée à Madame Evelyne CONTEJEAN, directrice de recherche, et Madame Marie-France GRANDISSON, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÊT

DEC210354DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Cédric TARD*, directeur de l'unité *UMR9168* intitulée *Laboratoire de chimie moléculaire*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC193206DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR9168, intitulée « Laboratoire de chimie moléculaire » ;

Vu la décision DEC202119INC nommant Monsieur Cédric TARD directeur de l'unité à compter du 01/01/2021 ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Cédric TARD, directeur de l'unité UMR9168, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Cédric TARD, délégation de signature est donnée à Madame Anne-Florence EYSSAUTIER, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÊT

DEC210355DR04

Décision portant délégation de signature à Madame Laure KAISER-ARNAULD, directeur de l'unité UMR9191 intitulée *Evolution, génomes, comportement et écologie*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC191237DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR9191, intitulée « Evolution, génomes, comportement et écologie », dont le directeur est Madame Laure KAISER-ARNAULD ;

DÉCIDE :**Article 1**

Délégation est donnée à Madame Laure KAISER-ARNAULD, directeur de l'unité UMR9191, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Laure KAISER-ARNAULD, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Christophe SANDOZ, directeur de recherche, et Madame Valérie FOUCHIER, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÊT

DEC210357DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur François ROUYER*, directeur de l'unité UMR9197 intitulée *Institut des neurosciences Paris-Saclay*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC191237DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR9197, intitulée « Institut des neurosciences Paris-Saclay », dont le directeur est Monsieur François ROUYER ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur François ROUYER, directeur de l'unité UMR9197, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François ROUYER, délégation de signature est donnée à Madame Patricia MADRIERES, ingénieure de recherche, Madame Nathalie BERTHE, ingénieure d'études, et Madame Michèle TOULGOAT, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÊT

DEC210358DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Frédéric BOCCARD*, directeur de l'unité *UMR9198* intitulée *Institut de biologie intégrative de la cellule*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC191237DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR9198, intitulée « Institut de biologie intégrative de la cellule » ;

Vu la décision DEC201577INSB nommant Monsieur Frédéric BOCCARD directeur de l'unité à compter du 01/07/2020 ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Frédéric BOCCARD, directeur de l'unité UMR9198, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Frédéric BOCCARD, délégation de signature est donnée à Madame Marie-Thérèse PATERNOSTRE, directrice de recherche, Monsieur Olivier GRENET, ingénieur de recherche, Madame Stéphanie BILHERE, ingénieure d'études, Madame Céline LENTZ, assistante ingénieure, Madame Carole MAILLET-HOINT, assistante ingénieure, et Madame Sandrine LENOEL, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÊT

DEC210359DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Martin CRESPI*, directeur de l'unité *UMR9213* intitulée *Institut des sciences des plantes de Paris Saclay*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC191237DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR9213, intitulée « Institut des sciences des plantes de Paris Saclay », dont le directeur est Monsieur Martin CRESPI ;

DÉCIDE :**Article 1**

Délégation est donnée à Monsieur Martin CRESPI, directeur de l'unité UMR9213, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Martin CRESPI, délégation de signature est donnée à Monsieur Arnaud CHARPENTIER, ingénieur d'études, Madame Mélanie ATLAN, assistante ingénieure, et Madame Marie DUFRESNE, maître de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÊT

DEC210363DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Joël MERKER*, directeur de l'unité *UMS1786* intitulée *Bibliothèque mathématique Jacques Hadamard*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC191244DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMS1786, intitulée « Bibliothèque mathématique Jacques Hadamard », dont le directeur est Monsieur Joël MERKER ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Joël MERKER, directeur de l'unité UMS1786, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Joël MERKER, délégation de signature est donnée à Madame Elisabeth KNELLER, ingénieure de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÊT

DEC210365DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Denis ULLMO*, directeur de l'unité *UMS2005* intitulée *Institut Pascal*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC191244DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMS2005, intitulée « Institut Pascal », dont le directeur est Monsieur Denis ULLMO ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Denis ULLMO, directeur de l'unité UMS2005, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Denis ULLMO, délégation de signature est donnée à Madame Aurélie LANDO, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÊT

DEC210372DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Jean-Stéphane JOLY*, directeur de l'unité UMS2010 intitulée *TEFOR*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC191244DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMS2010, intitulée « TEFOR », dont le directeur est Monsieur Jean-Stéphane JOLY ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Stéphane JOLY, directeur de l'unité UMS2010, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Stéphane JOLY, délégation de signature est donnée à Monsieur Emilien-Pierre AFFATICATI, ingénieur de recherche, et Madame Johanna DJIAN, ingénieure de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÊT

DEC210395DR04

Décision portant délégation de signature à *Madame Valérie DOMERGUE*, directeur de l'unité *UMS3679* intitulée *Ingénierie et plateformes au service de l'innovation thérapeutique*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC191244DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMS3679, intitulée « Ingénierie et plateformes au service de l'innovation thérapeutique », dont le directeur est Madame Valérie DOMERGUE ;

DÉCIDE :**Article 1**

Délégation est donnée à Madame Valérie DOMERGUE, directeur de l'unité UMS3679, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Valérie DOMERGUE, délégation de signature est donnée à Madame Fadia MOUSSOUNI, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÊT

DEC210396DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Boris VAUZEILLES*, directeur de l'unité UPR2301 intitulée *Institut de chimie des substances naturelles*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC191245DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UPR2301, intitulée « Institut de chimie des substances naturelles », dont le directeur est Monsieur Boris VAUZEILLES ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Boris VAUZEILLES, directeur de l'unité UPR2301, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Boris VAUZEILLES, délégation de signature est donnée à Monsieur Marc LITAUDON, ingénieur de recherche, Madame Christelle DODEMAN-DENYS, ingénieure d'études, et Madame Carine VAN HEIJENOORT, directrice de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÊT

DEC210398DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Edouard AUDIT*, directeur de l'unité *USR3441* intitulée *Maison de la simulation*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC201528DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2021, de l'unité USR3441, intitulée « Maison de la simulation », dont le directeur est Monsieur Edouard AUDIT ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Edouard AUDIT, directeur de l'unité USR3441, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Edouard AUDIT, délégation de signature est donnée à Madame Valérie BELLE, technicienne CEA, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÊT

DEC210400DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Pierre GUIBENTIF*, directeur de l'unité *USR3683* intitulée *Maison des sciences de l'homme Paris-Saclay*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC200168INSHS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité USR3683, intitulée « Maison des sciences de l'homme Paris-Saclay » ;

Vu la décision DEC200924INSHS nommant Monsieur Pierre GUIBENTIF directeur de l'unité à compter du 01/07/2020 ;

DÉCIDE :**Article 1**

Délégation est donnée à Monsieur Pierre GUIBENTIF, directeur de l'unité USR3683, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre GUIBENTIF, délégation de signature est donnée à Madame Maryse BRESSON, professeure, et Madame Al Amira Yara HODROJ, ingénieure de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÊT

DEC210401DR04

Décision portant délégation de signature à Madame Emmanuelle DELEPORTE, directeur de l'unité GDR2010 intitulée Pérovskites halogénées, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC161232DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2017, de l'unité GDR2010, intitulée « Pérovskites halogénées », dont le directeur est Madame Emmanuelle DELEPORTE ;

DÉCIDE :**Article 1**

Délégation est donnée à Madame Emmanuelle DELEPORTE, directeur de l'unité GDR2010, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÉT

DEC210406DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Stéphane BRESSANELLI*, directeur de l'unité *GDR2055* intitulée *Mécanismes et dynamiques de formation des assemblages protéiques auto-organisés pathologiques, thérapeutiques, bio-inspirés*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 nommant Monsieur Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 1^{er} février 2021 ;

Vu la décision DEC181912DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2019, de l'unité GDR2055, intitulée « Mécanismes et dynamiques de formation des assemblages protéiques auto-organisés pathologiques, thérapeutiques, bio-inspirés », dont le directeur est Monsieur Stéphane BRESSANELLI ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Stéphane BRESSANELLI, directeur de l'unité GDR2055, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La présente décision abroge les décisions précédentes donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Monsieur Benoît FORÊT

DEC210705DR05

Décision portant délégation de signature à M. Romain Levayer, Mme Mélanie Weigel, Mme Nantsoaniaina Razafinarivo, Mme Fanny Morland, Mme Elisabeth Darius, Mme Catherine Houy-Lemaire et Mme Hélène Ribierre , pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR3738 intitulée Département Biologie du Développement et Cellules Souches

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR3738, intitulée Département Biologie du Développement et Cellules Souches, dont la directrice est Mme Laure Bailly-Cuif ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Romain Levayer, DR, Mme Mélanie Weigel, IE, Mme Nantsoaniaina Razafinarivo, IE, Mme Fanny Morland, T, Mme Elisabeth Darius, T, Mme Catherine Houy-Lemaire, T, et Mme Hélène Ribierre, T, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} février 2021

La directrice d'unité
Laure Bailly-Cuif

¹ Pour mémoire la directrice d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC210704DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Laure Bally-Cuif, directrice de l'unité UMR3738 intitulée Département Biologie du Développement et Cellules Souches, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR3738 intitulée Département Biologie du Développement et Cellules Souches, dont la directrice est Mme Laure Bailly-Cuif ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Laure Bally-Cuif, directrice de l'unité UMR3738, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laure Bally-Cuif, délégation de signature est donnée à M. Romain Levayer, DR, Mme Mélanie Weigel, IE, Mme Nantsoaniaina Razafinarivo, IE, Mme Fanny Morland, T, Mme Elisabeth Darius, T, Mme Catherine Houy-Lemaire, T, et Mme Hélène Ribierre, T, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC200607DR05 du 13 février 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 1^{er} février 2021

Le délégué régional
Philippe Cavalier



DEC210612DR05

Décision portant délégation de signature à M. Yves Fenech, directeur de l'unité MOY1662 intitulée Coordination Nationale de Prévention et de Sécurité (CNPS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavalier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision n°100259DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la Coordination Nationale de Prévention et de Sécurité (CNPS) dont le directeur est M. Yves Fenech ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Yves Fenech, directeur de l'unité MOY1662, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves Fenech délégation de signature est donnée à Mme Céline Bataillon IEHC, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC132433DR05 du 2 septembre 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend effet le 1^{er} février 2021 et prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 27 janvier 2021

Le délégué régional
Philippe Cavalier



DEC210678DR06

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Louis TORNATORE, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de de l'unité UMR7366 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire de Recherche Société, Sensibilités, Soins (LIR3S)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité UMR7366 intitulée Centre Georges Chevrier : Ordre et désordre dans l'histoire des sociétés

Vu la décision DEC200624INSHS du 7 juillet 2020 portant changement d'intitulé de l'unité UMR7366 intitulée « Centre Georges Chevrier : Ordre et désordre dans l'histoire des sociétés » par « Laboratoire Interdisciplinaire de Recherche Société, Sensibilités, Soins » (LIR3S)

Vu la décision DEC201910INSHS du 18 décembre 2020 portant nomination de M. Vincent CHAMBARLHAC, Maître de conférence, aux fonctions de directeur par intérim de l'unité UMR7366 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire de Recherche Société, Sensibilités, Soins (LIR3S), à compter du 01/09/2020 et jusqu'au 31 juillet 2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Louis TORNATORE, Directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Dijon, le 18 décembre 2020

Le directeur d'unité
M. Vincent CHAMBARLHAC

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC210740DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Andreea PASC, Mme Nathalie PETITJEAN, Mme Paule BAZARD, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7053 intitulée Laboratoire Lorrain de Chimie Moléculaire (L2CM)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant création de l'unité UMR7053 intitulée Laboratoire Lorrain de Chimie Moléculaire, dont le directeur est Philippe GROS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Andreea PASC, Directrice-adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Andreea PASC, délégation est donnée à Mme Nathalie PETITJEAN, AI et Responsable administrative aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Andreea PASC et de Mme Nathalie PETITJEAN, délégation est donnée à Mme Paule BAZARD TCE et gestionnaire de l'unité aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre-les-Nancy, le 6 janvier 2021

Le directeur d'unité
Philippe GROS

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC210736DR06

Décision portant délégation de signature à M. Philippe GROS directeur de l'unité UMR7053 intitulée Laboratoire Lorrain de Chimie Moléculaire (L2CM) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191404DAJ du 1^{ER} juillet 2019 nommant Edwige Helmer-Laurent déléguée régionale pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant création de l'unité de l'unité UMR7053 intitulée Laboratoire Lorrain de Chimie Moléculaire dont le directeur est Philippe GROS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe GROS directeur de l'unité UMR7053 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe GROS, délégation de signature est donnée à Mme Andreea PASC, directrice-adjointe, Mme Nathalie PETITJEAN, Responsable administrative, Mme Paule Bazard, TCE et gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 3

La décision n° DEC192225DR06 du 26 août 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 06 janvier 2021

La Déléguée Régionale
Edwige HELMER-LAURENT



DEC210689DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Séverine Bonenberger, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7019 intitulée Laboratoire de Physique et Chimie Théoriques (LPCT)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant création de l'unité UMR7019 intitulée Laboratoire de Physique et Chimie Théoriques,

Vu la décision DEC202128INC du 04/01/2021 portant nomination de M. Dragi KAREVSKI aux fonctions de directeur de l'unité UMR7019 intitulée Laboratoire de Physique et Chimie Théoriques (LPCT) à compter du 01/01/2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Séverine BONENBERGER, TCE et référente administrative, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy, le 04 janvier 2021

Le directeur d'unité
Dragi KAREVSKI

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC210757DR06

Décision portant délégation de signature à M. Mustapha ABDELMOULA, M. Christophe MERLIN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7564 intitulée Laboratoire de Chimie Physique et Microbiologie pour les matériaux et l'Environnement (LCPME)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC173303DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7564 intitulée Laboratoire de Chimie Physique et Microbiologie pour les matériaux et l'Environnement, dont le directeur est Christophe GANTZER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Mustapha ABDELMOULA , Directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de à M. Mustapha ABDELMOULA, délégation est donnée à M. Christophe MERLIN, Responsable d'équipe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villers les Nancy, le 29 janvier 2021

Le directeur d'unité
Christophe GANTZER

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC210289DR06

Décision portant délégation de signature à M. Dragi KAREVSKI directeur de l'unité mixte de recherche UMR7019 intitulée Laboratoire de Physique et Chimie Théoriques (LPCT), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191404DAJ du 1^{ER} juillet 2019 nommant Edwige Helmer-Laurent déléguée régionale pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

Vu la décision DEC202128INC du 04/01/2021 portant nomination de M. Dragi KAREVSKI aux fonctions de directeur de l'unité UMR7019 intitulée Laboratoire de Physique et Chimie Théoriques (LPCT) à compter du 01/01/2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Dragi KAREVSKI directeur de l'unité UMR7019 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dragi KAREVSKI , délégation de signature est donnée à Mme Séverine BONENBERGER TCE, référente administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 3

La décision n° DEC201808DR06 du 05 octobre 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy , le 04 janvier 2021

La Déléguée Régionale
Edwige HELMER-LAURENT



DEC210756DR06

Décision portant délégation de signature à M. Christophe GANTZER, directeur de l'unité UMR7564 intitulée Laboratoire de Chimie Physique et Microbiologie pour les matériaux et l'Environnement (LCPME) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC19191404DAJ du 1^{ER} juillet 2019 nommant Edwige HELMER-LAURENT déléguée régionale pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

Vu la décision DEC173303DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité UMR7564 intitulée Laboratoire de Chimie Physique et Microbiologie pour les matériaux et l'Environnement ;

Vu la décision DEC202099INC portant nomination de M. Christophe GANTZER, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7564 intitulée Laboratoire de Chimie Physique et Microbiologie pour les matériaux et l'Environnement (LCPME) à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Christophe GANTZER directeur de l'unité UMR7564, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe GANTZER, délégation de signature est donnée à M. Mustapha Abdelmoula, Ingénieur de recherche et directeur adjoint, M. Christophe Merlin, Maître de conférence et responsable d'équipe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC192227DR06 du 26 août 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du (de la) délégué(e) régional(e) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy, le 29 janvier 2021

La Déléguée Régionale
Edwige HELMER-LAURENT



DEC210687DAJ

Décision portant délégation de signature à M. Laurent Barbieri, délégué régional pour la circonscription Rhône-Auvergne (DR07)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n°84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 28 février 2002 modifié fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche au CNRS ;

Vu l'arrêté du 24 août 2004 relatif aux examens professionnels de sélection pour l'accès à certains grades des corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche du CNRS ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des unités et des fédérations de recherche du CNRS;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC151332DAJ du 12 juin 2015 portant nomination de Mme Aurélie De Sousa aux fonctions d'adjointe au délégué régionale de la circonscription Rhône-Auvergne ;

Vu la décision DEC162231DR07 du 9 septembre 2016 portant nomination de M. Denis Duplat aux fonctions de responsable du service partenariat et valorisation de la délégation Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC193122DR07 du 9 décembre 2019 portant nomination de Mme Virginie Farré-Durand aux fonctions de responsable du service des ressources humaines de la délégation Rhône-Auvergne ;

Vu la décision DEC202316DAJ du 23 décembre 2020 portant nomination de M. Laurent Barbieri aux fonctions de délégué régional de la circonscription Rhône-Auvergne ;

Vu l'instruction n°INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC180707DAJ du 15 février 2018 portant sur les recherches impliquant la personne humaine menées au CNRS ;

Vu la délibération modifiée du conseil d'administration du CNRS du 4 février 2010 donnant délégation de pouvoir au président du CNRS ;

DECIDE :

Article 1er. – A compter du 1^{er} mars 2021, délégation permanente est donnée à M. Laurent Barbieri, délégué régional de la circonscription Rhône-Auvergne, à l'effet de signer, au nom du président - directeur général du CNRS et dans la limite de ses attributions, les arrêtés, actes, décisions et conventions relevant des domaines suivants :

1.1 – Gestion des personnels

- les décisions relatives au recrutement et à la gestion des personnels chercheurs ainsi que celles relatives aux ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions de désignation des jurys de concours de recrutement des ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les décisions fixant pour chaque concours, la date et le lieu de déroulement des épreuves, ainsi que la liste des candidats admis à concourir, conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 28 février 2002 susvisé ;
- les décisions d'ouverture des concours externes d'accès aux corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche, prises en application de décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe ;
- les conventions de mise à disposition à l'exception de celles impliquant une exonération totale ou partielle de la prise en charge de la rémunération et des charges sociales afférentes à la mise à disposition des personnes du CNRS auprès d'une entreprise ;
- les arrêtés interministériels de détachement des fonctionnaires du CNRS ainsi que les décisions de nomination dans le corps relevant de l'établissement des fonctionnaires qui y sont détachés ;
- les décisions de désignation des jurys d'examens de sélection professionnelle conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente.

1.2 – Organisation et fonctionnement des services

- les décisions de nomination des correspondants fonctionnels et des responsables de la Délégation, à l'exception de l'adjoint(e) au délégué régional et des chargés de mission scientifique ou résidents ;



- les décisions de nomination de l'ingénieur régional de prévention et de sécurité et des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ;
- les décisions relatives aux conseils de laboratoire et de service ;
- les conventions fixant les modalités d'acquisition et de fonctionnement des matériels communs au CNRS et à d'autres organismes ;
- les baux d'immeubles donnés ou pris à loyer d'une durée inférieure ou égale à neuf ans dont le montant annuel est inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- les conventions d'utilisation des biens domaniaux conclues avec l'Etat d'une durée inférieure ou égale à 20 ans ;
- les conventions d'occupation précaire, conventions d'hébergement et concessions de logement ;
- les conventions de cession de matériels informatiques, dont le CNRS n'a plus l'emploi et dont la valeur unitaire de chaque bien meuble n'excède pas 300 euros, conclues par le CNRS avec des associations satisfaisant aux conditions posées par l'article L. 3212-2, 3° du code général de la propriété des personnes publiques.

1.3 – Relations avec les partenaires

- les contrats de recherche et les accords de partenariat impliquant au moins une unité de la circonscription ;
- les mandats de gestion et d'exploitation et les règlements de copropriété, d'un résultat issu d'une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les licences concédées à une SATT par le CNRS ou par une SATT à un partenaire, lorsque le CNRS est mandataire unique d'un résultat issu d'une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les contrats entrant dans le champ de la présente délégation de signature et comportant des clauses d'exploitation ou de cession de droits sur des résultats de recherche du CNRS issu d'une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les contrats conclus dans le cadre de l'Union européenne, ainsi que les actes et accords y afférents ;
- les conventions de collaboration pour une unité propre de recherche hors contractualisation ;
- les conventions d'association des unités de recherche hors contractualisation ;
- les conventions destinées à assurer le bon fonctionnement des unités et notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité, à la restauration et au suivi médical, en application notamment du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 susvisé et de l'instruction n° INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;
- les conventions avec les universités relatives à la délivrance des ordres de mission ;
- les conventions avec les collectivités locales de la circonscription ;



- les conventions d'adhésion à des associations « loi 1901 », lorsque la cotisation annuelle est inférieure à 10 000 euros net ;
- les contrats d'édition ou de co-édition, de production et de coproduction, de diffusion, de cession et d'achat de droits d'auteur ou de droits voisins, pour le compte des unités relevant de sa circonscription ;
- les conventions de délégation de gestion des unités conclus avec les établissements d'enseignement supérieur et les actes qui leur sont afférents ;
- les contrats de partage des avantages relatifs à l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées (APA) impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les conventions constitutives d'un groupement d'intérêt scientifique (GIS) concernant une ou plusieurs unités de la circonscription, et les actes qui leur sont afférents ;
- les conventions constitutives d'un GIS concernant plusieurs unités rattachées à la circonscription et à une ou plusieurs délégations régionales, lorsque la délégation régionale de la circonscription est désignée délégation pilote, ainsi que les actes qui leur sont afférents.

1.4 – Dons et legs

- Les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires, les actes conservatoires, d'administration, de disposition, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

1.5 – Déclarations diverses

- les déclarations, demandes et autres formalités en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement ;
- le visa des demandes d'autorisation des lieux de recherches impliquant la personne humaine du CNRS, en tant que responsable des lieux, en application de l'article L. 1121-13 du code de santé publique ;
- les déclarations, demandes et autres formalités en matière de constitution d'échantillons biologiques humains à des fins scientifiques, en application de l'article L. 1243-3 du code de la santé publique ;
- les demandes d'autorisation relatives à l'importation à des fins de recherche de cellules souches embryonnaires, aux protocoles d'études et de recherche et à la conservation de ces cellules ;
- les demandes d'autorisation d'activité d'importation et/ou d'exportation d'organes et de cellules issus du corps humain et de leurs dérivés à des fins scientifiques, en application des articles R.1235-7 et R.1235-8 du code de la santé publique ;
- les déclarations de diligence nécessaire, les demandes d'autorisation et autres formalités relatives à l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées (APA).

1.6 – Subventions

- l'attribution de subventions en espèces d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à 125 000 euros et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions et colloques scientifiques, au financement des prix attribués aux scientifiques et au soutien à des institutions scientifiques et aux associations liées aux CNRS ;



- l'attribution de subventions en nature pour un montant, par bénéficiaire et par an, inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- l'attribution de subventions pour l'exécution des programmes pluridisciplinaires entrant dans le cadre de la programmation scientifique approuvée par le conseil d'administration dont le montant, par an et par programme, est inférieur ou égal 375 000 euros ;
- les décisions de versement de subventions aux établissements d'enseignement supérieur pour les unités dont la gestion leur est déléguée au titre d'une convention de délégation de gestion ;
- les conventions de subvention d'un montant inférieur ou égal à 300 000 euros et dont l'objet est limité au financement de projets scientifiques au titre des contrats de plan Etat-Région.

1.7 – Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits

- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations dues au CNRS entrant dans le champ de compétences déterminé par l'instruction de procédure relative à la tarification, la facturation et la budgétisation de ventes de produits.

1.8 – Poursuites pénales engagées contre le CNRS

- les dépôts de plaintes contre X ou contre des personnes physiques qui ne sont pas agents du CNRS, par courrier ou par déposition, relatives aux atteintes portées aux biens matériels et immatériels, excepté les dépôts de plainte avec constitution de partie civile, la citation directe et les dépôts de plaintes contre des personnes physiques qui sont des agents du CNRS.

Article 2. – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent Barbieri, délégué régional, délégation est donnée à Mme Aurélie De Sousa, adjointe au délégué régional à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, au nom du président - directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1er, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1.

Article 3. – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent Barbieri, délégué régional et de Mme Aurélie De Sousa, adjointe au délégué régional, délégation est donnée à M. Denis Duplat, responsable du service partenariat et valorisation et à Mme Virginie Farré-Durand, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, au nom du président - directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1er, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1.

Article 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 5 février 2021

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC210615DR07

Décision portant délégation de signature à Mme Sylvie NAZARET, directrice de l'unité UMR5557 intitulée ECOLOGIE MICROBIENNE, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric FAURE délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5557, intitulée ECOLOGIE MICROBIENNE, dont la directrice est Sylvie NAZARET ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sylvie NAZARET, directrice de l'unité UMR5557, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylvie NAZARET, délégation de signature est donnée à Mme Florence WISNIEWSKI, directrice adjointe, à M. Xavier LE ROUX, directeur adjoint et à Mme Beatrice BIGAI, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC160281DR07 du 1er janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision, qui prend effet au 1er janvier 2021, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 27 janvier 2021

Le délégué régional
Frédéric FAURE



DEC210761DR10

Décision portant délégation de signature à M. Dominique FERRANDON pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR9022 intitulée Modèles Insectes d'Immunité Innée (M3I).

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171286DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UPR9022, intitulée Modèles Insectes d'Immunité Innée, dont le directeur est M. Jean-Luc IMLER ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à M. Dominique FERRANDON, Directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le 5 février 2021

**Le Directeur de l'UPR 9022
du C.N.R.S.**

Pr Jean-Luc IMLER

Le directeur d'unité
Jean-Luc IMLER

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC210742DR10

Décision portant délégation de signature à Mme Anne-Désirée SCHMITT, à Mme Séverine ROSAT, à M. Sylvain WEILL et à Mme Binta MESMACQUE, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7063 intitulée Institut Terre et Environnement de Strasbourg (ITES).

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant création de l'unité UMR7063, intitulée Institut Terre et Environnement de Strasbourg, dont le directeur est M. Renaud TOUSSAINT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Anne-Désirée SCHMITT, Professeur des universités, à Mme Séverine ROSAT, Chargée de recherche, et à M. Sylvain WEILL, Maître de conférences, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Désirée SCHMITT, de Mme Séverine ROSAT et de M. Sylvain WEILL, délégation est donnée à Mme Binta MESMACQUE, Ingénieure d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le 5 février 2021

CNRS UMR7063
Institut Terre & Environnement de Strasbourg
(ITES)
5, rue René Descartes
F-67084 STRASBOURG Cedex

Le directeur d'unité
Renaud TOUSSAINT



¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC210730DR10

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Luc IMLER, directeur de l'unité UPR9022 intitulée Modèles Insectes d'Immunité Innée, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180335DAJ du 25 janvier 2018 nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 14 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC171286DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UPR9022, intitulée Modèles Insectes d'Immunité Innée, dont le directeur est M. Jean-Luc IMLER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Luc IMLER, directeur de l'unité UPR9022, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc IMLER, délégation de signature est donnée à M. Dominique FERRANDON, Directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc IMLER et de M. Dominique FERRANDON, délégation de signature est donnée à Mme Sylvie VILLAIN, Technicienne, dans la limite de 5 000 € HT maximum, et à Mme Valérie WOLF, Technicienne, dans la limite de 5 000 € HT maximum, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC181650DR10 du 23 mai 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le **03 FEV. 2021**


Le délégué régional
Patrice SOULLIE



DEC210911DR10

Décision portant délégation de signature à Mme Sophie REIBEL-FOISSET, directrice de l'unité UMS3415 intitulée Chronobiotron, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180335DAJ du 25 janvier 2018 nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 14 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC171285DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMS3415, intitulée Chronobiotron, dont la directrice est Mme Sophie REIBEL-FOISSET ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sophie REIBEL-FOISSET, directrice de l'unité UMS3415, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie REIBEL-FOISSET, délégation de signature est donnée à Mme Dominique CIOCCA, Ingénieure de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie REIBEL-FOISSET et de Mme Dominique CIOCCA, délégation de signature est donnée à M. Christian MEIER, Technicien, dans la limite de 4 000 € HT maximum, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC192660DR10 du 8 octobre 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégrant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le 19 février 2021



Le délégué régional
Patrice SOULLIE



DEC210844DR10

Décision portant délégation de signature à Mme Dominique CIOCCA pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3415 intitulée Chronobiotron.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171285DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMS3415, intitulée Chronobiotron, dont la directrice est Mme Sophie REIBEL-FOISSET ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Dominique CIOCCA, Ingénieure de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le 15 février 2021



La directrice d'unité
Sophie REIBEL-FOISSET

Sophie REIBEL FOISSET
Directrice
CNRS - UMS 3415 Chronobiotron

¹ Pour mémoire la directrice d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC210856DR10

Décision portant délégation de signature à M. Kevin GEIGER, adjoint au délégué régional, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrice SOULLIE, délégué régional de la délégation Alsace (DR10)

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC180335DAJ du 25 janvier 2018 nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Alsace (DR10) ;

Vu la décision DEC182911DAJ du 9 novembre 2018 nommant M. Kevin GEIGER aux fonctions d'adjoint au délégué régional pour la circonscription Alsace (DR10) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrice SOULLIE, délégué régional pour la circonscription Alsace, délégation est donnée à M. Kevin GEIGER, adjoint au délégué régional, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le 16 février 2021



Le délégué régional
Patrice SOULLIE



DEC210546DR11

Décision portant délégation de signature à M. Laurent BEGUE, directeur de l'unité UAR3394 intitulée Maison des Sciences de l'Homme – Alpes (MSH-ALPES), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210021DAJ du 15 janvier 2021 portant nomination de Mme Isabelle DHÉ aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 18 janvier 2021 ;

Vu la décision DEC201520DGDS du 18 décembre 2020 approuvant la création, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, de l'unité UAR3394 intitulée Maison des Sciences de l'Homme – Alpes (MSH-ALPES), dont le directeur est M. Laurent BEGUE, et Mme Naïma GHERMANI, la directrice adjointe ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Laurent BEGUE, directeur de l'unité UAR3394, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent BEGUE, délégation de signature est donnée à Mme Naïma GHERMANI, MCF UGA, directrice adjointe, et à Mme Caroline BORYE, responsable administration et finance, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 5 000 euros.

Article 3

La décision n° DEC210123DR11 du 11 janvier 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 25 janvier 2021.

La déléguée régionale par intérim,
Isabelle DHÉ

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC210547DR11

Décision portant délégation de signature à Mme Laurence MAGAUD, directrice de l'unité UPR2940 intitulée Institut Néel (Néel), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210021DAJ du 15 janvier 2021 portant nomination de Mme Isabelle DHÉ aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 18 janvier 2021 ;

Vu la décision DEC201513DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, de l'unité UPR2940 intitulée Institut Néel (Néel), dont la directrice est Mme Laurence MAGAUD, Mmes Virginie SIMONET et Nathalie BOUDET les directrices adjointes et MM. Jan VOGEL, Jean-Philippe POIZAT et Thierry FOURNIER, les directeurs adjoints ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée Mme Laurence MAGAUD, directrice de l'unité UPR2940, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laurence MAGAUD, délégation de signature est donnée à Mme Virginie SIMONET, DR CNRS, directrice adjointe et directrice du département MCBT, M. Jean-Philippe POIZAT, DR CNRS, directeur adjoint et directeur du département PLUM, M. Jan VOGEL, DR CNRS, directeur adjoint et directeur du département QUEST, Mme Nathalie BOUDET, IR CNRS, directrice adjointe et directrice technique, M. Thierry FOURNIER, IR CNRS, directeur adjoint et directeur Valorisation, Infrastructure et Sécurité, à Mme Nathalie BOURGEAT-LAMI, IE CNRS, responsable administrative, et Mme Florence POIS, AI CNRS, assistante de direction, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, et à Mme Caroline BARTOLI, IE CNRS, responsable de la gestion financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, dans la limite de 20.000 euros HT.

Pour la bibliothèque des laboratoires du polygone scientifique, à Mme Armelle MICHETTI, IE CNRS, documentaliste, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, pour les factures et commandes de fonctionnement, dans la limite de 2.000 euros HT,

Pour le service de liquéfaction et le service achats, à M. Christian GIANESE, IR CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, pour les factures et commandes, dans la limite de 20.000 euros HT,

Pour le service SERAS, à M. Emmanuel ROY, IR CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, pour les factures et commandes, dans la limite de 20.000 euros HT,

Pour le magasin, à M. Fabrice BRUNOUD, AI CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, pour les factures et commandes, dans la limite de 10.000 euros HT,

Pour le département QUEST, à M. Hermann SELLIER, MCF UGA, directeur-adjoint du département QUEST, et à Mme Anne-Laure JAUSSENT, AI CNRS, assistante de direction, aux fins mentionnées à l'article 1^{er},

Pour le département PLUM, à Mme Patricia DE RANGO, DR CNRS, directrice-adjointe du département PLUM, et à Mme Muriel BOYER, AI CNRS, assistante de direction, aux fins mentionnées à l'article 1^{er},

Pour le département MCBT, à M. Benoît CHABAUD, MCF UGA, directeur-adjoint du département MCBT, et à Mme Christine MARTINELLI, AI CNRS, assistante de direction, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC210122DR11 du 11 janvier 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 25 janvier 2021.

La déléguée régionale par intérim,
Isabelle DHÉ



DEC210548DR11

Décision portant délégation de signature Mme Nathalie COTTE, directrice de l'unité UAR832, intitulée Observatoire des Sciences de l'Univers de Grenoble (OSUG), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210021DAJ du 15 janvier 2021 portant nomination de Mme Isabelle DHÉ aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 18 janvier 2021 ;

Vu la décision DEC201512DGDS du 18 décembre 2020 approuvant la création, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, de l'unité UAR832 intitulée Observatoire des Sciences de l'Univers de Grenoble (OSUG), dont la directrice est Mme Nathalie COTTE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Nathalie COTTE, directrice de l'unité UAR832, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie COTTE, délégation de signature est donnée à M. Hans-Werner JACOBI, DR CNRS, directeur adjoint, à Mme Lydie BONAL, Astronome adjointe, directrice adjointe, et à Mme Leslie HOLLETT, IE UGA, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 7 000 euros HT.

Article 3

La décision n° DEC210125DR11 du 11 janvier 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 25 janvier 2021.

La déléguée régionale par intérim,
Isabelle DHÉ



DEC210549DR11

Décision portant délégation de signature à Mme Anne-Laure AMILHAT SZARY, directrice de l'unité UMR5194 intitulée Laboratoire de Sciences Sociales (PACTE), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210021DAJ du 15 janvier 2021 portant nomination de Mme Isabelle DHÉ aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 18 janvier 2021 ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, de l'unité UMR5194 intitulée Laboratoire de Sciences Sociales (PACTE), dont la directrice est Mme Anne-Laure AMILHAT SZARY ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Anne-Laure AMILHAT SZARY, directrice de l'UMR5194, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Laure AMILHAT SZARY, délégation de signature est donnée à Mme Véronique STRIPPOLI, IE CNRS, directrice administrative et financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC210126DR11 du 11 janvier 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 25 janvier 2021.

La déléguée régionale par intérim,
Isabelle DHÉ



DEC210553DR11

Décision portant délégation de signature à M. Yannick CHAMPION, directeur de l'unité UMR5266 intitulée Science et Ingénierie, Matériaux, Procédés (SIMaP), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210021DAJ du 15 janvier 2021 portant nomination de Mme Isabelle DHÉ aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 18 janvier 2021 ;

Vu la DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, de l'unité UMR5266 intitulée Science et Ingénierie, Matériaux, Procédés (SIMaP), dont le directeur est M. Yannick CHAMPION et Mme Elisabeth BLANQUET NICOLAS la directrice adjointe ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Yannick CHAMPION, directeur de l'unité UMR5266, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yannick CHAMPION, délégation de signature est donnée à Mme Pascale ESTEOULE, IE G-INP, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, à Mme Claire THOMASSON, AI CNRS, responsable financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 30 000 € HT.

Article 3

La décision n° DEC210201DR11 du 12 janvier 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 25 janvier 2021.

La déléguée régionale par intérim,
Isabelle DHÉ



DEC210554DR11

Décision portant délégation de signature à M. Ioan-Lucian PREJBEANU, directeur de l'unité UMR8191 intitulée Spintronique et technologie des composants (SPINTEC), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210021DAJ du 15 janvier 2021 portant nomination de Mme Isabelle DHÉ aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 18 janvier 2021 ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, de l'unité UMR8191 intitulée Spintronique et Technologie des Composants (SPINTEC), dont le directeur est M. Ioan-Lucian PREJBEANU, et M. Olivier FRUCHART, le directeur adjoint ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à M. Ioan-Lucian PREJBEANU, directeur de l'unité UMR8191, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ioan-Lucian PREJBEANU, délégation de signature est donnée à M. Olivier FRUCHART, DR2 CNRS, directeur adjoint, et à Mme Catherine BROISIN, AI CNRS, responsable administrative et financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC210129DR11 du 11 janvier 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 25 janvier 2021.

La déléguée régionale par intérim,
Isabelle DHÉ

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC210555DR11

Décision portant délégation de signature à Mme Pascale DELANGLE, directrice de l'unité UMR5819 intitulée Systèmes Moléculaires et nano Matériaux pour l'Energie et la Santé (SyMMES), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210021DAJ du 15 janvier 2021 portant nomination de Mme Isabelle DHÉ aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 18 janvier 2021 ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, de l'unité UMR5819, intitulée Systèmes Moléculaires et nano Matériaux pour l'Énergie et la Santé (SyMMES), dont la directrice est Mme Pascale DELANGLE et les directeurs adjoints sont MM. Yoann ROUPIOZ et Peter REISS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Pascale DELANGLE, directrice de l'unité UMR5819, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen



applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Pascale DELANGLE, directrice, délégation de signature est donnée à MM. Peter REISS, chercheur CEA, et Yoann ROUPIOZ, DR CNRS, directeurs adjoints, et à Mme Rachel MAUDUIT, T CNRS, gestionnaire administrative et financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC210296DR11 du 14 janvier 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 25 janvier 2021.

La déléguée régionale par intérim,
Isabelle DHÉ

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC210557DR11

Décision portant délégation de signature à Giorgio DI NATALE, directeur de l'unité UMR5159 intitulée Techniques de l'Informatique et de la Microélectronique pour l'Architecture des systèmes intégrés (TIMA), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210021DAJ du 15 janvier 2021 portant nomination de Mme Isabelle DHÉ aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 18 janvier 2021 ;

Vu la DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, de l'unité UMR5159 intitulée Techniques de l'Informatique et de la Microélectronique pour l'Architecture des systèmes intégrés (TIMA), dont le directeur est M. Giorgio DI NATALE, et M. Laurent FESQUET, le directeur adjoint ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Giorgio DI NATALE, directeur de l'unité UMR5159, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen



applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Giorgio DI NATALE, délégation de signature est donnée à M. Laurent FESQUET, MCF G-INP, directeur adjoint, et à Mme Anne-Laure FOURNERET, IE G-INP, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC210130DR11 du 11 janvier 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 25 janvier 2021.

La déléguée régionale par intérim,
Isabelle DHÉ

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC210559DR11

Décision portant délégation de signature à M. Alexandre MOREAU-GAUDRY, directeur de l'unité UMR5525 intitulée recherche Translationnelle et Innovation en Médecine et Complexité (TIMC), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210021DAJ du 15 janvier 2021 portant nomination de Mme Isabelle DHÉ aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 18 janvier 2021 ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, de l'unité UMR5525 intitulée recherche Translationnelle et Innovation en Médecine et Complexité (TIMC), dont le directeur est M. Alexandre MOREAU-GAUDRY, Mme Angélique STEPHANOU, MM. Grégory CHAGNON et Bertrand TOUSSAINT, les directeurs adjoints ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Alexandre MOREAU-GAUDRY, directeur de l'unité UMR5525, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alexandre MOREAU-GAUDRY, délégation de signature est donnée à Mme Angélique STEPHANOU, CR CNRS, directrice adjointe, à MM Grégory CHAGNON, PR UGA et Bertrand TOUSSAINT, PU-PH, directeurs adjoints, à Mme Isabelle CIEREN, AI CNRS, administratrice, et Mme Nadine VILLEMAZET, AI CNRS, responsable financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC210055DR11 du 12 janvier 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 25 janvier 2021.

La déléguée régionale par intérim,
Isabelle DHÉ



DEC210560DR11

Décision portant délégation de signature à Mme Laure NICOLAS, directrice de l'unité UAR2966 intitulée unité de logistique internationale service et soutien aux expériences (ULISSE), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC173294DGDR du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UPS2966 intitulée unité de logistique internationale service et soutien aux expériences (ULISSE) ;

Vu la décision DEC190878DAJ du 20 mars 2019 portant nomination de Mme Laure NICOLAS aux fonctions de directrice de l'unité propre de service intitulée unité de logistique internationale service et soutien aux expériences (ULISSE) ;

Vu la décision DEC202354DGDS du 18 décembre 2020 portant modification de typologie et recodification de certaines Unités propres de service (UPS) en Unités d'appui et de recherche (UAR) ;

Vu la décision DEC210021DAJ du 15 janvier 2021 portant nomination de Mme Isabelle DHÉ, aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 18 janvier 2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Laure NICOLAS, directrice de l'unité UAR2966, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laure NICOLAS, délégation de signature est donnée à Mme Claire BODIN, IE, responsable administrative, Véronique COMBET, TCS CNRS, gestionnaire financière, et Elodie MICHELET, AI CNRS, assistance de gestion, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC192729DR11 du 17 octobre 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 25 janvier 2021.

La déléguée régionale par intérim,
Isabelle DHÉ

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC210561DR11

Décision portant délégation de signature à M. David MONNIAUX, directeur de l'unité UMR5104 intitulée VERIMAG, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210021DAJ du 15 janvier 2021 portant nomination de Mme Isabelle DHÉ aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 18 janvier 2021 ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, de l'unité UMR5104 intitulée VERIMAG (VERIMAG) dont le directeur est M. David MONNIAUX et M. Jean-François MONIN le directeur adjoint ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. David MONNIAUX, directeur de l'unité UMR5104, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. David MONNIAUX, délégation de signature est donnée à M. Jean-François MONIN, PR Polytech G-INP, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, et à Mme Aldjia BOULGHOBRA, TECH EX UGA, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, dans la limite de 1 000 euros HT.

Article 3

La décision n° DEC210131DR11 du 11 janvier 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 25 janvier 2021.

La déléguée régionale par intérim,
Isabelle DHÉ

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC210567DR11

Décision portant délégation de signature à M. Patrice FONTAINE, directeur de l'unité UAR3390 intitulée Institut Européen de données financières (EUROFIDAI), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC150217INSHS du 16 février 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UPS3390, intitulée Institut Européen de données financières – EUROFIDAI, dont le directeur est M. Patrice FONTAINE et M. Bernard RAPACCHI, le directeur adjoint ;

Vu la décision DEC181401INSHS du 23 avril 2018 portant nomination de M. François BOUHET aux fonctions de directeur adjoint de l'unité UPS3390, intitulée Institut Européen de données financières – EUROFIDAI ;

Vu la décision DEC202354DGDS du 18 décembre 2020 portant modification de typologie et recodification de certaines Unités propres de service (UPS) en Unités d'appui et de recherche (UAR) ;

Vu la décision DEC210021DAJ du 15 janvier 2021 portant nomination de Mme Isabelle DHÉ, aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 18 janvier 2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Patrice FONTAINE, directeur de l'unité UAR3390, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrice FONTAINE, délégation de signature est donnée à M. Francois BOUHET, IEHC CNRS, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 50.000 euros HT, et Mme Laura BARUS, AI CNRS, chargée de communication, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 10.000 euros HT.

Article 3

La décision n° DEC181564DR11 du 2 mai 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 25 janvier 2021.

La déléguée régionale par intérim,
Isabelle DHÉ



DEC210574DR11

Décision portant délégation de signature à M. Hervé LERAT, directeur de l'unité UAR2019 intitulée Haute Technologie Animale Grenobloise (hTag), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210021DAJ du 15 janvier 2021 portant nomination de Mme Isabelle DHÉ, aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 18 janvier 2021 ;

Vu la décision DEC201512DGDS du 18 décembre 2020 approuvant la création, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, de l'unité UAR2019 intitulée Haute Technologie Animale Grenobloise (hTAG), dont le directeur est M. Hervé LERAT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée M. Hervé LERAT, directeur de l'unité UAR2019, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hervé LERAT, délégation de signature est donnée à Mme Nadia HASSANI, T UGA, responsable administrative et RH, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, dans la limite de 10 000 euros HT.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 25 janvier 2021.

La déléguée régionale par intérim,
Isabelle Dhé

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC210587DR11

Décision portant délégation de signature à M. Lionel MORARD pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210021DAJ du 15 janvier 2021 portant nomination de Mme Isabelle DHÉ, aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 18 janvier 2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Lionel MORARD, IR2 CNRS, responsable du Service Technique et Logistique, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale par intérim tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision DEC190902DAJ susvisée.

Article 2


En cas d'absence ou d'empêchement de M. Lionel MORARD, délégation est donnée, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, à Mme Stéphanie MAINARD, responsable du Service des Ressources Humaines.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 28 janvier 2021

La déléguée régionale par intérim,
Isabelle Dhé



DEC210604DR11

Décision portant délégation de signature à M. Daniel SIRET, directeur de l'unité UMR1563 intitulée Ambiances Architectures Urbanités, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210021DAJ du 15 janvier 2021 portant nomination de Mme Isabelle DHÉ, aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 18 janvier 2021 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement, pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2017, de l'unité UMR1563 intitulée Ambiances Architectures Urbanités, dont le directeur est M. Daniel SIRET, et MM. Thomas LEDUC et Anthony PECQUEUX, les directeurs-adjoints ;

Vu la décision DEC182101INSHS portant nomination de M. Nicolas TIXIER aux fonctions de directeur adjoint de l'unité UMR1563 intitulée Ambiances Architectures Urbanités ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Daniel SIRET, directeur de l'unité UMR1563, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen



applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel SIRET, délégation de signature est donnée à M. Nicolas TIXIER, directeur adjoint, et à M. Stéphane DI CHIARO, T CNRS, gestionnaire équipe CRESSON, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC201703DR11 du 18 septembre 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 28 janvier 2021.

La déléguée régionale par intérim,
Isabelle Dhé

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC210605DR11

Décision portant délégation de signature Mme Marie PLAZANET, directrice de l'unité FR2004 intitulée Fédération Française de Diffusion Neutronique (2FDN), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210021DAJ du 15 janvier 2021 portant nomination de Mme Isabelle DHÉ aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 18 janvier 2021 ;

Vu la décision DEC201514DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, de l'unité FR2004 intitulée Fédération Française de Diffusion Neutronique (2FDN), dont la directrice est Mme Marie PLAZANET et M. Fabrice COUSIN, le directeur adjoint ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée Mme Marie PLAZANET, directrice de l'unité FR2004, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement Mme Marie PLAZANET, délégation de signature est donnée à Mme Kristina SLAVCHEVA, IE CNRS, responsable administrative et financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, dans la limite de 50 000 euros HT.

Article 3

La décision n° DEC210488DR11 du 15 janvier 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 17 février 2021.

La déléguée régionale par intérim,
Isabelle DHÉ



DEC210488DR11

Décision portant délégation de signature Mme Marie PLAZANET, directrice de l'unité FR2004 intitulée Fédération Française de Diffusion Neutronique (2FDN), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC201514DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, de l'unité FR2004 intitulée Fédération Française de Diffusion Neutronique (2FDN), dont la directrice est Mme Marie PLAZANET et M. Fabrice COUSIN, le directeur adjoint ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée Mme Marie PLAZANET, directrice de l'unité FR2004, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement Mme Marie PLAZANET, délégation de signature est donnée à M. Fabrice COUSIN, chercheur CEA, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC182152DR04 du 1^{er} novembre 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 15 janvier 2021.

Le délégué régional,
Jérôme Paret



DEC210489DR11

Décision portant délégation de signature à M. Robert PEYROUX, directeur de l'unité UMR5521 intitulée Sols, solides, structures et risques (3SR), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210021DAJ du 15 janvier 2021 portant nomination de Mme Isabelle DHÉ, aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 18 janvier 2021 ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, de l'unité UMR5521 intitulée Sols, solides, structures, risques (3SR), dont le directeur est M. Robert PEYROUX, et MM. Pierre BESUELLE et Yann MALECOT, directeurs adjoints ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Robert PEYROUX, directeur de l'unité UMR5521, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Robert PEYROUX, délégation de signature est donnée à MM. Pierre BESUELLE, DR CNRS, et Yann MALECOT, PR UGA, directeurs adjoints, et à M. Yannick SIEFFERT, MCF UGA, adjoint au directeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 10 000 euros HT, et à Mme Shéhérazade MEZENNER, AI CNRS, responsable administratif aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 5 000 euros HT.

Article 3

La décision n° DEC210062DR11 du 11 janvier 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 25 janvier 2021.

La déléguée régionale par intérim,
Isabelle Dhé



DEC210490DR11

Décision portant délégation de signature à Mme Véronique MAUME-DESCHAMPS, directrice de l'unité UAR3458 intitulée Agence pour les Mathématiques en Interaction avec l'Entreprise et la Société (AMIES), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210021DAJ du 15 janvier 2021 portant nomination de Mme Isabelle DHÉ, aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 18 janvier 2021 ;

Vu la décision DEC201512DGDS du 18 décembre 2020 approuvant la création, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, de l'unité UAR5458 intitulée Agence pour les Mathématiques en Interaction avec l'Entreprise et la Société (AMIES), dont le directeur est Mme Véronique MAUME-DESCHAMPS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Véronique MAUME-DESCHAMPS, directrice de l'unité UAR3458, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique MAUME-DESCHAMPS, délégation de signature est donnée à M. Jérôme LELONG, MC G-INP, adjoint au directeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, à Mme Hanane AYADI, AI CNRS, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 20 000 euros HT et à Mme Juana DOS SANTOS, AI CNRS, chargée de la gestion financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 5 000 euros HT.

Article 3

La décision n° DEC210063DR11 du 11 janvier 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 25 janvier 2021.

La déléguée régionale par intérim,
Isabelle DHÉ



DEC210491DR11

Décision portant délégation de signature à Mme Catherine PICART, directrice de l'unité EMR5000 intitulée Biomimetism and Regenerative Medicine (BRM), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210021DAJ du 15 janvier 2021 portant nomination de Mme Isabelle DHÉ, aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 18 janvier 2021 ;

Vu la décision DEC201510DGDS du 18 décembre 2020 approuvant la création, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, de l'unité EMR5000, intitulée Biomimetism and Regenerative Medicine (BRM) ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à Mme Catherine PICART, directrice de l'unité EMR5000, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine PICART, délégation de signature est donnée à Elisa MIGLIORINI, CR CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC210061DR11 du 11 janvier 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 25 janvier 2021.

La déléguée régionale par intérim,
Isabelle DHÉ



DEC210494DR11

Décision portant délégation de signature à M. Laurent HEUX, directeur de l'unité UPR5301 intitulée Centre de Recherches sur les Macromolécules Végétales (CERMAV), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210021DAJ du 15 janvier 2021 portant nomination de Mme Isabelle DHÉ, aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 18 janvier 2021 ;

Vu la décision DEC201513DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021 de l'unité UPR5301 intitulée Centre de Recherches sur les Macromolécules Végétales (CERMAV), dont le directeur est M. Laurent HEUX ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Laurent HEUX, directeur de l'unité UPR5301, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent HEUX, délégation de signature est donnée à Mme Carole SPEZIANI, IR CNRS, responsable administrative et pilotage, à Mme Isabelle CALDARA, AI CNRS, responsable Ressources Humaines, et à Mme Sandrine COINDET, AI CNRS, responsable financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 5.000,00 euros HT.

Article 3

La décision n° DEC210064DR11 du 11 janvier 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 25 janvier 2021.

La déléguée régionale par intérim,
Isabelle DHÉ



DEC210495DR11

Décision portant délégation de signature à M. Kholdoun TORKI, directeur de l'unité UAR3040 intitulée Circuits Multi-Projets (CMP), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210021DAJ du 15 janvier 2021 portant nomination de Mme Isabelle DHÉ, aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 18 janvier 2021 ;

Vu la décision DEC201512DGDS du 18 décembre 2020 approuvant la création, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2021, de l'unité UAR3040 intitulée Circuits Multi-Projets (CMP), dont le directeur est M. Kholdoun TORKI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Kholdoun TORKI, directeur de l'unité UAR3040, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Kholdoun TORKI, délégation de signature est donnée à Mme Joëlle PARRAU, AI CNRS, gestionnaire financière et RH, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, dans la limite de 5 000 euros.

Article 3

La décision n° DEC210072DR11 du 14 janvier 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 25 janvier 2021.

La déléguée régionale par intérim,
Isabelle DHÉ



DEC210497DR11

Décision portant délégation de signature à M. Didier BOTURYN, directeur de l'unité UMR5250 intitulée Département de Chimie Moléculaire (DCM), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210021DAJ du 15 janvier 2021 portant nomination de Mme Isabelle DHÉ, aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 18 janvier 2021 ;

Vu la DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, de l'unité UMR5250 intitulée Département de Chimie Moléculaire (DCM), dont le directeur est M. Didier BOTURYN, et M. Fabrice THOMAS, le directeur adjoint ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Didier BOTURYN, directeur de l'unité UMR5250, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier BOTURYN, délégation de signature est donnée à M. Fabrice THOMAS, PR UGA, directeur adjoint, à M. Serge COSNIER, DR CNRS, resp. équipe BioCEN, à Mme Anne MILET, PR UGA, resp. équipe SITH, à M. Jean-François POISSON, PR UGA, resp. équipe SERCO, et à Mme Véronique GINESTE, T UGA, responsable administrative et financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 90.000 euros HT.

Article 3

La décision n° DEC210074DR11 du 14 janvier 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 25 janvier 2021

La déléguée régionale par intérim,
Isabelle DHÉ



DEC210498DR11

Décision portant délégation de signature à M. Yung-Sing WONG, directeur de l'unité UMR5063 intitulée Département de Pharmacochimie Moléculaire (DPM), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210021DAJ du 15 janvier 2021 portant nomination de Mme Isabelle DHÉ, aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 18 janvier 2021 ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, de l'unité UMR5063 intitulée Département de Pharmacochimie Moléculaire (DPM), dont le directeur est M. Yung-Sing WONG et Mme Corinne RAVELET, la directrice adjointe ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Yung-Sing WONG, directeur de l'unité UMR5063, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yung-Sing WONG, délégation de signature est donnée à M. Eric PEYRIN, PR UGA, directeur d'équipe et à Mme Corinne RAVELET, MC UGA, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC210075DR11 du 11 janvier 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 25 janvier 2021.

La déléguée régionale par intérim,
Isabelle DHÉ

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC210499DR11

Décision portant délégation de signature à M. Yves PERRETTE, directeur de l'unité UMR5204 intitulée Environnements, Dynamiques et Territoires de la Montagne (EDYTEM), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210021DAJ du 15 janvier 2021 portant nomination de Mme Isabelle DHÉ, aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 18 janvier 2021 ;

Vu la DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, de l'unité UMR5204 intitulée Environnements, Dynamiques et Territoires de la Montagne (EDYTEM), dont le directeur est M. Yves PERRETTE, et Mme Clémence PERRIN-MALTERRE, la directrice adjointe ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Yves PERRETTE, directeur de l'unité UMR5204, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves PERRETTE, délégation de signature est donnée à Mmes Clémence PERRIN-MALTERRE, MCF USMB, directrice adjointe, et Carole DIDIERJEAN, AI CNRS, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC210076DR11 du 14 janvier 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 25 janvier 2021.

La déléguée régionale par intérim,
Isabelle DHÉ



DEC210500DR11

Décision portant délégation de signature à M. Claude VERDIER, directeur de l'unité FR3345 intitulée Fédération Galileo Galilei de Grenoble (Fed3G), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210021DAJ du 15 janvier 2021 portant nomination de Mme Isabelle DHÉ, aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 18 janvier 2021 ;

Vu la décision DEC201514DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, de l'unité FR3345 intitulée Fédération Galileo Galilei de Grenoble (Fed3G), dont le directeur est M. Claude VERDIER et Mme Evelyne MAURET, la directrice adjointe ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Claude VERDIER, directeur de l'unité FR3345, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement M. Claude VERDIER, délégation de signature est donnée à Mme Evelyne MAURET, PR UGA, directrice adjointe, et à Mme Cécile BORDIER, IE UGA, chef de projet, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC210390DR11 du 15 janvier 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 15 février 2021.

La déléguée régionale par intérim,
Isabelle DHÉ



DEC210501DR11

Décision portant délégation de signature à M. Alain SYLVESTRE, directeur de l'unité FR2542 intitulée Fédération des Micro-Nano Technologies (FMNT), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210021DAJ du 15 janvier 2021 portant nomination de Mme Isabelle DHÉ, aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 18 janvier 2021 ;

Vu la décision DEC201514DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, de l'unité FR2542 intitulée Fédération des Micro-NanoTechnologies (FMNT), dont le directeur est M. Alain SYLVESTRE et M. Skandar BASROUR, le directeur adjoint ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Alain SYLVESTRE, directeur de l'unité FR2542, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain SYLVESTRE, délégation de signature est donnée à M. Skandar BASROUR, Professeur des universités, directeur adjoint, et à Mme Catherine LO CICERO, AI CNRS, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC210077DR11 du 11 janvier 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 25 janvier 2021.

La déléguée régionale par intérim,
Isabelle DHÉ



DEC210502DR11

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Christophe CLEMENT, directeur de l'unité FR2001 intitulée Fédération de Recherche en Ecologie et Environnement (FREE-Alpes), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210021DAJ du 15 janvier 2021 portant nomination de Mme Isabelle DHÉ, aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 18 janvier 2021 ;

Vu la décision DEC201514DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, de l'unité FR2001, intitulée Fédération de Recherche en Ecologie et Environnement (FREE-Alpes), dont le directeur est M. Jean-Christophe CLEMENT, Mme Muriel RAVETON, la directrice adjointe, et M. David GATEUILLE, le directeur adjoint ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Christophe CLEMENT, directeur de l'unité FR2001, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Christophe CLEMENT, délégation de signature est donnée à M David GATEUILLE, MCF USMB, directeur adjoint, et à Mme Carole DIDIERJEAN, AI CNRS, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC210391DR11 du 15 janvier 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 25 janvier 2021.

La déléguée régionale par intérim,
Isabelle DHÉ



DEC210503DR11

Décision portant délégation de signature à M. Nouredine HADJ SAID, directeur de l'unité UMR5269 intitulée Laboratoire De Génie Électrique De Grenoble (G2ELab), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210021DAJ du 15 janvier 2021 portant nomination de Mme Isabelle DHÉ, aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 18 janvier 2021 ;

Vu la DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, de l'unité UMR5269 intitulée Laboratoire de Génie Électrique de Grenoble (G2ELab), dont le directeur est M. Nouredine HADJ SAID et le directeur-adjoint, M. Yves LEMBEYE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Nouredine HADJ SAID, directeur de l'unité UMR5269, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nouredine HADJ SAID, délégation de signature est donnée à M. Yves LEMBEYE PR UGA, directeur adjoint, et à Mme Catherine VALENTIN, IE G-INP, responsable administrative et financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC210080DR11 du 14 janvier 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 25 janvier 2021.

La déléguée régionale par intérim,
Isabelle DHÉ



DEC210504DR11

Décision portant délégation de signature à M. Stéphane ROBIN, directeur de l'unité UMR5313 intitulée Laboratoire d'Economie Appliquée de Grenoble (GAEL), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210021DAJ du 15 janvier 2021 portant nomination de Mme Isabelle DHÉ, aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 18 janvier 2021 ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, de l'unité UMR5313 intitulée Laboratoire d'Economie Appliquée de Grenoble (GAEL), dont le directeur est M. Stéphane ROBIN et MM. Daniel LLERENA et Olivier BONROY les directeurs adjoints ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Stéphane ROBIN, directeur de l'unité UMR5313, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane ROBIN, délégation de signature est donnée à M. Olivier BONROY, DR INRAE, directeur adjoint, à M. Daniel LLERENA, PR UGA, directeur adjoint, et à Mme Gwenaëlle CLÉMENT, AI INRAE, responsable administrative et financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC210081DR11 du 11 janvier 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, 25 janvier 2021.

La déléguée régionale par intérim,
Isabelle DHÉ



DEC210505DR11

Décision portant délégation de signature à M. Nicolas MARCHAND, directeur de l'unité UMR5216 intitulée Grenoble Images Parole Signal Automatique (GIPSA-lab), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210021DAJ du 15 janvier 2021 portant nomination de Mme Isabelle DHÉ, aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 18 janvier 2021 ;

Vu la DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, de l'unité UMR5216 intitulée Grenoble Images Parole Signal Automatique (GIPSA-lab), dont le directeur est M. Nicolas MARCHAND et Mme Alice CAPLIER, la directrice adjointe ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Nicolas MARCHAND, directeur de l'unité UMR5216, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas MARCHAND, délégation de signature est donnée à Mme Alice CAPLIER, PR UGA, et à Mme Akila MOKHTARI, IECN CNRS, responsable du service financier, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, et à M. Christophe SAVARIAUX, IR1 CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, dans la limite de 40 000 euros.

Article 3

La décision n° DEC210082DR11 du 11 janvier 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.


Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 25 janvier 2021.

La déléguée régionale par intérim,
Isabelle DHÉ

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC210508DR11

Décision portant délégation de signature à Mme Violaine LOUVET, directrice de l'unité l'UAR3758 intitulée Grenoble Alpes Recherche-Infrastructure de CAIcul Intensif et de Données (GRICAD), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210021DAJ du 15 janvier 2021 portant nomination de Mme Isabelle DHÉ, aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 18 janvier 2021 ;

Vu la DEC201512DGDS du 18 décembre 2020 approuvant la création, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, de l'unité UAR3758 intitulée Grenoble Alpes Recherche-Infrastructure de CAIcul Intensif et de Données (GRICAD), dont la directrice est Mme Violaine LOUVET ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Violaine LOUVET, directrice de l'unité UAR3758, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Violaine LOUVET, délégation de signature est donnée à Mme Myriam LAURENS, AI CNRS, responsable financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC210239DR11 du 14 janvier 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 25 janvier 2021.

La déléguée régionale par intérim,
Isabelle DHÉ

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC210509DR11

Décision portant délégation de signature à M. Bernard PENZ, directeur de l'unité UMR5272 intitulée Laboratoire des Sciences pour la Conception, l'Optimisation et la Production de Grenoble (G-SCOP), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210021DAJ du 15 janvier 2021 portant nomination de Mme Isabelle DHÉ, aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 18 janvier 2021 ;

Vu la DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, de l'unité UMR5272 intitulée Laboratoire des Sciences pour la Conception, l'Optimisation et la Production de Grenoble (G-SCOP), dont le directeur est M. Bernard PENZ, et Mme Peggy ZWOLINSKI, la directrice adjointe ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Bernard PENZ, directeur de l'unité UMR5272, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard PENZ, délégation de signature est donnée à Mme Peggy ZWOLINSKI, PR UGA, directrice adjointe, et à Mme Amandine MONIN, IEHC CNRS, responsable financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC210083DR11 du 11 janvier 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 25 janvier 2021.

La déléguée régionale par intérim,
Isabelle DHÉ



DEC210510DR11

Décision portant délégation de signature à M. Pierre HAINAUT, directeur de l'unité UMR5309 intitulée Institut pour l'Avancée des Biosciences, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210021DAJ du 15 janvier 2021 portant nomination de Mme Isabelle DHÉ, aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 18 janvier 2021 ;

Vu la DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, de l'unité UMR5309, intitulée Institut pour l'avancée des biosciences (IAB), dont le directeur est M. Pierre HAINAUT et Mme Laurence LAFANECHERE, la directrice adjointe ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pierre HAINAUT, directeur de l'unité UMR5309, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre HAINAUT, délégation de signature est donnée à Mmes Hélène MEDJKANE, IR2 INSERM, responsable administrative, Aude MARCHAND, AI INSERM, gestionnaire référente, Charlotte BONNET, T UGA, gestionnaire référente et Jessica VUILLOD, T INSERM, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC210084DR11 du 11 janvier 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 25 janvier 2021.

La déléguée régionale par intérim,
Isabelle DHÉ



DEC210511DR11

Décision portant délégation de signature à M. Winfried WEISSENHORN, directeur de l'unité UMR5075 intitulée Institut de Biologie Structurale (IBS), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210021DAJ du 15 janvier 2021 portant nomination de Mme Isabelle DHÉ, aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 18 janvier 2021 ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, de l'unité UMR5075 intitulée Institut de Biologie structurale (IBS), dont le directeur est M. Winfried WEISSENHORN, et Mme Cécile BREYTON et M. Martin BLACKLEDGE, les directeurs adjoints ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Winfried Weissenhorn, directeur de l'unité UMR5075, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Winfried WEISSEHORN, délégation de signature est donnée à Mme Cécile BREYTON, DR CNRS, directrice adjointe, à M. Martin BLACKLEDGE, DR CEA, directeur adjoint, à M. Jérémie GAUTHIER, IE CNRS, responsable RH, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, à M. Paul SAINTOMER, IE CEA, contrôleur de gestion, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 10.000 euros, et à Mmes Dominique RIBEIRO, T CNRS, gestionnaire, et Marylène GERVASONI, AI CNRS, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 4.000 euros HT.

Article 3

La décision n° DEC210085DR11 du 14 janvier 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 25 janvier 2021

La déléguée régionale par intérim,
Isabelle DHÉ



DEC210512DR11

Décision portant délégation de signature à M. Eric DEFRANCQ, directeur de l'unité UAR2607 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de Grenoble (ICMG), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210021DAJ du 15 janvier 2021 portant nomination de Mme Isabelle DHÉ, aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 18 janvier 2021 ;

Vu la décision DEC201512DGDS du 18 décembre 2020 approuvant la création, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, de l'unité UAR2607 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de Grenoble (ICMG), dont le directeur est M. Eric DEFRANCQ ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Eric DEFRANCQ, directeur de l'unité UAR2605, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement M. Eric DEFRANCQ, délégation de signature est donnée à Mme Jamila BURLET, TCE CNRS, responsable administrative et financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC210086DR11 du 11 janvier 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 25 janvier 2021.

La déléguée régionale par intérim,
Isabelle DHÉ



DEC210513DR11

Décision portant délégation de signature à M. Louis FUNAR, directeur de l'unité UMR5582 intitulée Institut Fourier (IF), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210021DAJ du 15 janvier 2021 portant nomination de Mme Isabelle DHÉ, aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 18 janvier 2021 ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5582 intitulée Institut Fourier (IF), dont le directeur est M. Louis FUNAR ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Louis FUNAR, directeur de l'unité UMR5582, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Louis FUNAR, délégation de signature est donnée à Mme Céline DELEVAL, IE CNRS, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC210088DR11 du 11 janvier 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 25 janvier 2021.

La déléguée régionale par intérim,
Isabelle DHÉ



DEC210514DR11

Décision portant délégation de signature à M. Aurélien DOMMERGUE, directeur de l'unité UMR5001 intitulée Institut des Géosciences de l'Environnement (IGE), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210021DAJ du 15 janvier 2021 portant nomination de Mme Isabelle DHÉ, aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 18 janvier 2021 ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité UMR5001 intitulée Institut des Géosciences de l'Environnement (IGE), dont le directeur est M. Aurélien DOMMERGUE, Mme Delphine SIX la directrice adjointe, et MM. Gaël DURAND, Nicolas GRATIOT, Thierry PELLARIN et Nicolas CAILLON les directeurs adjoints ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Aurélien DOMMERGUE, directeur de l'unité UMR5001, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Aurélien DOMMERGUE, délégation de signature est donnée à MM. Gaël DURAND, DR2 CNRS, Nicolas GRATIOT, DR2 IRD, Nicolas CAILLON, IRHC CNRS, et Thierry PELLARIN, DR2 CNRS, directeurs adjoints, à Mme Delphine SIX, Physicienne 2cl CNAP, directrice adjointe, et à Mmes Carole BIENVENU, IR2 CNRS, responsable administrative et financière, et Valérie LANARI, IE CN CNRS, responsable administrative adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC210089DR11 du 11 janvier 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 25 janvier 2021.

La déléguée régionale par intérim,
Isabelle DHÉ

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC210515DR11

Décision portant délégation de signature à Mme Anne KAMINSKI-CACHOPO, directrice de l'unité UMR5130, intitulée Institut de Microélectronique, Electromagnétisme et Photonique – Laboratoire d'Hyperfréquence et Caractérisation (IMEP-LAHC), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210021DAJ du 15 janvier 2021 portant nomination de Mme Isabelle DHÉ aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 18 janvier 2021 ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, de l'unité UMR5130 intitulée Institut de Microélectronique, Electromagnétisme et Photonique – Laboratoire d'Hyperfréquence et Caractérisation (IMEP-LAHC), dont la directrice est Mme Anne KAMINSKI-CACHOPO ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Anne KAMINSKI-CACHOPO, directrice de l'unité UMR5130, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen



applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne KAMINSKI-CACHOPO, délégation de signature est donnée à Mme Elise GHIBAUDO, MCF UGA, directrice adjointe, à M. Frédéric GARET, PR USMB, directeur adjoint et à Mme Dalhila ALOUANI, AI G-INP, responsable administrative et financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC210090DR11 du 14 janvier 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 25 janvier 2021.

La déléguée régionale par intérim,
Isabelle DHÉ

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC210518DR11

Décision portant délégation de signature à M. Guillaume DUBUS, directeur de l'unité UMR5274 intitulée Institut de Planétologie et d'Astrophysique de Grenoble (IPAG), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210021DAJ du 15 janvier 2021 portant nomination de Mme Isabelle DHÉ aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 18 janvier 2021 ;

Vu la DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, de l'unité UMR5274 intitulée Institut de Planétologie et d'Astrophysique de Grenoble (IPAG), dont le directeur est M. Guillaume DUBUS, Mme Véronique VUITTON, la directrice adjointe et M. David MOUILLET, le directeur adjoint ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Guillaume DUBUS, directeur de l'unité UMR5274, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guillaume DUBUS, délégation de signature est donnée à Mme Véronique VUITTON, CR1 CNRS, directrice adjointe, à M. David MOUILLET, AST1 UGA, directeur adjoint, et à Mme Béatrice BOURDON-PIBARET, IEHC CNRS, directrice administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} et à M. Bruno MAILLARD, IE2 CNRS, responsable financier, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, dans la limite de 20 000 euros.

Article 3

La décision n° DEC210091DR11 du 11 janvier 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, 25 janvier 2021.

La déléguée régionale par intérim,
Isabelle DHÉ



DEC210519DR11

Décision portant délégation de signature à M. Emmanuel BARBIER, directeur de l'unité UAR3552 intitulée IRMaGE, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210021DAJ du 15 janvier 2021 portant nomination de Mme Isabelle DHÉ aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 18 janvier 2021 ;

Vu la décision DEC201512DGDS du 18 décembre 2020 approuvant la création, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, de l'unité UAR3552 intitulée IRMaGE, dont le directeur est M. Emmanuel BARBIER, et M. Alexandre KRAINIK, le directeur adjoint;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Emmanuel BARBIER, directeur de l'unité UAR3552, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Emmanuel BARBIER, délégation de signature est donnée à M. Alexandre KRAINIK, PU-PH CHUGA-UGA, directeur adjoint, et à Mme Tiphaine JOUANNO, AAE UGA, responsable administrative et financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC210294DR11 du 14 janvier 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 25 janvier 2021.

La déléguée régionale par intérim,
Isabelle DHÉ



DEC210520DR11

Décision portant délégation de signature à M. Darren HART, directeur de l'unité UAR3518 intitulée Integrated Structural Biology Grenoble (ISBG), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210021DAJ du 15 janvier 2021 portant nomination de Mme Isabelle DHÉ aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 18 janvier 2021 ;

Vu la décision DEC201520DGDS du 18 décembre 2020 approuvant la création, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, de l'unité UAR3518 intitulée Integrated Structural Biology, Grenoble (ISBG), dont le directeur est M. Darren HART ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée M. Darren HART, directeur de l'unité UAR3518, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Darren HART, délégation de signature est donnée à Mme Linda PONNET, AI CNRS, responsable administrative et financière, aux fins mentionnées à l'article 1er dans la limite de 5.000 euros HT.

Article 3

La décision n° DEC210092DR11 du 14 janvier 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 25 janvier 2021.

La déléguée régionale par intérim,
Isabelle DHÉ



DEC210521DR11

Décision portant délégation de signature à M. Philippe ROUX, directeur de l'unité UMR5275 intitulée Institut des Sciences de la Terre (ISTerre), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210021DAJ du 15 janvier 2021 portant nomination de Mme Isabelle DHÉ aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 18 janvier 2021 ;

Vu la DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, de l'unité UMR5275 intitulée Institut des Sciences de la Terre (ISTerre), dont le directeur est M. Philippe ROUX, et Mmes Fabienne GIRAUD, Anne SOCQUET et Mai-Linh DOAN, les directrices adjointes, et MM. Fabrice BRUNET et François JOUANNE, les directeurs adjoints ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe ROUX, directeur de l'unité UMR5275, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe ROUX, délégation de signature est donnée à Mmes Anne SOCQUET, Physicienne CNAP, Fabienne GIRAUD, MCF UGA, et Mai-Linh DOAN, MCF UGA, directrices adjointes de l'UMR5275, et à MM. Fabrice BRUNET, DR2 CNRS, et François JOUANNE, PR USMB, directeurs adjoints de l'UMR5275, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi qu'à M. François-Xavier MEVEL, IE UGA, administrateur de l'UMR5275, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, dans la limite de 5 000 euros.

Article 3

La décision n° DEC210095DR11 du 11 janvier 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 25 janvier 2021.

La déléguée régionale par intérim,
Isabelle DHÉ



DEC210522DR11

Décision portant délégation de signature à M. Georges Comte, directeur de l'unité UMR5127 intitulée Laboratoire de mathématiques (LAMA), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210021DAJ du 15 janvier 2021 portant nomination de Mme Isabelle DHÉ aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 18 janvier 2021 ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, de l'unité UMR5127, intitulée Laboratoire de mathématiques (LAMA), dont le directeur est M. Georges Comte ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Georges COMTE, directeur de l'unité UMR5127, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Georges COMTE, délégation de signature est donnée à M. Dorin BUCUR, PR USMB, adjoint au directeur, et à Mme Laure BASTIDE, AI CNRS, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC210097DR11 du 11 janvier 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 25 janvier 2021.

La déléguée régionale par intérim,
Isabelle DHÉ

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC210523DR11

Décision portant délégation de signature à M. Giovanni LAMANNA, directeur de l'unité UMR5814 intitulée Laboratoire d'Annecy de Physique des Particules (LAPP), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210021DAJ du 15 janvier 2021 portant nomination de Mme Isabelle DHÉ aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 18 janvier 2021 ;

Vu la décision DEC201522DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, de l'unité UMR5814 intitulée Laboratoire d'Annecy de Physique des Particules (LAPP), dont le directeur est M. Giovanni LAMANNA ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Giovanni LAMANNA, directeur de l'unité UMR5814, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Giovanni LAMANNA, délégation de signature est donnée à Mme Hélène WIRION, IEHC CNRS, responsable administrative, à M. Stéphane JEZEQUEL, DR1, adjoint à la Direction – Physique des particules, projets et services techniques, et à M. Gilles MAURIN, MC USMB, adjoint à la Direction – Physique des astroparticules, enseignement supérieur et de formation, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC210098DR11 du 11 janvier 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 25 janvier 2021.

La déléguée régionale par intérim,
Isabelle DHÉ

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC210524DR11

Décision portant délégation de signature à M. Luc FRAPPAT, directeur de l'unité UMR5108 intitulée Laboratoire d'Annecy-le-Vieux de physique théorique (LAPTH), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210021DAJ du 15 janvier 2021 portant nomination de Mme Isabelle DHÉ aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 18 janvier 2021 ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, de l'unité UMR5108 intitulée Laboratoire d'Annecy-le-Vieux de physique théorique (LAPTH), dont le directeur est M. Luc FRAPPAT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Luc FRAPPAT, directeur de l'unité UMR5108, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Luc FRAPPAT, délégation de signature est donnée à M. Jean-Philippe GUILLET, DR1, sous-directeur, à Mme Dominique TURC, IEHC CNRS, responsable administrative, et à Mme Véronique JONNERY, IECN CNRS, responsable financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC210106DR11 du 11 janvier 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 25 janvier 2021.

La déléguée régionale par intérim,
Isabelle DHÉ

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC210525DR11

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Gabriel VALAY, directeur de l'unité UAR3370 intitulée Jardin du Lautaret : découverte et sciences (Lautaret), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210021DAJ du 15 janvier 2021 portant nomination de Mme Isabelle DHÉ aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 18 janvier 2021 ;

Vu la décision DEC201512DGDS du 18 décembre 2020 approuvant la création, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, de l'unité UAR3370 intitulée Jardin du Lautaret : découverte et sciences (Lautaret), dont le directeur est M. Jean-Gabriel VALAY, et M. Rolland DOUZET, le directeur adjoint ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Gabriel VALAY, directeur de l'unité UAR3370, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Gabriel VALAY, délégation de signature est donnée à M. Rolland DOUZET, PRAG UGA, directeur adjoint, et à Mme Blandine ROUSSEL, IGE UGA, administratrice, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC210128DR11 du 11 janvier 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 25 janvier 2021.

La déléguée régionale par intérim,
Isabelle DHÉ

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC210526DR11

Décision portant délégation de signature à M. Vincent ARTERO, directeur de l'unité UMR5249 intitulée Laboratoire de chimie et Biologie des Métaux (LCBM), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210021DAJ du 15 janvier 2021 portant nomination de Mme Isabelle DHÉ aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 18 janvier 2021 ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, de l'unité UMR5249 intitulée Laboratoire de chimie et Biologie des Métaux (LCBM), dont le directeur est M. Vincent ARTERO, et M. Thierry RABILLOUD, le directeur adjoint ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Vincent ARTERO, directeur de l'unité UMR5249, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent ARTERO, délégation de signature est donnée à M. Thierry RABILLOUD, DR1 CNRS, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, et à Mme Geneviève BLONDIN, DR2 CNRS, cheffe d'équipe et M. Patrice CATTY, chercheur CEA, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, dans la limite de 20 000 euros.

Article 3

La décision n° DEC210200DR11 du 14 janvier 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 25 janvier 2021.

La déléguée régionale par intérim,
Isabelle DHÉ



DEC210527DR11

Décision portant délégation de signature à M. Stéphane REYNAUD, directeur de l'unité UMR5553 intitulée Laboratoire d'Ecologie alpine (LECA), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210021DAJ du 15 janvier 2021 portant nomination de Mme Isabelle DHÉ aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 18 janvier 2021 ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, de l'unité UMR5553 intitulée Laboratoire d'Ecologie alpine (LECA), dont le directeur est M. Stéphane REYNAUD, Mme Anne LOISON, la directrice adjointe et MM. Arnaud FOULQUIER et Wilfried THUILLER, les directeurs adjoints ;

Vu la décision DEC202274INEE du 23 décembre 2020 portant nomination de M. François POMPANON aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité UMR5533 intitulée Laboratoire d'Ecologie alpine (LECA) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Stéphane REYNAUD, directeur de l'unité UMR5553, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane REYNAUD, délégation de signature est donnée à Mme Anne LOISON, DR CNRS, directrice adjointe, à MM. Arnaud FOULQUIER, MCF UGA, et Wilfried THUILLER, DR2 CNRS, directeurs adjoints, à M. François POMPANON, PR UGA, directeur adjoint par intérim, et à Mme Florence SAGNIMORTE, AI CNRS, responsable administrative et financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, dans la limite de 90 000 euros.

Article 3

La décision n° DEC210109DR11 du 11 janvier 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 25 janvier 2021.

La déléguée régionale par intérim,
Isabelle DHÉ

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC210528DR11

Décision portant délégation de signature à M. Joël SOMMERIA, directeur de l'unité UMR5519 intitulée Laboratoire des Écoulements Géophysiques et Industriels (LEGI), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210021DAJ du 15 janvier 2021 portant nomination de Mme Isabelle DHÉ aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 18 janvier 2021 ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, de l'unité UMR5519 intitulée Laboratoire des Écoulements Géophysiques et Industriels (LEGI), dont le directeur est M. Joël SOMMERIA et MM. Guillaume BALARAC et Nicolas MORDANT les directeurs adjoints ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Joël SOMMERIA, directeur de l'unité UMR5519, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen



applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Joël SOMMERIA, délégation de signature est donnée à MM. Nicolas MORDANT, PR UGA, et Guillaume BALARAC, MCF G-INP, directeurs adjoints, et à M. Jhoan GENNAI, IECN CNRS, administrateur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC210107DR11 du 11 janvier 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 25 janvier 2021.

La déléguée régionale par intérim,
Isabelle DHÉ

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC210529DR11

Décision portant délégation de signature à Mme Fannie ALLOIN, directrice de l'unité UMR5279 intitulée Laboratoire d'Electrochimie et de Physicochimie des Matériaux et des Interfaces (LEPMI), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210021DAJ du 15 janvier 2021 portant nomination de Mme Isabelle DHÉ aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 18 janvier 2021 ;

Vu la DEC201522DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, de l'unité UMR5279 intitulée Laboratoire d'Electrochimie et de Physicochimie des Matériaux et des Interfaces (LEPMI), dont la directrice est Mme Fannie ALLOIN et MM. Lionel FLANDIN et Yann BULTEL, les directeurs adjoints ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Fannie ALLOIN, directrice de l'unité UMR5279, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen



applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Fannie ALLOIN, délégation de signature est donnée à M. Yann BULTEL, PU1 G-INP, directeur-adjoint, à M. Lionel FLANDIN, PU1 Université Savoie Mont-Blanc, directeur-adjoint, et à Mme Claire BENOIT, IE G-INP, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC210108DR11 du 11 janvier 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 25 janvier 2021.

La déléguée régionale par intérim,
Isabelle DHÉ

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC2100531DR11

Décision portant délégation de signature à Mme Anne BLAYO, directrice de l'unité UMR5518 intitulée Laboratoire de Génie des Procédés Papetiers (LGP2), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210021DAJ du 15 janvier 2021 portant nomination de Mme Isabelle DHÉ aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 18 janvier 2021 ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, de l'unité UMR5518 intitulée Laboratoire Génie des Procédés Papetiers (LGP2), dont la directrice est Mme Anne BLAYO ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Anne BLAYO, directrice de l'unité UMR5518, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne BLAYO, délégation de signature est donnée à M. Stéphane VERNAC, IR AGEFPI, responsable administratif et financier, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC210268DR11 du 14 janvier 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 25 janvier 2021.

La déléguée régionale par intérim,
Isabelle DHÉ



DEC210532DR11

Décision portant délégation de signature à M. Noël DE PALMA, directeur de l'unité l'UMR5217 intitulée Laboratoire d'Informatique de Grenoble (LIG), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210021DAJ du 15 janvier 2021 portant nomination de Mme Isabelle DHÉ aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 18 janvier 2021 ;

Vu la DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, de l'unité UMR5217 intitulée Laboratoire d'Informatique de Grenoble (LIG), dont le directeur est M. Noël DE PALMA, Mme Sihem AMER YAHIA, la directrice adjointe, et M. Patrick REIGNIER, le directeur adjoint ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Noël DE PALMA, directeur de l'unité UMR5217, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Noël DE PALMA, délégation de signature est donnée à Mme Sihem AMER YAHIA, DR CNRS, directrice adjointe, et à M. Patrick REIGNIER, PR UGA, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, à Mme Christine GUIMET, AI CNRS, responsable budget, et à Mme Pascale POULET, IE CNRS, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 5 000 euros.

Article 3

La décision n° DEC210110DR11 du 14 janvier 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 25 janvier 2021.

La déléguée régionale par intérim,
Isabelle DHÉ

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC210533DR11

Décision portant délégation de signature à M. Bahram HOUCHMANDZADEH, directeur de l'unité UMR558 intitulée Laboratoire interdisciplinaire de physique (LiPhy), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210021DAJ du 15 janvier 2021 portant nomination de Mme Isabelle DHÉ aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 18 janvier 2021 ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, de l'unité UMR558 intitulée Laboratoire interdisciplinaire de physique (LiPhy), dont le directeur est M. Bahram HOUCHMANDZADEH, et Mme Irène VENTRILLARD, la directrice adjointe ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Bahram HOUCHMANDZADEH, directeur de l'unité UMR558, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bahram HOUCHMANDZADEH, délégation de signature est donnée à Mme Irène VENTRILLARD, MCF UGA, directrice adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, à Mme Kristina SLAVCHEVA, IE CNRS, responsable administrative et financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 50 000 euros HT, et à Mme Sandrine NADAU, T UGA, référente gestion financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 5 000 euros HT.

Article 3

La décision n° DEC210111DR11 du 11 janvier 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 25 janvier 2021.

La déléguée régionale par intérim,
Isabelle DHÉ

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC210534DR11

Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle COGITORE, directrice de l'unité UMR5316 intitulée Litt&Arts, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210021DAJ du 15 janvier 2021 portant nomination de Mme Isabelle DHÉ aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 18 janvier 2021 ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, de l'unité UMR5316 intitulée Litt&Arts, dont la directrice est Mme Isabelle COGITORE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Isabelle COGITORE, directrice de l'unité UMR5316, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle COGITORE, délégation de signature est donnée à Mme Anne GARCIA-FERNANDEZ, IR2 CNRS, et M. Jean DE GUARDIA, PR UGA, directeurs adjoints, et à Mme Ludivine RAIMONDO, IE UGA, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC210112DR11 du 11 janvier 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 25 janvier 2021.

La déléguée régionale par intérim,
Isabelle DHÉ



DEC210535DR11

Décision portant délégation de signature M. Jean-Guillaume DUMAS, directeur de l'unité UMR5224 intitulée Laboratoire Jean Kuntzmann (LJK), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210021DAJ du 15 janvier 2021 portant nomination de Mme Isabelle DHÉ aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 18 janvier 2021 ;

Vu la DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, de l'unité UMR5224 intitulée Laboratoire Jean Kuntzmann (LJK), dont le directeur est M. Jean-Guillaume DUMAS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Guillaume DUMAS, directeur de l'unité UMR5224, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Guillaume DUMAS, délégation de signature est donnée à M. Eric BLAYO-NOGRET, PR UGA, adjoint au directeur, à Mme Adeline LECLERC-SAMSON, PR UGA, adjointe au directeur, et à Mme Delphine FAVRE-GIRAUD, IE CNRS, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC210113DR11 du 11 janvier 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 25 janvier 2021.

La déléguée régionale par intérim,
Isabelle DHÉ



DEC210536DR11

Décision portant délégation de signature à Mme Maria Del Carmen JIMENEZ AREVALO, directrice de l'unité UMR5628 intitulée Laboratoire des matériaux et du génie physique (LMGP), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210021DAJ du 15 janvier 2021 portant nomination de Mme Isabelle DHÉ aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 18 janvier 2021 ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, de l'unité UMR5628, intitulée Laboratoire des Matériaux et Génie physique (LMGP), dont le directeur est Mme Maria Del Carmen JIMENEZ AREVALO, et M. Franz BRUCKERT, le directeur adjoint ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Maria Del Carmen JIMENEZ AREVALO, directrice de l'unité UMR5628, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Maria Del Carmen JIMENEZ AREVALO, délégation de signature est donnée à M. Franz BRUCKERT, PR G-INP, directeur adjoint, aux fins mentionnées dans l'article 1^{er} et à Mme Michèle SAN MARTIN, T G-INP, responsable administrative et financière, aux fins mentionnées dans l'article 1^{er}, dans la limite de 5 000 euros HT.

Article 3

La décision n° DEC210114DR11 du 14 janvier 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 25 janvier 2021.

La déléguée régionale par intérim,
Isabelle DHÉ

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC210537DR11

Décision portant délégation de signature M. Charles SIMON, directeur de l'unité UPR3228 intitulée Laboratoire National des Champs Magnétiques Intenses (LNCMI), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210021DAJ du 15 janvier 2021 portant nomination de Mme Isabelle DHÉ aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 18 janvier 2021 ;

Vu la décision DEC201513DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021 de l'unité UPR3228 intitulée Laboratoire National des Champs Magnétiques Intenses, dont le directeur est M. Charles SIMON, et Mmes Florence LECOUTURIER et Anne-Laure BARRA, les directrices adjointes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Charles SIMON, directeur de l'unité UPR3228, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Charles SIMON, délégation de signature est donnée à Anne-Laure BARRA, DR1 CNRS, directrice adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} et à Mme Amélie PIC, IE CNRS, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 2 000,00 euros HT.

Article 3

La décision n° DEC210115DR11 du 11 janvier 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 25 janvier 2021.

La déléguée régionale par intérim,
Isabelle DHÉ



DEC210538DR11

Décision portant délégation de signature à M. Christophe MENEZO, directeur de l'unité UMR5271 intitulée Laboratoire Optimisation de la Conception et Ingénierie de l'Environnement (LOCIE), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210021DAJ du 15 janvier 2021 portant nomination de Mme Isabelle DHÉ aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 18 janvier 2021 ;

Vu la décision DEC201530DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, de l'unité UMR5271 intitulée Laboratoire Optimisation de la Conception et Ingénierie de l'Environnement (LOCIE), dont le directeur est M. Christophe MENEZO et Mmes Evelyne GONZE et Nolwenn LE PIERRES, les directrices adjointes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Christophe MENEZO, directeur de l'unité UMR5271, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe MENEZO, délégation de signature est donnée à Mmes Evelyne GONZE, PR USMB, et Nolwenn LE PIERRES, PR USMB, directrices adjointes, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC210199DR11 du 12 janvier 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 25 janvier 2021

La déléguée régionale par intérim,
Isabelle DHÉ



DEC210539DR11

Décision portant délégation de signature à M. Eric MARECHAL, directeur de l'unité UMR5168 intitulée Laboratoire de Physiologie Cellulaire et Végétale (LPCV), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210021DAJ du 15 janvier 2021 portant nomination de Mme Isabelle DHÉ aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 18 janvier 2021 ;

Vu la DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, de l'unité UMR5168 intitulée Laboratoire de Physiologie Cellulaire et Végétale (LPCV), dont le directeur M. Eric MARECHAL et M. François PARCY, le directeur adjoint ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Eric MARECHAL, directeur de l'unité UMR5168, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric MARECHAL, délégation de signature est donnée à M. François PARCY, DR CNRS, Directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, à Mmes Tiffany GUYONNET, AI CNRS, gestionnaire, et Sophie MISTRI, T CEA, assistante gestionnaire, et à M. Alexandre ANDRE, AI INRAE, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC210168DR11 du 11 janvier 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 25 janvier 2021.

La déléguée régionale par intérim,
Isabelle DHÉ

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC210540DR11

Décision portant délégation de signature M. Serguei SKIPETROV, directeur de l'unité UMR5493 Laboratoire de physique et modélisation des milieux condensés (LPMMC), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210021DAJ du 15 janvier 2021 portant nomination de Mme Isabelle DHÉ aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 18 janvier 2021 ;

Vu la DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, de l'unité UMR5493 intitulée Laboratoire de physique et modélisation des milieux condensés (LPMMC), dont le directeur est M. Serguei SKIPETROV ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Serguei SKIPETROV, directeur de l'UMR5493, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Serguei SKIPETROV, délégation de signature est donnée à Mme Léonie CANET, PR2 UGA, directrice adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, et à M. Camille SERVOZ-GAVIN, AI CNRS, responsable administratif, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 800 euros HT.

Article 3

La décision n° DEC210116DR11 du 11 janvier 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 25 janvier 2021.

La déléguée régionale par intérim,
Isabelle DHÉ



DEC210541DR11

Décision portant délégation de signature à M. Martial MERMILLOD, directeur de l'unité UMR5105 intitulée Laboratoire de psychologie et neurocognition (LPNC), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210021DAJ du 15 janvier 2021 portant nomination de Mme Isabelle DHÉ aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 18 janvier 2021 ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, de l'unité UMR5105 intitulée Laboratoire de psychologie et de neurocognition (LPNC), dont le directeur est M. Martial MERMILLOD et M. Olivier PASCALIS, le directeur adjoint ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Martial MERMILLOD, directeur de l'unité UMR5105, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Martial MERMILLOD, délégation de signature est donnée à M. Olivier PASCALIS, DR1 CNRS, directeur adjoint, à Mme Claire LEROY BERNARD, SAENES UGA, responsable administrative et financière, et à Mme Sanie CLARAZ, gestionnaire financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC210117DR11 du 11 janvier 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 25 janvier 2021.

La déléguée régionale par intérim,
Isabelle DHÉ

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC210542DR11

Décision portant délégation de signature à M. Arnaud LUCOTTE, directeur de l'unité UMR5821 intitulée Laboratoire de Physique Subatomique et de Cosmologie (LPSC), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210021DAJ du 15 janvier 2021 portant nomination de Mme Isabelle DHÉ aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 18 janvier 2021 ;

Vu la décision DEC201522DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, de l'unité UMR5821 intitulée Laboratoire de Physique Subatomique et de Cosmologie (LPSC), dont le directeur est M. Arnaud LUCOTTE et M. Laurent DEROME le directeur adjoint ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Arnaud LUCOTTE, directeur de l'unité UMR5821, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Arnaud LUCOTTE, délégation de signature est donnée à M. Laurent DEROME, PR UGA, directeur adjoint, à M. Thierry LAMY, IRHC CNRS, adjoint au directeur, responsable technique et coordinateur de projets, à Mme Colette DESLORIEUX, IRHC CNRS, adjointe au directeur, directrice administrative et financière, à M. Christophe VESCOVI, IRHC, adjoint au directeur, directeur opérationnel Plateforme LSM, à Mme Christine SERVOZ-GAVIN, AI CNRS, adjointe à la directrice administrative et financière, et à Mme Cécile VANNIER, AI CNRS, assistante gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, et à M. Guillaume WAROT, IR2 CNRS, ingénieur expert en développement d'expérimentation, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 1 000 euros HT pour les missions et 1000 euros HT pour les commandes de fonctionnement ou d'équipement.

Article 3

La décision n° DEC210119DR11 du 11 janvier 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.


Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 25 janvier 2021.

La déléguée régionale par intérim,
Isabelle DHÉ

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC210543DR11

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric BOSSARD, directeur de l'unité UMR5520 intitulée Laboratoire Rhéologie et Procédés (LRP), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210021DAJ du 15 janvier 2021 portant nomination de Mme Isabelle DHÉ aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 18 janvier 2021 ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, de l'unité UMR5520 intitulée Laboratoire Rhéologie et Procédés (LRP), dont le directeur est M. Frédéric BOSSARD ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Frédéric BOSSARD, directeur de l'unité UMR5520, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric BOSSARD, délégation de signature est donnée à M. François BERGEROT, IE2 CNRS, responsable administratif et financier, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 2 500 euros HT.

Article 3

La décision n° DEC210120DR11 du 11 janvier 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 25 janvier 2021.

La déléguée régionale par intérim,
Isabelle DHÉ

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC210544DR11

Décision portant délégation de signature à M. Thierry BARON, directeur de l'unité UMR5129 intitulée Laboratoire des Technologies de la Microélectronique (LTM), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210021DAJ du 15 janvier 2021 portant nomination de Mme Isabelle DHÉ aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 18 janvier 2021 ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, de l'unité UMR5129 intitulée Laboratoire des Technologies de la Microélectronique (LTM), dont le directeur est M. Thierry BARON, et M. Maxime BESACIER, directeur adjoint ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Thierry BARON, directeur de l'unité UMR5129, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry BARON, délégation de signature est donnée à M. Maxime BESACIER, MCF UGA, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, et à Madame Sylvaine CETRA, AI CNRS, responsable administrative et financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 25 000 euros HT.

Article 3

La décision n° DEC210160DR11 du 11 janvier 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 25 janvier 2021.

La déléguée régionale par intérim,
Isabelle DHÉ

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC210545DR11

Décision portant délégation de signature à Mme Evelyne MIOT, directrice de l'unité UAR5638 intitulée Cellule de coordination documentaire nationale pour les mathématiques (MathDoc), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210021DAJ du 15 janvier 2021 portant nomination de Mme Isabelle DHÉ aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 18 janvier 2021 ;

Vu la décision DEC201512DGDS du 18 décembre 2020 approuvant la création, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, de l'unité UAR5638 intitulée Cellule de coordination documentaire nationale pour les mathématiques (MathDoc), dont la directrice est Mme Evelyne MIOT ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à Mme Evelyne MIOT, directrice de l'unité UAR5638, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Evelyne MIOT, délégation de signature est donnée à M. Vincent BEFFARA, DR1 CNRS, directeur adjoint, et à M. Olivier LABBE, IR2 UGA, directeur adjoint technique, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 25 000 euros HT, et à Mme Agnès AGARLA, AI CNRS, responsable administrative et financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 5 000 euros HT.

Article 3

La décision n° DEC210121DR11 du 11 janvier 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.


Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 25 janvier 2021.

La déléguée régionale par intérim,
Isabelle DHÉ

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC210128DR11

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Gabriel VALAY, directeur de l'unité UAR3370 intitulée Jardin du Lautaret : découverte et sciences (Lautaret), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC201512DGDS du 18 décembre 2020 approuvant la création, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, de l'unité UAR3370 intitulée Jardin du Lautaret : découverte et sciences (Lautaret), dont le directeur est M. Jean-Gabriel VALAY, et M. Rolland DOUZET, le directeur adjoint ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Gabriel VALAY, directeur de l'unité UAR3370, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Gabriel VALAY, délégation de signature est donnée à M. Rolland DOUZET, PRAG UGA, directeur adjoint, et à Mme Blandine ROUSSEL, IGE UGA, administratrice, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC171670DR11 du 1^{er} juin 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 11 janvier 2021.

Le délégué régional
Jérôme PARET

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC210129DR11

Décision portant délégation de signature à M. Ioan-Lucian PREJBEANU, directeur de l'unité UMR8191 intitulée Spintronique et technologie des composants (SPINTEC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, de l'unité UMR8191 intitulée Spintronique et Technologie des Composants (SPINTEC), dont le directeur est M. Ioan-Lucian PREJBEANU, et M. Olivier FRUCHART, le directeur adjoint ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Ioan-Lucian PREJBEANU, directeur de l'unité UMR8191, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ioan-Lucian PREJBEANU, délégation de signature est donnée à M. Olivier FRUCHART, DR2 CNRS, directeur adjoint, et à Mme Catherine BROISIN, AI CNRS, responsable administrative et financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC171665DR11 du 1^{er} juin 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 11 janvier 2021.

Le délégué régional
Jérôme PARET

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC210130DR11

Décision portant délégation de signature à Giorgio DI NATALE, directeur de l'unité UMR5159 intitulée Techniques de l'Informatique et de la Microélectronique pour l'Architecture des systèmes intégrés (TIMA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, de l'unité UMR5159 intitulée Techniques de l'Informatique et de la Microélectronique pour l'Architecture des systèmes intégrés (TIMA), dont le directeur est M. Giorgio DI NATALE, et M. Laurent FESQUET, le directeur adjoint ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Giorgio DI NATALE, directeur de l'unité UMR5159, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen



applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Giorgio DI NATALE, délégation de signature est donnée à M. Laurent FESQUET, MCF G-INP, directeur adjoint, et à Mme Anne-Laure FOURNERET, IE G-INP, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC190973DR11 du 19 mars 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 11 janvier 2021.

Le délégué régional
Jérôme PARET

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC210131DR11

Décision portant délégation de signature à M. David MONNIAUX, directeur de l'unité UMR5104 intitulée VERIMAG, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, de l'unité UMR5104 intitulée VERIMAG (VERIMAG) dont le directeur est M. David MONNIAUX et M. Jean-François MONIN le directeur adjoint ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. David MONNIAUX, directeur de l'unité UMR5104, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. David MONNIAUX, délégation de signature est donnée à M. Jean-François MONIN, PR Polytech G-INP, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, et à Mme Aldjia BOULGHOBRA, TECH EX UGA, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, dans la limite de 1 000 euros HT.

Article 3

La décision n° DEC171623DR11 du 1^{er} juin 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 11 janvier 2021.

Le délégué régional
Jérôme PARET

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC210160DR11

Décision portant délégation de signature à M. Thierry BARON, directeur de l'unité UMR5129 intitulée Laboratoire des Technologies de la Microélectronique (LTM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, de l'unité UMR5129 intitulée Laboratoire des Technologies de la Microélectronique (LTM), dont le directeur est M. Thierry BARON, et M. Maxime BESACIER, directeur adjoint ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Thierry BARON, directeur de l'unité UMR5129, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry BARON, délégation de signature est donnée à M. Maxime BESACIER, MCF UGA, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, et à Madame Sylvaine CETRA, AI CNRS, responsable administrative et financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 25 000 euros HT.

Article 3

La décision n° DEC183139DR11 du 10 décembre 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 11 janvier 2021.

Le délégué régional
Jérôme PARET

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC210168DR11

Décision portant délégation de signature à M. Eric MARECHAL, directeur de l'unité UMR5168 intitulée Laboratoire de Physiologie Cellulaire et Végétale (LPCV), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, de l'unité UMR5168 intitulée Laboratoire de Physiologie Cellulaire et Végétale (LPCV), dont le directeur M. Eric MARECHAL et M. François PARCY, le directeur adjoint ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Eric MARECHAL, directeur de l'unité UMR5168, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric MARECHAL, délégation de signature est donnée à M. François PARCY, DR CNRS, Directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, à Mmes Tiffany GUYONNET, AI CNRS, gestionnaire, et Sophie MISTRI, T CEA, assistante gestionnaire, et à M. Alexandre ANDRE, AI INRA, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 1500 euros HT.

Article 3

La décision n° DEC173262DR11 du 19 décembre 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 11 janvier 2021.

Le délégué régional
Jérôme PARET

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC210199DR11

Décision portant délégation de signature à M. Christophe MENEZO, directeur de l'unité UMR5271 intitulée Laboratoire Optimisation de la Conception et Ingénierie de l'Environnement (LOCIE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC201530DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, de l'unité UMR5271 intitulée Laboratoire Optimisation de la Conception et Ingénierie de l'Environnement (LOCIE), dont le directeur est M. Christophe MENEZO et Mmes Evelyne GONZE et Nolwenn LE PIERRES, les directrices adjointes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Christophe MENEZO, directeur de l'unité UMR5271, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe MENEZO, délégation de signature est donnée à Mmes Evelyne GONZE, PR USMB, et Nolwenn LE PIERRES, PR USMB, directrices adjointes, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC201489DR11 du 24 août 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 12 janvier 2021

Le délégué régional
Jérôme PARET



DEC210200DR11

Décision portant délégation de signature à M. Vincent ARTERO, directeur de l'unité UMR5249 intitulée Laboratoire de chimie et Biologie des Métaux (LCBM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, de l'unité UMR5249 intitulée Laboratoire de chimie et Biologie des Métaux (LCBM), dont le directeur est M. Vincent ARTERO, et M. Thierry RABILLOUD, le directeur adjoint ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Vincent ARTERO, directeur de l'unité UMR5249, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent ARTERO, délégation de signature est donnée à M. Thierry RABILLOUD, DR1 CNRS, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, et à Mme Geneviève BLONDIN, DR2 CNRS, cheffe d'équipe et M. Patrice CATTY, chercheur CEA, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, dans la limite de 20 000 euros.

Article 3

La décision n° DEC191002DR11 du 27 mars 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 14 janvier 2021.

Le délégué régional
Jérôme PARET



DEC210201DR11

Décision portant délégation de signature à M. Yannick CHAMPION, directeur de l'unité UMR5266 intitulée Science et Ingénierie, Matériaux, Procédés (SIMaP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, de l'unité UMR5266 intitulée Science et Ingénierie, Matériaux, Procédés (SIMaP), dont le directeur est M. Yannick CHAMPION et Mme Elisabeth BLANQUET NICOLAS la directrice adjointe ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Yannick CHAMPION, directeur de l'unité UMR5266, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yannick CHAMPION, délégation de signature est donnée à Mme Pascale ESTEOULE, IE G-INP, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, à Mme Claire THOMASSON, AI CNRS, responsable financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 30 000 € HT.

Article 3

La décision n° DEC180404DR11 du 24 janvier 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 12 janvier 2021.

Le délégué régional
Jérôme PARET



DEC210239DR11

Décision portant délégation de signature à Mme Violaine LOUVET, directrice de l'unité l'UAR3758 intitulée Grenoble Alpes Recherche-Infrastructure de Calcul Intensif et de Données (GRICAD), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la DEC201512DGDS du 18 décembre 2020 approuvant la création, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, de l'unité UAR3758 intitulée Grenoble Alpes Recherche-Infrastructure de Calcul Intensif et de Données (GRICAD), dont la directrice est Mme Violaine LOUVET ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Violaine LOUVET, directrice de l'unité UAR3758, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Violaine LOUVET, délégation de signature est donnée à Mme Myriam LAURENS, AI CNRS, responsable financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC171674DR11 du 1^{er} juin 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 14 janvier 2021.

Le délégué régional
Jérôme PARET

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC210268DR11

Décision portant délégation de signature à Mme Anne BLAYO, directrice de l'unité UMR5518 intitulée Laboratoire de Génie des Procédés Papetiers (LGP2), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, de l'unité UMR5518 intitulée Laboratoire Génie des Procédés Papetiers (LGP2), dont la directrice est Mme Anne BLAYO ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Anne BLAYO, directrice de l'unité UMR5518, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne BLAYO, délégation de signature est donnée à M. Stéphane VERNAC, IR AGEFPI, responsable administratif et financier, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC201498DR11 du 24 août 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 14 janvier 2021.

Le délégué régional
Jérôme PARET



DEC210294DR11

Décision portant délégation de signature à M. Emmanuel BARBIER, directeur de l'unité UAR3552 intitulée IRMaGE, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC201512DGDS du 18 décembre 2020 approuvant la création, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, de l'unité UAR3552 intitulée IRMaGE, dont le directeur est M. Emmanuel BARBIER, et M. Alexandre KRAINIK, le directeur adjoint;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Emmanuel BARBIER, directeur de l'unité UAR3552, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Emmanuel BARBIER, délégation de signature est donnée à M. Alexandre KRAINIK, PU-PH CHUGA-UGA, directeur adjoint, et à Mme Tiphaine JOUANNO, AAE UGA, responsable administrative et financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC171673DR11 du 1^{er} juin 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 14 janvier 2021.

Le délégué régional,
Jérôme Paret



DEC210296DR11

Décision portant délégation de signature à Mme Pascale DELANGLE, directrice de l'unité UMR5819 intitulée Systèmes Moléculaires et nano Matériaux pour l'Energie et la Santé (SyMMES), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, de l'unité UMR5819, intitulée Systèmes Moléculaires et nano Matériaux pour l'Énergie et la Santé (SyMMES), dont la directrice est Mme Pascale DELANGLE et les directeurs adjoints sont MM. Yoann ROUPIOZ et Peter REISS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Pascale DELANGLE, directrice de l'unité UMR5819, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen



applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Pascale DELANGLE, directrice, délégation de signature est donnée à MM. Peter REISS, chercheur CEA, et Yoann ROUPIOZ, DR CNRS, directeurs adjoints, et à Mme Rachel MAUDUIT, T CNRS, gestionnaire administrative et financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC182550DR11 du 13 septembre 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 14 janvier 2021.

Le délégué régional
Jérôme PARET

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC210389DR11

Décision portant délégation de signature à M. Aurélien BARRAU, directeur de l'unité FR3620 intitulée Centre de Physique Théorique de Grenoble-Alpes (CPTGA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC201514DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, de l'unité FR3620 intitulée Centre de Physique Théorique de Grenoble-Alpes (CPTGA), dont le directeur est M. Aurélien BARRAU ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Aurélien BARRAU, directeur de l'unité FR3620, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement M. Aurélien BARRAU, délégation de signature est donnée à M. Camille SERVOZ-GAVIN, AI CNRS, responsable administratif, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC171596DR11 du 1^{er} juin 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 15 janvier 2021.

Le délégué régional,
Jérôme Paret



DEC210390DR11

Décision portant délégation de signature à M. Claude VERDIER, directeur de l'unité FR3345 intitulée Fédération Galileo Galilei de Grenoble (Fed3G), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC201514DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, de l'unité FR3345 intitulée Fédération Galileo Galilei de Grenoble (Fed3G), dont le directeur est M. Claude VERDIER et Mme Evelyne MAURET, la directrice adjointe ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Claude VERDIER, directeur de l'unité FR3345, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement M. Claude VERDIER, délégation de signature est donnée à Mme Evelyne MAURET, PR UGA, directrice adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC171585DR11 du 1^{er} juin 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 15 janvier 2021.

Le délégué régional,
Jérôme Paret



DEC210391DR11

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Christophe CLEMENT, directeur de l'unité FR2001 intitulée Fédération de Recherche en Ecologie et Environnement (FREE-Alpes), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC201514DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, de l'unité FR2001, intitulée Fédération de Recherche en Ecologie et Environnement (FREE-Alpes), dont le directeur est M. Jean-Christophe CLEMENT, Mme Muriel RAVETON, la directrice adjointe, et M. David GATEUILLE, le directeur adjoint ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Christophe CLEMENT, directeur de l'unité FR2001, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Christophe CLEMENT, délégation de signature est donnée à Mme Muriel RAVETON, MCF UGA, directrice adjointe, et à M David GATEUILLE, MCF USMB, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC180433DR11 du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 15 janvier 2021.

Le délégué régional,
Jérôme Paret



DEC210072DR11

Décision portant délégation de signature à M. Kholdoun TORKI, directeur de l'unité UAR3040 intitulée Circuits Multi-Projets (CMP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC201512DGDS du 18 décembre 2020 approuvant la création, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2021, de l'unité UAR3040 intitulée Circuits Multi-Projets (CMP), dont le directeur est M. Kholdoun TORKI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Kholdoun TORKI, directeur de l'unité UAR3040, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Kholdoun TORKI, délégation de signature est donnée à Mme Joëlle PARRAU, AI CNRS, gestionnaire financière et RH, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, dans la limite de 5 000 euros.

Article 3

La décision n° DEC200790DR11 du 4 mars 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 14 janvier 2021.

Le délégué régional,
Jérôme Paret



DEC210077DR11

Décision portant délégation de signature à M. Alain SYLVESTRE, directeur de l'unité FR2542 intitulée Fédération des Micro-Nano Technologies (FMNT), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC201514DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, de l'unité FR2542 intitulée Fédération des Micro-NanoTechnologies (FMNT), dont le directeur est M. Alain SYLVESTRE et M. Skandar BASROUR, le directeur adjoint ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Alain SYLVESTRE, directeur de l'unité FR2542, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain SYLVESTRE, délégation de signature est donnée à M. Skandar BASROUR, Professeur des universités, directeur adjoint, et à Mme Catherine LO CICERO, AI CNRS, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC192431DR11 du 6 septembre 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 11 janvier 2021.

Le délégué régional,
Jérôme Paret



DEC210082DR11

Décision portant délégation de signature à M. Nicolas MARCHAND, directeur de l'unité UMR5216 intitulée Grenoble Images Parole Signal Automatique (GIPSA-lab), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, de l'unité UMR5216 intitulée Grenoble Images Parole Signal Automatique (GIPSA-lab), dont le directeur est M. Nicolas MARCHAND et Mme Alice CAPLIER, la directrice adjointe ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Nicolas MARCHAND, directeur de l'unité UMR5216, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionnés à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas MARCHAND, délégation de signature est donnée à Mme Alice CAPLIER, PR UGA, et à Mme Akila MOKHTARI, IECN CNRS, responsable du service financier, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, et à M. Christophe SAVARIAUX, IR1 CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, dans la limite de 40 000 euros.

Article 3

La décision n° DEC171633DR11 du 1^{er} juin 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 11 janvier 2021.

Le délégué régional
Jérôme PARET

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC210083DR11

Décision portant délégation de signature à M. Bernard PENZ, directeur de l'unité UMR5272 intitulée Laboratoire des Sciences pour la Conception, l'Optimisation et la Production de Grenoble (G-SCOP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, de l'unité UMR5272 intitulée Laboratoire des Sciences pour la Conception, l'Optimisation et la Production de Grenoble (G-SCOP), dont le directeur est M. Bernard PENZ, et Mme Peggy ZWOLINSKI, la directrice adjointe ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Bernard PENZ, directeur de l'unité UMR5272, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard PENZ, délégation de signature est donnée à Mme Peggy ZWOLINSKI, PR UGA, directrice adjointe, et à Mme Amandine MONIN, IEHC CNRS, responsable financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC200013DR11 du 2 novembre 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 11 janvier 2021.

Le délégué régional
Jérôme PARET



DEC210084DR11

Décision portant délégation de signature à M. Pierre HAINAUT, directeur de l'unité UMR5309 intitulée Institut pour l'Avancée des Biosciences, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, de l'unité UMR5309, intitulée Institut pour l'avancée des biosciences (IAB), dont le directeur est M. Pierre HAINAUT et Mme Laurence LAFANECHERE, la directrice adjointe ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pierre HAINAUT, directeur de l'unité UMR5309, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre HAINAUT, délégation de signature est donnée à Mmes Hélène MEDJKANE, IR2 INSERM, responsable administrative, Aude MARCHAND, AI INSERM, gestionnaire référente, Charlotte BONNET, T UGA, gestionnaire référente et Jessica VUILLOD, T INSERM, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC201750DR11 du 28 septembre 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 11 janvier 2021.

Le délégué régional
Jérôme PARET



DEC210085DR11

Décision portant délégation de signature à M. Winfried WEISSENHORN, directeur de l'unité UMR5075 intitulée Institut de Biologie Structurale (IBS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, de l'unité UMR5075 intitulée Institut de Biologie structurale (IBS), dont le directeur est M. Winfried WEISSENHORN, et Mme Cécile BREYTON et M. Martin BLACKLEDGE, les directeurs adjoints ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Winfried Weissenhorn, directeur de l'unité UMR5075, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Winfried WEISSENHORN, délégation de signature est donnée à Mme Cécile BREYTON, DR CNRS, directrice adjointe, , M. Martin BLACKLEDGE, DR CEA, directeur adjoint, M. Jérémie GAUTHIER, IE CNRS, responsable RH, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, à M. Paul SAINTOMER, IE CEA, contrôleur de gestion, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 10.000 euros, et à Mmes Dominique RIBEIRO, T CNRS, gestionnaire, et Marylène GERVASONI, AI CNRS, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 4.000 euros HT.

Article 3

La décision n° DEC201979DR11 du 9 novembre 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 14 janvier 2021

Le délégué régional,
Jérôme Paret



DEC210086DR11

Décision portant délégation de signature à M. Eric DEFRANCQ, directeur de l'unité UAR2607 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de Grenoble (ICMG), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC201512DGDS du 18 décembre 2020 approuvant la création, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, de l'unité UAR2607 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de Grenoble (ICMG), dont le directeur est M. Eric DEFRANCQ ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Eric DEFRANCQ, directeur de l'unité UAR2605, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement M. Eric DEFRANCQ, délégation de signature est donnée à Mme Jamila BURLET, TCE CNRS, responsable administrative et financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC192375DR11 du 27 août 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 11 janvier 2021.

Le délégué régional,
Jérôme Paret



DEC210088DR11

Décision portant délégation de signature à M. Louis FUNAR, directeur de l'unité UMR5582 intitulée Institut Fourier (IF), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5582 intitulée Institut Fourier (IF), dont le directeur est M. Louis FUNAR ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Louis FUNAR, directeur de l'unité UMR5582, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Louis FUNAR, délégation de signature est donnée à Mme Céline DELEVAL, IE CNRS, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC171656DR11 du 1^{er} juin 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 11 janvier 2021.

Le délégué régional
Jérôme PARET



DEC210089DR11

Décision portant délégation de signature à M. Aurélien DOMMERGUE, directeur de l'unité UMR5001 intitulée Institut des Géosciences de l'Environnement (IGE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité UMR5001 intitulée Institut des Géosciences de l'Environnement (IGE), dont le directeur est M. Aurélien DOMMERGUE, Mme Delphine SIX la directrice adjointe, et MM. Gaël DURAND, Nicolas GRATIOT, Thierry PELLARIN et Nicolas CAILLON les directeurs adjoints ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Aurélien DOMMERGUE, directeur de l'unité UMR5001, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Aurélien DOMMERGUE, délégation de signature est donnée à MM. Gaël DURAND, DR2 CNRS, Nicolas GRATIOT, DR2 IRD, Nicolas CAILLON, IRHC CNRS, et Thierry PELLARIN, DR2 CNRS, directeurs adjoints, à Mme Delphine SIX, Physicienne 2cl CNAP, directrice adjointe, et à Mmes Carole BIENVENU, IR2 CNRS, responsable administrative et financière, et Valérie LANARI, IE CN CNRS, responsable administrative adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC192760DR11 du 19 novembre 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 11 janvier 2021.

Le délégué régional
Jérôme PARET

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC210090DR11

Décision portant délégation de signature à Mme Anne KAMINSKI-CACHOPO, directrice de l'unité UMR5130, intitulée Institut de Microélectronique, Electromagnétisme et Photonique – Laboratoire d'Hyperfréquence et Caractérisation (IMEP-LAHC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, de l'unité UMR5130 intitulée Institut de Microélectronique, Electromagnétisme et Photonique – Laboratoire d'Hyperfréquence et Caractérisation (IMEP-LAHC), dont la directrice est Mme Anne KAMINSKI-CACHOPO ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Anne KAMINSKI-CACHOPO, directrice de l'unité UMR5130, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen



applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne KAMINSKI-CACHOPO, délégation de signature est donnée à Mme Elise GHIBAUDO, MCF UGA, directrice adjointe, à M. Frédéric GARET, PR USMB, directeur adjoint et à Mme Dalhila ALOUANI, AI G-INP, responsable administrative et financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC171628DR11 du 1^{er} juin 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 14 janvier 2021.

Le délégué régional
Jérôme PARET

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC210091DR11

Décision portant délégation de signature à M. Guillaume DUBUS, directeur de l'unité UMR5274 intitulée Institut de Planétologie et d'Astrophysique de Grenoble (IPAG), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, de l'unité UMR5274 intitulée Institut de Planétologie et d'Astrophysique de Grenoble (IPAG), dont le directeur est M. Guillaume DUBUS, Mme Véronique VUITTON, la directrice adjointe et M. David MOUILLET, le directeur adjoint ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Guillaume DUBUS, directeur de l'unité UMR5274, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guillaume DUBUS, délégation de signature est donnée à Mme Véronique VUITTON, CR1 CNRS, directrice adjointe, à M. David MOUILLET, AST1 UGA, directeur adjoint, et à Mme Béatrice BOURDON-PIBARET, IEHC CNRS, directrice administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} et à M. Bruno MAILLARD, IE2 CNRS, responsable financier, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, dans la limite de 20 000 euros.

Article 3

La décision n° DEC201494DR11 du 24 août 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, 15 janvier 2021.

Le délégué régional,
Jérôme PARET



DEC210092DR11

Décision portant délégation de signature à M. Darren HART, directeur de l'unité UAR3518 intitulée Integrated Structural Biology Grenoble (ISBG), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC201520DGDS du 18 décembre 2020 approuvant la création, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, de l'unité UAR3518 intitulée Integrated Structural Biology, Grenoble (ISBG), dont le directeur est M. Darren HART ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée M. Darren HART, directeur de l'unité UAR3518, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Darren HART, délégation de signature est donnée à Mme Linda PONNET, AI CNRS, responsable administrative et financière, aux fins mentionnées à l'article 1er dans la limite de 5.000 euros HT.

Article 3

La décision n° DEC171672DR11 du 1^{er} juin 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 14 janvier 2021.

Le délégué régional,
Jérôme Paret



DEC210095DR11

Décision portant délégation de signature à M. Philippe ROUX, directeur de l'unité UMR5275 intitulée Institut des Sciences de la Terre (ISterre), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, de l'unité UMR5275 intitulée Institut des Sciences de la Terre (ISterre), dont le directeur est M. Philippe ROUX, et Mmes Fabienne GIRAUD, Anne SOCQUET et Mai-Linh DOAN, les directrices adjointes, et MM. Fabrice BRUNET et François JOUANNE, les directeurs adjoints ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe ROUX, directeur de l'unité UMR5275, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe ROUX, délégation de signature est donnée à Mmes Anne SOCQUET, Physicienne CNAP, Fabienne GIRAUD, MCF UGA, et Mai-Linh DOAN, MCF UGA, directrices adjointes de l'UMR5275, et à MM. Fabrice BRUNET, DR2 CNRS, et François JOUANNE, PR USMB, directeurs adjoints de l'UMR5275, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi qu'à M. François-Xavier MEVEL, IE UGA, administrateur de l'UMR5275, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, dans la limite de 5 000 euros.

Article 3

La décision n° DEC200023DR11 du 21 septembre 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 11 janvier 2021.

Le délégué régional,
Jérôme Paret



DEC210097DR11

Décision portant délégation de signature à M. Georges Comte, directeur de l'unité UMR5127 intitulée Laboratoire de mathématiques (LAMA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, de l'unité UMR5127, intitulée Laboratoire de mathématiques (LAMA), dont le directeur est M. Georges Comte ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Georges COMTE, directeur de l'unité UMR5127, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Georges COMTE, délégation de signature est donnée à M. Dorin BUCUR, PR USMB, adjoint au directeur, et à Mme Laure BASTIDE, AI CNRS, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC182508DR11 du 10 septembre 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 11 janvier 2021.

Le délégué régional
Jérôme PARET



DEC210098DR11

Décision portant délégation de signature à M. Giovanni LAMANNA, directeur de l'unité UMR5814 intitulée Laboratoire d'Annecy de Physique des Particules (LAPP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC201522DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, de l'unité UMR5814 intitulée Laboratoire d'Annecy de Physique des Particules (LAPP), dont le directeur est M. Giovanni LAMANNA ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Giovanni LAMANNA, directeur de l'unité UMR5814, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Giovanni LAMANNA, délégation de signature est donnée à Mme Hélène WIRION, IEHC CNRS, responsable administrative, à M. Stéphane JEZEQUEL, DR1, adjoint à la Direction – Physique des particules, projets et services techniques, et à M. Gilles MAURIN, MC USMB, adjoint à la Direction – Physique des astroparticules, enseignement supérieur et de formation, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC192679DR11 du 28 octobre 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 11 janvier 2021.

Le délégué régional
Jérôme PARET

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC210106DR11

Décision portant délégation de signature à M. Luc FRAPPAT, directeur de l'unité UMR5108 intitulée Laboratoire d'Annecy-le-Vieux de physique théorique (LAPTH), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, de l'unité UMR5108 intitulée Laboratoire d'Annecy-le-Vieux de physique théorique (LAPTH), dont le directeur est M. Luc FRAPPAT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Luc FRAPPAT, directeur de l'unité UMR5108, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Luc FRAPPAT, délégation de signature est donnée à M. Jean-Philippe GUILLET, DR1, sous-directeur, à Mme Dominique TURC, IEHC CNRS, responsable administrative, et à Mme Véronique JONNERY, IECN CNRS, responsable financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC171625DR11 du 1^{er} juin 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 11 janvier 2021.

Le délégué régional
Jérôme PARET

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC210107DR11

Décision portant délégation de signature à M. Joël SOMMERIA, directeur de l'unité UMR5519 intitulée Laboratoire des Écoulements Géophysiques et Industriels (LEGI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, de l'unité UMR5519 intitulée Laboratoire des Ecoulements Géophysiques et Industriels (LEGI), dont le directeur est M. Joël SOMMERIA et MM. Guillaume BALARAC et Nicolas MORDANT les directeurs adjoints ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Joël SOMMERIA, directeur de l'unité UMR5519, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen



applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Joël SOMMERIA, délégation de signature est donnée à MM. Nicolas MORDANT, PR UGA, et Guillaume BALARAC, MCF G-INP, directeurs adjoints, et à M. Jhoan GENNAI, IECN CNRS, administrateur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC192363DR11 du 27 août 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 11 janvier 2021.

Le délégué régional
Jérôme PARET

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC210108DR11

Décision portant délégation de signature à Mme Fannie ALLOIN, directrice de l'unité UMR5279 intitulée Laboratoire d'Electrochimie et de Physicochimie des Matériaux et des Interfaces (LEPMI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la DEC201522DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMR5279 intitulée Laboratoire d'Electrochimie et de Physicochimie des Matériaux et des Interfaces (LEPMI), dont la directrice est Mme Fannie ALLOIN et MM. Lionel FLANDIN et Yann BULTEL, les directeurs adjoints ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Fannie ALLOIN, directrice de l'unité UMR5279, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen



applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Fannie ALLOIN, délégation de signature est donnée à M. Yann BULTEL, PU1 G-INP, directeur-adjoint, à M. Lionel FLANDIN, PU1 Université Savoie Mont-Blanc, directeur-adjoint, et à Mme Claire BENOIT, IE G-INP, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC201646DR11 du 9 septembre 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 11 janvier 2021.

Le délégué régional
Jérôme PARET

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC210109DR11

Décision portant délégation de signature à M. Stéphane REYNAUD, directeur de l'unité UMR5553 intitulée Laboratoire d'Ecologie alpine (LECA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, de l'unité UMR5553 intitulée Laboratoire d'Ecologie alpine (LECA), dont le directeur est M. Stéphane REYNAUD, Mme Anne LOISON, la directrice adjointe et MM. Arnaud FOULQUIER et Wilfried THUILLER, les directeurs adjoints ;

Vu la décision DEC202274INEE du 23 décembre 2020 portant nomination de M. François POMPANON aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité UMR5533 intitulée Laboratoire d'Ecologie alpine (LECA) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Stéphane REYNAUD, directeur de l'unité UMR5553, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane REYNAUD, délégation de signature est donnée à Mme Anne LOISON, DR CNRS, directrice adjointe, à MM. Arnaud FOULQUIER, MCF UGA, et Wilfried THUILLER, DR2 CNRS, directeurs adjoints, à M. François POMPANON, PR UGA, directeur adjoint par intérim, et à Mme Florence SAGNIMORTE, AI CNRS, responsable administrative et financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, dans la limite de 90 000 euros.

Article 3

La décision n° DEC171655DR11 du 1^{er} juin 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 11 janvier 2021.

Le délégué régional
Jérôme PARET



DEC210110DR11

Décision portant délégation de signature à M. Noël DE PALMA, directeur de l'unité l'UMR5217 intitulée Laboratoire d'Informatique de Grenoble (LIG), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, de l'unité UMR5217 intitulée Laboratoire d'Informatique de Grenoble (LIG), dont le directeur est M. Noël DE PALMA, Mme Sihem AMER YAHIA, la directrice adjointe, et M. Patrick REIGNIER, le directeur adjoint ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Noël DE PALMA, directeur de l'unité UMR5217, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Noël DE PALMA, délégation de signature est donnée à Mme Sihem AMER YAHIA, DR CNRS, directrice adjointe, et à M. Patrick REIGNIER, PR UGA, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, à Mme Christine GUIMET, AI CNRS, responsable budget, et à Mme Pascale POULET, IE CNRS, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 5 000 euros.

Article 3

La décision n° DEC171635DR11 du 1^{er} juin 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.


Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 14 janvier 2021.

Le délégué régional
Jérôme PARET

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC210111DR11

Décision portant délégation de signature à M. Bahram HOUCHMANDZADEH, directeur de l'unité UMR5588 intitulée Laboratoire interdisciplinaire de physique (LiPhy), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, de l'unité UMR5588 intitulée Laboratoire interdisciplinaire de physique (LiPhy), dont le directeur est M. Bahram HOUCHMANDZADEH, et Mme Irène VENTRILLARD, la directrice adjointe ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Bahram HOUCHMANDZADEH, directeur de l'unité UMR5588, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bahram HOUCHMANDZADEH, délégation de signature est donnée à Mme Irène VENTRILLARD, MCF UGA, directrice adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, à Mme Kristina SLAVCHEVA, IE CNRS, responsable administrative et financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 50 000 euros HT, et à Mme Sandrine NADAU, T UGA, référente gestion financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 5 000 euros HT.

Article 3

La décision n° DEC190714DR11 du 20 février 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 11 janvier 2021.

Le délégué régional
Jérôme PARET

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC210112DR11

Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle COGITORE, directrice de l'unité UMR5316 intitulée Litt&Arts, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, de l'unité UMR5316 intitulée Litt&Arts, dont la directrice est Mme Isabelle COGITORE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Isabelle COGITORE, directrice de l'unité UMR5316, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle COGITORE, délégation de signature est donnée à Mme Anne GARCIA-FERNANDEZ, IR2 CNRS, et M. Jean DE GUARDIA, PR UGA, directeurs adjoints, et à Mme Ludivine RAIMONDO, IE UGA, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC201496DR11 du 9 septembre 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 11 janvier 2021

Le délégué régional
Jérôme PARET



DEC210114DR11

Décision portant délégation de signature à Mme Maria Del Carmen JIMENEZ AREVALO, directrice de l'unité UMR5628 intitulée Laboratoire des matériaux et du génie physique (LMGP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, de l'unité UMR5628, intitulée Laboratoire des Matériaux et Génie physique (LMGP), dont le directeur est Mme Maria Del Carmen JIMENEZ AREVALO, et M. Franz BRUCKERT, le directeur adjoint ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Maria Del Carmen JIMENEZ AREVALO, directrice de l'unité UMR5628, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Maria Del Carmen JIMENEZ AREVALO, délégation de signature est donnée à M. Franz BRUCKERT, PR G-INP, directeur adjoint, aux fins mentionnées dans l'article 1^{er} et à Mme Michèle SAN MARTIN, T G-INP, responsable administrative et financière, aux fins mentionnées dans l'article 1^{er}, dans la limite de 5 000 euros HT.

Article 3

La décision n° DEC171658DR11 du 1^{er} juin 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 14 janvier 2021.

Le délégué régional
Jérôme PARET

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC210115DR11

Décision portant délégation de signature M. Charles SIMON, directeur de l'unité UPR3228 intitulée Laboratoire National des Champs Magnétiques Intenses (LNCMI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC201513DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021 de l'unité UPR3228 intitulée Laboratoire National des Champs Magnétiques Intenses, dont le directeur est M. Charles SIMON, et Mmes Florence LECOUTURIER et Anne-Laure BARRA, les directrices adjointes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Charles SIMON, directeur de l'unité UPR3228, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Charles SIMON, délégation de signature est donnée à Anne-Laure BARRA, DR1 CNRS, directrice adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} et à Mme Amélie PIC, IE CNRS, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 2 000,00 euros HT.

Article 3

La décision n° DEC181942DR11 du 2 juillet 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 11 janvier 2021.

Le délégué régional
Jérôme PARET



DEC210116DR11

Décision portant délégation de signature M. Serguei SKIPETROV, directeur de l'unité UMR5493 Laboratoire de physique et modélisation des milieux condensés (LPMMC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, de l'unité UMR5493 intitulée Laboratoire de physique et modélisation des milieux condensés (LPMMC), dont le directeur est M. Serguei SKIPETROV ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Serguei SKIPETROV, directeur de l'UMR5493, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Serguei SKIPETROV, délégation de signature est donnée à Mme Léonie CANET, PR2 UGA, directrice adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, et à M. Camille SERVOZ-GAVIN, AI CNRS, responsable administratif, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 800 euros HT.

Article 3

La décision n° DEC172904DR11 du 9 novembre 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 11 janvier 2021.

Le délégué régional
Jérôme PARET



DEC210117DR11

Décision portant délégation de signature à M. Martial MERMILLOD, directeur de l'unité UMR5105 intitulée Laboratoire de psychologie et neurocognition (LPNC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, de l'unité UMR5105 intitulée Laboratoire de psychologie et de neurocognition (LPNC), dont le directeur est M. Martial MERMILLOD et M. Olivier PASCALIS, le directeur adjoint ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Martial MERMILLOD, directeur de l'unité UMR5105, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Martial MERMILLOD, délégation de signature est donnée à M. Olivier PASCALIS, DR1 CNRS, directeur adjoint, à Mme Claire LEROY BERNARD, SAENES UGA, responsable administrative et financière, et à Mme Sanie CLARAZ, gestionnaire financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC201318DR11 du 15 juillet 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 11 janvier 2021.

Le délégué régional
Jérôme PARET

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC210119DR11

Décision portant délégation de signature à M. Arnaud LUCOTTE, directeur de l'unité UMR5821 intitulée Laboratoire de Physique Subatomique et de Cosmologie (LPSC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC201522DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, de l'unité UMR5821 intitulée Laboratoire de Physique Subatomique et de Cosmologie (LPSC), dont le directeur est M. Arnaud LUCOTTE et M. Laurent DEROME le directeur adjoint ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Arnaud LUCOTTE, directeur de l'unité UMR5821, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Arnaud LUCOTTE, délégation de signature est donnée à M. Laurent DEROME, PR UGA, directeur adjoint, à M. Thierry LAMY, IRHC CNRS, adjoint au directeur, responsable technique et coordinateur de projets, à Mme Colette DESLORIEUX, IRHC CNRS, adjointe au directeur, directrice administrative et financière, à M. Christophe VESCOVI, IRHC, adjoint au directeur, directeur opérationnel Plateforme LSM, à Mme Christine SERVOZ-GAVIN, AI CNRS, adjointe à la directrice administrative et financière, et à Mme Cécile VANNIER, AI CNRS, assistante gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, et à M. Guillaume WAROT, IR2 CNRS, ingénieur expert en développement d'expérimentation, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 1 000 euros HT pour les missions et 1000 euros HT pour les commandes de fonctionnement ou d'équipement.

Article 3

La décision n° DEC190763DR11 du 5 avril 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 11 janvier 2021.

Le délégué régional
Jérôme PARET

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC210120DR11

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric BOSSARD, directeur de l'unité UMR5520 intitulée Laboratoire Rhéologie et Procédés (LRP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, de l'unité UMR5520 intitulée Laboratoire Rhéologie et Procédés (LRP), dont le directeur est M. Frédéric BOSSARD ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Frédéric BOSSARD, directeur de l'unité UMR5520, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric BOSSARD, délégation de signature est donnée à M. François BERGEROT, IE2 CNRS, responsable administratif et financier, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 2 500 euros HT.

Article 3

La décision n° DEC171652DR11 du 1^{er} juin 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 11 janvier 2021.

Le délégué régional
Jérôme PARET

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC210121DR11

Décision portant délégation de signature à Mme Evelyne MIOT, directrice de l'unité UAR5638 intitulée Cellule de coordination documentaire nationale pour les mathématiques (MathDoc), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC201512DGDS du 18 décembre 2020 approuvant la création, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, de l'unité UAR5638 intitulée Cellule de coordination documentaire nationale pour les mathématiques (MathDoc), dont la directrice est Mme Evelyne MIOT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Evelyne MIOT, directrice de l'unité UAR5638, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Evelyne MIOT, délégation de signature est donnée à M. Vincent BEFFARA, DR1 CNRS, directeur adjoint, et à M. Olivier LABBE, IR2 UGA, directeur adjoint technique, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 25 000 euros HT, et à Mme Agnès AGARLA, AI CNRS, responsable administrative et financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 5 000 euros HT.

Article 3

La décision n° DEC191065DR11 du 1^{er} avril 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.


Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 11 janvier 2021.

Le délégué régional
Jérôme PARET

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC210122DR11

Décision portant délégation de signature à Mme Laurence MAGAUD, directrice de l'unité UPR2940 intitulée Institut Néel (Néel), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC201513DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, de l'unité UPR2940 intitulée Institut Néel (Néel), dont la directrice est Mme Laurence MAGAUD, Mmes Virginie SIMONET et Nathalie BOUDET les directrices adjointes et MM. Jan VOGEL, Jean-Philippe POIZAT et Thierry FOURNIER, les directeurs adjoints ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée Mme Laurence MAGAUD, directrice de l'unité UPR2940, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laurence MAGAUD, délégation de signature est donnée à Mme Virginie SIMONET, DR CNRS, directrice adjointe et directrice du département MCBT, M. Jean-Philippe POIZAT, DR CNRS, directeur adjoint et directeur du département PLUM, M. Jan VOGEL, DR CNRS, directeur adjoint et directeur du département QUEST, Mme Nathalie BOUDET, IR CNRS, directrice adjointe et directrice technique, M. Thierry FOURNIER, IR CNRS, directeur adjoint et directeur Valorisation, Infrastructure et Sécurité, à Mme Nathalie BOURGEAT-LAMI, IE CNRS, responsable administrative, et Mme Florence POIS, AI CNRS, assistante de direction, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, et à Mme Caroline BARTOLI, IE CNRS, responsable de la gestion financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, dans la limite de 20.000 euros HT.

Pour la bibliothèque des laboratoires du polygone scientifique, à Mme Armelle MICHETTI, IE CNRS, documentaliste, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, pour les factures et commandes de fonctionnement, dans la limite de 2.000 euros HT,

Pour le service de liquéfaction et le service achats, à M. Christian GIANESE, IR CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, pour les factures et commandes, dans la limite de 20.000 euros HT,

Pour le service SERAS, à M. Emmanuel ROY, IR CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, pour les factures et commandes, dans la limite de 20.000 euros HT,

Pour le magasin, à M. Fabrice BRUNOUD, AI CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, pour les factures et commandes, dans la limite de 10.000 euros HT,

Pour le département QUEST, à M. Hermann SELLIER, MCF UGA, directeur-adjoint du département QUEST, et à Mme Anne-Laure JAUSSENT, AI CNRS, assistante de direction, aux fins mentionnées à l'article 1^{er},

Pour le département PLUM, à Mme Patricia DE RANGO, DR CNRS, directrice-adjointe du département PLUM, et à Mme Muriel BOYER, AI CNRS, assistante de direction, aux fins mentionnées à l'article 1^{er},

Pour le département MCBT, à M. Benoît CHABAUD, MCF UGA, directeur-adjoint du département MCBT, et à Mme Christine MARTINELLI, AI CNRS, assistante de direction, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.


Article 3

La décision n° DEC201638DR11 du 9 septembre 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 11 janvier 2021.

Le délégué régional
Jérôme PARET



DEC210123DR11

Décision portant délégation de signature à M. Laurent BEGUE, directeur de l'unité UAR3394 intitulée Maison des Sciences de l'Homme – Alpes (MSH-ALPES), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC201520DGDS du 18 décembre 2020 approuvant la création, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, de l'unité UAR3394 intitulée Maison des Sciences de l'Homme – Alpes (MSH-ALPES), dont le directeur est M. Laurent BEGUE, et Mme Naïma GHERMANI, la directrice adjointe ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Laurent BEGUE, directeur de l'unité UAR3394, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent BEGUE, délégation de signature est donnée à Mme Naïma GHERMANI, MCF UGA, directrice adjointe, et à Mme Caroline BORYE, responsable administration et finance, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 5 000 euros.

Article 3

La décision n° DEC171681DR11 du 1^{er} juin 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 11 janvier 2021.

Le délégué régional
Jérôme PARET

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC210125DR11

Décision portant délégation de signature Mme Nathalie COTTE, directrice de l'unité UAR832, intitulée Observatoire des Sciences de l'Univers de Grenoble (OSUG), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC201512DGDS du 18 décembre 2020 approuvant la création, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, de l'unité UAR832 intitulée Observatoire des Sciences de l'Univers de Grenoble (OSUG), dont la directrice est Mme Nathalie COTTE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Nathalie COTTE, directrice de l'unité UAR832, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie COTTE, délégation de signature est donnée à M. Hans-Werner JACOBI, DR CNRS, directeur adjoint, à Mme Lydie BONAL, Astronome adjointe, directrice adjointe, et à Mme Leslie HOLLETT, IE UGA, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 7 000 euros HT.

Article 3

La décision n° DEC171666DR11 du 1^{er} juin 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 11 janvier 2021.

Le délégué régional
Jérôme PARET



DEC210126DR11

Décision portant délégation de signature à Mme Anne-Laure AMILHAT SZARY, directrice de l'unité UMR5194 intitulée Laboratoire de Sciences Sociales (PACTE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, de l'unité UMR5194 intitulée Laboratoire de Sciences Sociales (PACTE), dont la directrice est Mme Anne-Laure AMILHAT SZARY ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Anne-Laure AMILHAT SZARY, directrice de l'UMR5194, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Laure AMILHAT SZARY, délégation de signature est donnée à Mme Véronique STRIPPOLI, IE CNRS, directrice administrative et financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC171631DR11 du 1^{er} juin 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 11 janvier 2021.

Le délégué régional
Jérôme PARET



DEC210348DR12

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric MORISSON pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UAR2020 intitulée Centre d'exploration fonctionnelle scientifique (CEFOS)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201512DGDS du 18 décembre 2020 portant création de l'unité UAR2020, intitulée Centre d'exploration fonctionnelle scientifique (CEFOS), dont la directrice est Erica LOPEZ ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Frédéric MORISSON, IE, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 janvier 2021

La directrice d'unité

Erica LOPEZ

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC210734DR12

Décision portant délégation de signature à M. Eric CASCALES pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7255 intitulée Laboratoire d'ingénierie des systèmes macromoléculaires (LISM)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7255, intitulée *Laboratoire d'ingénierie des systèmes macromoléculaires*, dont le directeur est *James STURGIS* ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Eric CASCALES, DR, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 février 2021

Le directeur d'unité
James STURGIS

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC210643DR12

Décision portant délégation de signature à M. Walter BRUYERE-OSTELLS pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7064 intitulée Centre méditerranéen de sociologie, de science politique et d'histoire (MESOPOLHIS)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant création de l'unité UMR7064, intitulée Centre méditerranéen de sociologie, de science politique et d'histoire (MESOPOLHIS), dont le directeur est Pierre FOURNIER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Walter BRUYERE-OSTELLS, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 janvier 2021

Le directeur d'unité
Pierre FOURNIER

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC210642DR12

Décision portant délégation de signature à M. Pierre FOURNIER, directeur de l'unité UMR7064 intitulée Centre méditerranéen de sociologie, de science politique et d'histoire (MESOPOLHIS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1^{er} avril 2018 ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant création de l'unité UMR7064, intitulée Centre méditerranéen de sociologie, de science politique et d'histoire (MESOPOLHIS), dont le directeur est Pierre FOURNIER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pierre FOURNIER, directeur de l'unité UMR7064, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre FOURNIER, délégation de signature est donnée à M. Walter BRUYERE-OSTELLS, PU, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 janvier 2021

La déléguée régionale
Ghislaine GIBELLO



DEC210621DR12

Décision portant délégation de signature à M. Thomas BROCHIER, directeur de l'unité UMS2018 intitulée *Centre de primatologie de la Méditerranée*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1^{er} avril 2018 ;

Vu la décision DEC200152INSB du 21 février 2020 portant création de l'unité UMS2018, intitulée Centre de primatologie de la Méditerranée, dont le directeur est Thomas BROCHIER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Thomas BROCHIER, directeur de l'unité UMS2018, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 janvier 2021

La déléguée régionale
Ghislaine GIBELLO



DEC210917DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à Mme Ghislaine Gibello, déléguée régionale de la circonscription Provence et Corse (DR12)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 portant nomination de Mme Ghislaine Gibello aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Provence et Corse (DR12) ;

Vu le formulaire CERFA n°11629*02 portant dérogation pour le transport d'échantillons sur des spécimens d'espèces animales protégées ;

DECIDE :

Article 1er. – Délégation ponctuelle est donnée à Mme Ghislaine Gibello, déléguée régionale de la circonscription Provence et Corse à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS, le formulaire CERFA n°11629*02 portant dérogation pour le transport d'échantillons sur des spécimens d'espèces animales protégées.

Article 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 26 février 2021

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC210368DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Marion FONTAINE, directrice par intérim de l'unité UMR8562 intitulée Centre Norbert Elias (CNE), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1^{er} avril 2018 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8562, intitulée Centre Norbert Elias, dont le directeur est M. Boris PETRIC ;

Vu la décision DEC202211INSHS du 7 janvier 2021 portant nomination de Mme Marion FONTAINE, directrice par intérim de l'UMR8562, intitulée Centre Norbert Elias ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Marion FONTAINE, directrice par intérim de l'unité UMR8562, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marion FONTAINE, délégation de signature est donnée à Mme Agnès MARTIAL, DR, à Mme Axelle BRODIEZ-DOLINO, CR, à M. Giorgio BLUNDO, DE, à Mme Virginie BLANC-SCHWANDER, IE, et à Mme Lydie PERRIN-OBERT, TCE (pour les engagements inférieurs à 2000 €), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC190599DR12 du 2 janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 7 janvier 2021

La déléguée régionale
Ghislaine GIBELLO



DEC210369DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Virginie BLANC-SCHWANDER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8562 intitulée Centre Norbert Elias

LA DIRECTRICE D'UNITE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8562, intitulée Centre Norbert Elias, dont le directeur est M. Boris PETRIC ;

Vu la décision DEC202211INSHS du 7 janvier 2021 portant nomination de Mme Marion FONTAINE, directrice par intérim de l'UMR8562, intitulée Centre Norbert Elias ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Virginie BLANC-SCHWANDER, responsable administrative, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité par intérim tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 7 janvier 2021

La directrice d'unité par intérim
Marion FONTAINE

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC210079DR12

Décision portant délégation de signature à M. Serge VAN DE PAVERT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7280 intitulée Centre d'Immunologie de Marseille Luminy

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7280, intitulée *Centre d'Immunologie de Marseille Luminy*, dont le directeur est Philippe PIERRE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Serge VAN DE PAVERT, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge VAN DE PAVERT, délégation est donnée à Mme Monique DENARNAUD, secrétaire générale aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 janvier 2021

Le directeur d'unité
Philippe PIERRE

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC210304DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Erica LOPEZ, directrice de l'unité UAR2020 intitulée Centre d'exploration fonctionnelle scientifique (CEFOS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1^{er} avril 2018 ;

Vu la décision DEC201512DGDS du 18 décembre 2020 portant création de l'unité UAR2020, intitulée Centre d'exploration fonctionnelle scientifique (CEFOS), dont la directrice est Erica LOPEZ ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Erica LOPEZ, directrice de l'unité UAR2020, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Erica LOPEZ, délégation de signature est donnée à M. Frédéric MORISSON, IE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 janvier 2021

La déléguée régionale
Ghislaine GIBELLO



DEC210078DR12

Décision portant délégation de signature à M. Philippe PIERRE, directeur de l'unité UMR7280 intitulée Centre d'Immunologie de Marseille Luminy (CIML) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1^{er} avril 2018 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7280, intitulée *Centre d'Immunologie de Marseille Luminy*, dont le directeur est Philippe PIERRE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe PIERRE, directeur de l'unité UMR7280, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe PIERRE, délégation de signature est donnée à M. Serge VAN DE PAVERT, CR1 et à Mme Monique DENARNAUD, IR1, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC190249DR12 du 14 janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 janvier 2021

La déléguée régionale
Ghislaine GIBELLO



DEC210733DR12

Décision portant délégation de signature à M. James STURGIS, directeur de l'unité UMR7255 intitulée Laboratoire d'ingénierie des systèmes macromoléculaires (LISM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1^{er} avril 2018 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7255, intitulée *Laboratoire d'ingénierie des systèmes macromoléculaires*, dont le directeur est *James STURGIS* ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. James STURGIS, directeur de l'unité UMR7255, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. James STURGIS**, délégation de signature est donnée à M. Eric CASCALES, DR, à Mme Isabelle MARINARI, TCS et à Mme Audrey GOZZI, TCN, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC181338DR12 du 1^{er} avril 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 février 2021

La déléguée régionale
Ghislaine GIBELLO



DEC210452DR13

Décision portant délégation de signature à **M. Fabrice HIRSCH**, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité **UMR5267** intitulée **PRAXILING**.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5267 intitulée *PRAXILING*, dont le directeur est M. Fabrice HIRSCH

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Patrice PERRET AI Administrateur**, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le **18 Janvier 2021**

Le directeur de l'Unité

Fabrice HIRSCH

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC210440DR13

Décision portant **délégation de signature à M. Pierre-Emmanuel MILHIET**, directeur de l'unité **UMR5048 Centre de biochimie structurale**, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5048 intitulée *Centre de biochimie structurale*, dont le directeur est M. Pierre-Emmanuel MILHIET

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Pierre-Emmanuel MILHIET**, directeur de l'unité UMR5048, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Emmanuel MILHIET, délégation de signature est donnée à **M. Emmanuel MARGEAT DR2**, à **M. Didier DEBAIN IECN** et à **Mme Florence LEPAGE AI**, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° **DEC170512DR13** du **1^{er} mars 2017** donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 18 janvier 2021

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE



DEC210439DR13

Décision portant délégation de signature à **M. Eric SERVAT**, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU de l'unité **UAR3282** intitulée **Observatoire de REcherche Méditerranéen de l'Environnement (OREME)**)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201512DGDS du 18 décembre 2020, portant création de l'unité *UAR3282 intitulée Observatoire de REcherche Méditerranéen de l'Environnement (OREME)*, dont le directeur est M. Eric SERVAT.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Alexia VAILLÉ Directrice Administrative**, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le **18 Janvier 2021**

Le directeur de l'Unité

Eric SERVAT

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC210686DR13

Décision portant délégation de signature à **M. Etienne SCHWOB**, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité **UMR5535 Institut de génétique moléculaire de Montpellier**.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5535 Institut de génétique moléculaire de Montpellier dont le directeur est M. Etienne SCHWOB

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Emilie JOURDAN IECN Administratrice**, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Emilie JOURDAN, délégation est donnée à **Mme Amélie KINT AI Coordinatrice du service Gestion Financière et Comptable** aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le **29 Janvier 2021**

Le directeur de l'Unité

Etienne SCHWOB

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC210477DR13

Décision portant délégation de signature à **M. Alexandre MILCU**, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UAR3248 intitulée **Ecotron européen de Montpellier**.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201518DGDS du 18 décembre 2020, approuvant la création de l'unité UAR3248 intitulée **Ecotron européen de Montpellier**, dont le directeur est M. Alexandre MILCU

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Olivier RAVEL IRHC Directeur Technique**, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier RAVEL, délégation est donnée à **Mme Hélène LEMOINE IEHC Administratrice Gestionnaire** aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le **06 Janvier 2021**

Le directeur de l'Unité

Alexandre MILCU

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC210314DR13

Décision portant délégation de signature à **Stephane PELLET-ROSTAING**, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité **UMR5257 intitulée Institut de chimie séparative de Marcoule (ICSM)**.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020, approuvant le renouvellement de l'unité **UMR5257 intitulée Institut de chimie séparative de Marcoule (ICSM)**, dont le directeur est M. Stephane PELLET-ROSTAING ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Dominique ALPE-CONCHY Adjointe au directeur**, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Dominique ALPE-CONCHY, délégation est donnée à **M. Olivier DIAT CR Directeur Adjoint** aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le **13 Janvier 2021**

Le directeur de l'Unité

Stephane PELLET-ROSTAING

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC210482DR13

Décision portant délégation de signature à **M. Wolfgang LUDWIG**, pour les actes relevant des attributions de la **personne responsable des marchés (DU)** de l'unité UMR5110 intitulée **Centre de formation et de recherche sur les environnements méditerranéens**

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5 110 *Centre de formation et de recherche sur les environnements méditerranéens*, dont le directeur est M. Wolfgang LUDWIG

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Lies LONCKE MCF HdR Directeur Adjoint**, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Lies LONCKE, délégation est donnée à **M. Bruno CHARRIERE IR1 CNRS Responsable du personnel technique** aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le **20 Janvier 2021**

Le directeur de l'Unité

Wolfgang LUDWIG

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC210685DR13

Décision portant **délégation de signature à M. Etienne SCHWOB**, directeur de l'unité **UMR5535 Institut de génétique moléculaire de Montpellier**, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5535 Institut de génétique moléculaire de Montpellier, dont le directeur est M. Etienne SCHWOB

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Etienne SCHWOB**, directeur de l'unité UMR5535, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Etienne SCHWOB, délégation de signature est donnée à **M. Éric KREMER DR1 INSERM**, à **Mme Emilie JOURDAN IECN CNRS** et à **Mme Amélie KINT AI CNRS**, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° **DEC191631DR13** du **14 juin 2019** donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 29 janvier 2021

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE



DEC210445DR13

Décision portant délégation de signature à **M. Georges LUTFALLA**, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité **UMR5235** intitulée **Laboratory of Pathogen Host Interactions**

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5235 **Laboratory of Pathogen Host Interactions**, dont le directeur est M. Georges LUTFALLA

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Rachel CERDAN Directrice Adjointe Professeur**, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Rachel CERDAN, délégation est donnée à **Mme Maryse LEBRUN Responsable Equipe DR INSERM** aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Maryse LEBRUN, délégation est donnée à **Mme Christine BOUSQUET Directrice administrative** aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le **18 Janvier 2021**

Le directeur de l'Unité

Georges LUTFALLA

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC210446DR13

Décision portant délégation de signature à **Mme Delphine MURIAUX**, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU de l'unité **UAR3725** intitulée **Centre d'Etudes des Maladies Infectieuses et Pharmacologie Anti-Infectieuse**

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201512DGDS du 18 décembre 2020, portant création de l'unité *UAR3725* Intitulée Centre d'Etudes des Maladies Infectieuses et Pharmacologie Anti-Infectieuse dont la directrice est Mme Delphine MURIAUX.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Christine CHABLE-BESSIA IR2**, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le **18 Janvier 2021**

La directrice de l'Unité

Delphine MURIAUX

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC210448DR13

Décision portant délégation de signature à **M. Frédéric SIMARD**, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité **UMR5290** intitulée **Maladies Infectieuses et Vecteurs : Ecologie, Génétique, Evolution et Contrôle**

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5290 Maladies Infectieuses et Vecteurs : Ecologie, Génétique, Evolution et Contrôle, dont le directeur est M. Frédéric SIMARD

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Ana RIVERO DR2 Directrice Adjointe**, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Ana RIVERO, délégation est donnée à **Mme Audrey RAVAT IE Administratrice** aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le **18 Janvier 2021**

Le directeur de l'Unité

Frédéric SIMARD

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC210381DR13

Décision portant délégation de signature à **M. Philippe PASERO**, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UAR3656 intitulée GENOPOLYS.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201512DGDS du 18 décembre 2020, approuvant la création de l'unité UAR3656 intitulée GENOPOLYS, dont le directeur est M. Philippe PASERO

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Magali KITZMANN Chercheur CNRS**, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le **20 Janvier 2021**

Le directeur de l'Unité

Philippe PASERO

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC210014DR16

Délégation de signature consentie à Monsieur Pascal AUSCHER, directeur de l'unité INS1670 intitulée « Institut National des Sciences Mathématiques et de leurs Interactions » (INSMI), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC171984DAJ du 6 juillet 2017 portant nomination de M. Pascal AUSCHER aux fonctions de directeur de l'unité INS1670 intitulée « Institut National des Sciences Mathématiques et de leurs Interactions » (INSMI), à compter du 28 août 2017, en remplacement de M. Christoph SORGER appelé à d'autres fonctions ;

Vu la décision DEC173191DAJ du 22 décembre 2017 portant nomination de Mme Catherine Matias aux fonctions de directrice adjointe scientifique de l'Institut des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Pascal AUSCHER**, directeur de l'unité INS1670 intitulée « Institut National des Sciences Mathématiques et de leurs Interactions » (INSMI), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'INSMI, les actes suivants :



1. Les commandes d'un montant inférieur à 40 000,00 euros hors taxes, soit 50 000,00 euros TTC et les actes d'exécution correspondants ;
2. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal AUSCHER, délégation de signature est donnée à **Mme Catherine MATIAS**, directrice adjointe scientifique de l'unité INS1670 intitulée « Institut National des Sciences Mathématiques et de leurs Interactions » (INSMI), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 janvier 2021

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY



DEC210702DR17

Décision portant délégation de signature à M. Philippe Blanchard, directeur de l'unité UMR6200 intitulée Institut des sciences et technologies moléculaires d'Angers (MOLTECH ANJOU), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1er juillet 2017 ;

Vu la décision DEC161224DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6200 intitulée Institut des sciences et technologies moléculaires d'Angers (MOLTECH ANJOU), dont le directeur est M. Marc Sallé ;

Vu la décision DEC201323INC du 23 juillet 2020 portant cessation de fonctions et nomination de M. Philippe Blanchard, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR6200 intitulée Institut des sciences et technologies moléculaires d'Angers (MOLTECH ANJOU) ;

Vu la décision DEC202230INC du 6 janvier 2021 portant nomination de M. Philippe Blanchard, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6200 intitulée Institut des sciences et technologies moléculaires d'Angers (MOLTECH ANJOU) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe Blanchard, directeur de l'unité UMR6200, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Blanchard, délégation de signature est donnée à Mme Véronique Verkruysse, assistante-ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC201669DR17 du 11 septembre 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 01/02/2021

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO



DEC210695DR17

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric Le Blay, directeur de l'unité USR3491 intitulée Maison des sciences de l'Homme Ange-Guépin (MSH Ange-Guépin), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1er juillet 2017;

Vu la décision DEC161226DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité USR3491 intitulée Maison des sciences de l'Homme Ange-Guépin (MSH Ange-Guépin), dont le directeur est M. Arnauld Leclerc ;

Vu la décision DEC202160INSHS du 7 janvier 2021 portant cessation de fonctions de M. Arnauld Leclerc, directeur et nomination de M. Frédéric Le Blay aux fonctions de directeur par intérim de l'USR3491 (MSH Ange Guépin) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Frédéric Le Blay, directeur de l'unité USR3491, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric Le Blay, délégation de signature est donnée à Mme Caroline Vialette, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC181972DR17 du 4 juillet 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 29/01/2021

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO



DEC210691DR17

Décision portant délégation de signature à M. Guillaume Gravier, directeur de l'unité UMR6074 intitulée Institut de recherche de l'information et systèmes aléatoires (IRISA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1er juillet 2017;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6074 intitulée Institut de recherche de l'information et systèmes aléatoires (IRISA), dont le directeur est M. Jean-Marc Jezequel ;

Vu la décision DEC202137INS2I du 22 décembre 2020 portant nomination de M. Guillaume Gravier aux fonctions de directeur et de Mmes Sandrine Blazy et Pascale Sébillot aux fonctions de directrices adjointes, de l'unité mixte de recherche UMR6074 intitulée Institut de recherche de l'information et systèmes aléatoires (IRISA) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Guillaume Gravier, directeur de l'unité UMR6074, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de à M. Guillaume Gravier, délégation de signature est donnée à Mme Sandrine Blazy, professeure, Mme Pascale Sébillot, professeure et M. Marc Méneyrol, ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC183243DR17 du 25 février 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 28/01/2021

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO



DEC210883DR17

Décision portant délégation de signature à M. Antoine Mocquet, directeur de l'unité UMR6112 intitulée Laboratoire de planétologie et géodynamique (LPG), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1er juillet 2017;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6112 intitulée Laboratoire de planétologie et géodynamique (LPG), dont le directeur est M. Antoine Mocquet ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Antoine Mocquet, directeur de l'unité UMR6112, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Antoine Mocquet, délégation de signature est donnée à M. Benoit Langlais, directeur de recherche, M. Nicolas Mangold, directeur de recherche, M. Edouard Metzger, maître de conférence et Mme Pia Nardelli, maîtresse de conférence, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC200497DR17 du 5 février 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 18/02/2021

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO



DEC210882DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Corinne Delmas, directrice de l'unité UMR6025 intitulée Centre nantais de sociologie (CENS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1er juillet 2017;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 portant création de l'unité UMR6025 intitulée Centre nantais de sociologie (CENS), dont la directrice est Mme Marie Cartier ;

Vu la décision DEC202162INSHS du 19 janvier 2021 portant nomination de Mme Corinne Delmas, aux fonctions de directrice par intérim, et de Mme Séverine Misset aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n°6025 intitulée Centre nantais de sociologie (CENS) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Corinne Delmas, directrice de l'unité UMR6025, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La décision n° DEC172395DR17 du 4 août 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 18/02/2021

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO



DEC210101DR17

Décision portant délégation de signature à M. Vincent Maisonneuve pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6283 intitulée Institut des molécules et matériaux du Mans (IMMM)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6283 intitulée Institut des molécules et matériaux du Mans (IMMM), dont le directeur est M. Laurent Fontaine ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Vincent Maisonneuve, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent Maisonneuve, délégation est donnée à M. Philippe Daniel, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent Maisonneuve et de M. Philippe Daniel, délégation est donnée à Mme Marie-Pierre Crosnier-Lopez, chargée de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait au Mans, le 28/01/2021

Le directeur d'unité

Laurent Fontaine

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC201536DGDS

Décision portant renouvellement d'une unité mixte de recherche

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu l'accord des partenaires tutelles principales ;

Vu l'avis émis par le comité d'évaluation et le conseil de laboratoire de l'unité ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Sur proposition de la directrice d'institut concernée ;

DÉCIDE :

Art. 1. – Est renouvelée à compter du 1^{er} janvier 2021 l'unité mixte de recherche suivante, sous réserve de la conclusion de l'avenant à la convention correspondante :

Institut de rattachement : Institut d'écologie et environnement (INEE)

Délégation Rhône Auvergne

UMR n° 5600

Intitulé : Environnement, ville et société (EVS)

Directeur : M. Etienne COSSART, Professeur des universités

Directrice adjointe : Mme Lydia COUDROY DE LILLE, Professeure des universités

Tutelles principales : CNRS, UNIV JEAN MONNET, UNIV LUMIERE LYON 2, UNIV LYON 3 JEAN MOULIN, ENS LYON, ECOLE NAT DES TRAVAUX PUBLICS D'ETAT, ENSA LYON

Tutelles secondaires : INSA LYON, MINES SAINT-ETIENNE

Institut secondaire : INSHS

Sections : 39, 31

Durée : 5 ans

Art. 2. - Le mandat du directeur, de la directrice adjointe mentionnés à l'article 1 prend effet au 1^{er} janvier 2021 pour la durée de l'unité.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 18 décembre 2020

Le Président-Directeur général
Antoine PETIT

DEC201524DGDS

Décision portant renouvellement d'une unité mixte de recherche

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu l'accord des partenaires tutelles principales ;

Vu l'avis émis par le comité d'évaluation et le conseil de laboratoire de l'unité ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur d'institut concerné ;

DÉCIDE :

Art. 1. – Est renouvelée à compter du 1^{er} janvier 2021 l'unité mixte de recherche suivante, sous réserve de la conclusion de l'avenant à la convention correspondante :

Institut de rattachement : Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I)

Délégation Rhône Auvergne

UMR n° 6158

Intitulé : Laboratoire d'informatique de modélisation et d'optimisation des systèmes (LIMOS)

Directeur : M. Mourad BAIYOU, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, UNIV CLERMONT AUVERGNE, MINES SAINT-ETIENNE

Sections : 6, 7

Durée : 5 ans

Art. 2. - Le mandat du directeur mentionné à l'article 1 prend effet au 1^{er} janvier 2021 pour la durée de l'unité.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 18 décembre 2020

Le Président-Directeur général
Antoine PETIT

DEC201539DGDS

Décision portant renouvellement d'une unité mixte de recherche

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu l'accord des partenaires tutelles principales ;

Vu l'avis émis par le comité d'évaluation et le conseil de laboratoire de l'unité ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur d'institut concerné ;

DÉCIDE :

Art. 1. – Est renouvelée à compter du 1^{er} janvier 2021 l'unité mixte de recherche suivante, sous réserve de la conclusion de l'avenant à la convention correspondante :

Institut de rattachement : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Délégation Rhône Auvergne

UMR n° 5307

Intitulé : Laboratoire Georges Friedel (LGF)

Directeur : M. Jean Paul VIRICELLE, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Guillaume KERMOUCHE, Professeur des universités

Tutelles principales : CNRS, MINES SAINT-ETIENNE

Sections : 9, 10

Durée : 5 ans

Art. 2. - Le mandat du directeur, du directeur adjoint mentionnés à l'article 1 prend effet au 1^{er} janvier 2021 pour la durée de l'unité.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 18 décembre 2020

Le Président-Directeur général
Antoine PETIT

DEC210380INS2I

Décision portant modification de délégation régionale de gestion du groupement de recherche GDR3708 intitulé « Masses de Données, Informations, Connaissances Sciences des données (MaDICS) »

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC191250DGDS du 19 décembre 2019 portant renouvellement du groupement de recherche intitulé Masses de Données, Informations, Connaissances Sciences des données (MaDICS) et nommant Mme Sarah COHEN BOULAKIA directrice de ce groupement ;

DECIDE :**Article 1^{er} :**

A compter du 1^{er} janvier 2021, la délégation régionale de gestion du Groupement de recherche intitulé Masses de Données, Informations, Connaissances Sciences des données (MaDICS) GDR3708 est la délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette

Article 2 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

29 JAN. 2021

Le président directeur général

Antoine Petit



Le Président-Directeur général du Centre National de la Recherche Scientifique**DEC210051DRH****Décision portant sur la campagne d'éméritat au titre de l'année 2021**

Vu le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié, fixant les dispositions statutaires communes aux corps des fonctionnaires des EPST ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre National de la recherche scientifique ;

Vu l'avis du Conseil Scientifique en date du 24 novembre 2020 ;

Article 1^{er}

Le titre de Directeur de Recherche émérite est conféré aux chercheurs dont les noms suivent pour une durée de 5 ans à compter de la date de leur admission à la retraite :

Institut de chimie

Nom d'usage	Prénom	Grade	Section	Unité d'affectation		DR
PRADIER	Claire-Marie	DRCE1	14	INC	Paris	2

Institut écologie et environnement

Nom d'usage	Prénom	Grade	Section	Unité d'affectation		DR
SIMONET	Pascal	DR1	29	UMR5005	Ecully	7
VIGNE	Jean-Denis	DRCE2	31	UMR7209	Paris	2

CNRS

Direction des ressources humaines/SDPC
3, rue Michel-Ange
75794 PARIS Cedex 16
T. 01 44 96 40 00
www.cnrs.fr



Institut des sciences biologiques

Nom d'usage	Prénom	Grade	Section	Unité d'affectation		DR
LACAPERE	Jean-Jacques	DR2	20	UMR7203	Paris	2
PIECHACZYK	Marc	DRCE	21	UMR5535	Montpellier	13
TELERMAN	Adam	DR2	24	U981 INSERM	Villejuif	1

Institut des sciences humaines et sociales

Nom d'usage	Prénom	Grade	Section	Unité d'affectation		DR
DARBO PESCHANSKI	Catherine	DR2	32	UMR8061	Paris	2
LUIZARD	Pierre-Jean	DR1	33	UMR8582	Paris	2

Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes

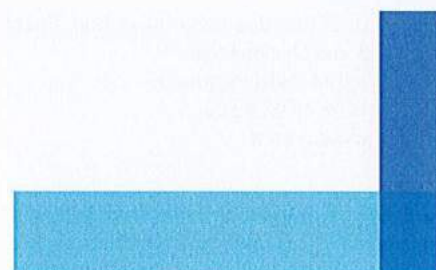
Nom d'usage	Prénom	Grade	Section	Unité d'affectation		DR
HOUAS	Lazhar	DR1	10	UMR7343	Marseille	12

Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions

Nom d'usage	Prénom	Grade	Section	Unité d'affectation		DR
PHILIPPON	Patrice	DRCE2	41	UMR7586	Paris	2

Institut national des sciences de l'Univers

Nom d'usage	Prénom	Grade	Section	Unité d'affectation		DR
VERGES	Elisabeth	DRCE2	19/CID50	Moyens communs	Paris	16



Article 2

Le titre de Directeur de recherche émérite est renouvelé pour une période de 5 ans pour les chercheurs dont les noms suivent :

Institut national de physique nucléaire et de physique des particules

Nom d'usage	Prénom	Section	Code Unité	Ville	DR
VIDEAU	Henri	1	UMR7638	Palaiseau	4

Institut de chimie

Nom d'usage	Prénom	Section	Code Unité	Ville	DR
BASSET	Jean-Marie	14	UMR8247	Paris	2
DERATANI	André	11	UMR5635	Montpellier	13

Institut de physique

Nom d'usage	Prénom	Section	Code Unité	Ville	DR
CRUBELLIER	Anne	4	FRE2038	Orsay	4

Institut des sciences humaines et sociales

Nom d'usage	Prénom	Section	Code Unité	Ville	DR
ALLEAUME	Ghislaine	33	UMR7310	Aix en Provence	12
AOUAD	Maroun	35	UMR8230	Villejuif	1
De CHEVEIGNE	Suzanne	40 et 53	UMR8562	Marseille	12
FISCHLER	Claude	36/38	UMR8177	Paris	2
HAROCHÉ	Claudine	40	UMR8177	Paris	2
LEMONNIER	Pierre	38	UMR7308	Marseille	12
POSSARD	Jean-Pierre	37	UMR9194	Palaiseau	4

SELLATO	Bernard	38	UMR8170	Paris	2
---------	---------	----	---------	-------	---

Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes

Nom d'usage	Prénom	Section	Code Unité	Ville	DR
OLALDE	Gabriel	10	UPR8521	Font Romeu Odeillo Via	13

Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions

Nom d'usage	Prénom	Section	Code Unité	Ville	DR
CHOSSAT	Pascal	41	UMR7351	Nice	20

Article 4

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 06 janvier 2021

Le Président-Directeur général

Antoine PETIT



DEC210648INC

Décision modificative de la décision DEC181905DGDS du 21 décembre 2018 portant création et renouvellement des unités mixtes de service

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC181905DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité mixte de service UMS n° 3750 intitulée Unité mixte de service pour la plateforme technologique de l'IPGG ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu l'accord des partenaires tutelles principales ;

Vu l'avis émis par le directeur de l'institut de chimie ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A l'article 2 de la décision DEC181905DGDS du 21 décembre 2018 susvisée, les dispositions relatives à l'UMS n°3750 intitulée Unité mixte de service pour la plateforme technologique de l'IPGG sont modifiées comme il suit :

Les termes :

« Etablissements cotutelles principales avec le CNRS : ECOLE NORMALE SUPERIEURE, ECOLE SUPERIEURE DE PHYSIQUE ET DE CHIMIE INDUSTRIELLES DE LA VILLE DE PARIS, INSTITUT CURIE »


Sont remplacés par les termes :

« Etablissements cotutelles principales avec le CNRS : ECOLE NORMALE SUPERIEURE, ECOLE SUPERIEURE DE PHYSIQUE ET DE CHIMIE INDUSTRIELLES DE LA VILLE DE PARIS, INSTITUT CURIE, CHIMIE PARISTECH »

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 09/02/21


Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC210648INC

Décision modificative de la décision DEC181905DGDS du 21 décembre 2018 portant création et renouvellement des unités mixtes de service

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC181905DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité mixte de service UMS n° 3750 intitulée Unité mixte de service pour la plateforme technologique de l'IPGG ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu l'accord des partenaires tutelles principales ;

Vu l'avis émis par le directeur de l'institut de chimie ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A l'article 2 de la décision DEC181905DGDS du 21 décembre 2018 susvisée, les dispositions relatives à l'UMS n°3750 intitulée Unité mixte de service pour la plateforme technologique de l'IPGG sont modifiées comme il suit :

Les termes :

« Etablissements cotutelles principales avec le CNRS : ECOLE NORMALE SUPERIEURE, ECOLE SUPERIEURE DE PHYSIQUE ET DE CHIMIE INDUSTRIELLES DE LA VILLE DE PARIS, INSTITUT CURIE »

Sont remplacés par les termes :


« Etablissements cotutelles principales avec le CNRS : ECOLE NORMALE SUPERIEURE, ECOLE SUPERIEURE DE PHYSIQUE ET DE CHIMIE INDUSTRIELLES DE LA VILLE DE PARIS, INSTITUT CURIE, CHIMIE PARISTECH »

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président - directeur général



Antoine Petit



DEC210849DR04

Décision portant création d'un conseil de fédération au sein de l'unité FR3242 intitulée Institut d'Alembert

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC210124DAJ du 22 janvier 2021 donnant délégation de signature à M. Benoît Forêt, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

Vu la décision DEC191243DGDS portant renouvellement de l'unité FR3242 à compter du 01/01/2020 ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de fédération au sein de l'unité FR3242.

Article 2 : Composition

Le conseil de fédération comprend 15 membres :

- le directeur de la FR ;
- les directeurs des 4 unités composantes ;
- 08 membres élus ;
- 02 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de fédération exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 15 février 2021

Pour le président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Benoît FORÉT



DEC210848DR04

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR9015 intitulée Laboratoire interdisciplinaire des sciences du numérique

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC210124DAJ du 22 janvier 2021 donnant délégation de signature à M. Benoît Forêt, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

Vu la décision DEC201509DGDS portant création de l'unité UMR9015 à compter du 01/01/2021 ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR9015.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 12 membres élus ;
- 06 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 15 février 2021

Pour le président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Benoît FORÊT



DEC210759DR10

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7044 intitulée Archéologie et Histoire en Méditerranée et en Europe (ArchHiMédE)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180335DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Alsace ;

Vu la décision DEC201276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'UMR7044 intitulée Archéologie et Histoire en Méditerranée et en Europe (ArchHiMédE)

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Archéologie et Histoire en Méditerranée et en Europe (ArchHiMédE).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 18 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 12 membres élus ;
- 4 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le **17 FEV. 2021**

Pour le Président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Patrice SOULLIE



DEC210817DR13

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5243 intitulée Géosciences Montpellier.

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180338DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à M. Jérôme Vitre aux fonctions de délégué régional de la circonscription Occitanie Est ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité UMR5243 Géosciences Montpellier,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Géosciences Montpellier.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 11 membres élus :
 - Collège chercheurs et enseignants-chercheurs : 8 membres
 - o Sous-collège chercheurs/enseignants-chercheurs titulaires et non-permanents : 6
 - o Sous-collège doctorants : 2
 - Collège IT/BIATSS : 3 membres
- 7 membres nommés.

Article 3 : Compétences


Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 8 Février 2021

Pour le Président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Jérôme Vitre



DEC210926DR13

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UPR8521 intitulée Laboratoire Procédés, Matériaux et Energie Solaire (PROMES)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180338DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à M. Jérôme Vitre aux fonctions de délégué régional de la circonscription Occitanie Est ;

Vu la décision DEC201513DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité UPR8521 PROMES,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité PROMES.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 18 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les 4 directeurs-trices adjoint.e.s ;
- 9 membres élus :
 - 6 membres Collège des chercheurs et enseignants-chercheurs
 - o Sous-collège des chercheurs et enseignants-chercheurs permanents : 4
 - o Sous-collège des chercheurs et enseignants-chercheurs non permanents (doctorants, post-doctorants, CDD chercheurs, ATER,...) : 2
 - 3 membres Collège des personnels ITA ou BIATSS
- 4 membres nommés.

Article 3 : Compétences


Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 22 février 2021

Pour le Président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Jérôme Vitre



DEC210941DR13

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5214 intitulée Institut d'Electronique et des Systèmes (IES)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180338DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à M. Jérôme Vitre aux fonctions de délégué régional de la circonscription Occitanie Est ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité UMR5214 Institut d'Electronique et des Systèmes (IES),

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Institut d'Electronique et des Systèmes (IES).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 18 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 9 membres élus
 - 7 membres Collège Chercheurs et enseignants-chercheurs
 - o Sous collège chercheurs et enseignants-chercheurs PR et DR : 3 sièges
 - o Sous collège chercheurs et enseignants-chercheurs MC et CR : 3 sièges
 - o Sous collège non permanents (doctorants et CDD) : 1 siège
 - 2 membres Collège IT et BIATS
- 7 membres nommés.

Article 3 : Compétences


Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 23 février 2021

Pour le Président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Jérôme Vitre



DEC210944DR13

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5004 Biochimie et physiologie moléculaire des plantes (BPMP)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180338DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à M. Jérôme Vitre aux fonctions de délégué régional de la circonscription Occitanie Est ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité UMR5004,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Biochimie et physiologie moléculaire des plantes (BPMP).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 14 membres élus :
 - 8 membres Collège chercheurs et enseignants-chercheurs
 - o Sous collège chercheurs et enseignants-chercheurs permanents : 6 sièges
 - o Sous collège post-doctorants, doctorants : 2 sièges
 - 6 membres Collège ITA
 - o Sous collège adjoints, agents et techniciens : 3 sièges
 - o Sous collège assistants ingénieurs et ingénieurs : 3 sièges
- 4 membres nommés

Article 3 : Compétences


Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 23 février 2021

Pour le Président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Jérôme Vitre



DEC210584INSU

Décision portant modification de l'intitulé de l'unité d'appui et de recherche n°3282 intitulée « *Observatoire de recherche méditerranéen de l'environnement* » (OREME).

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC201512DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité d'appui et de recherche n°3282 intitulée « *Observatoire de recherche méditerranéen de l'environnement* » et nommant M. Eric SERVAT aux fonctions de directeur ;

Vu le PV du conseil de laboratoire en date du 7 mai 2019 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A l'article 1 de la décision DEC201512DGDS en date du 18 décembre 2020 susvisée, les dispositions relatives à l'unité d'appui et de recherche n°3282 intitulée « *Observatoire de recherche méditerranéen de l'environnement* » sont modifiées comme suit :

la ligne suivante :

« Intitulé : Observatoire de recherche méditerranéen de l'environnement (OREME) »


est remplacée par :

« Intitulé : Observatoire de Recherche Montpellierain de l'Environnement (OREME) ».

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 01/02/2021


Le Président - Directeur Général
Antoine Petit



DEC210728DR13

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5120 intitulée botAnique et Modélisation de l'Architecture des Plantes et des végétations (AMAP)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180338DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à M. Jérôme Vitre aux fonctions de délégué régional de la circonscription Occitanie Est ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité UMR5120, intitulée Botanique et Modélisation de l'Architecture des Plantes et des végétations (AMAP),

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité botAnique et Modélisation de l'Architecture des Plantes et des végétations (AMAP).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 9 membres élus :
 - Collège chercheurs et enseignants-chercheurs
 - o Sous collège Chercheurs et enseignants-chercheurs, cadres scientifiques Cirad et accueillis assimilés chercheurs: 4 sièges
 - o Sous collège Doctorants dont le directeur ou co-directeur est personnel de l'UMR AMAP: 1 siège
 - Collège ITA
 - o Sous collège Ingénieurs et Techniciens, personnels Cirad et accueillis assimilés IT rattachés à des fonctions d'administration ou d'information-communication: 1 siège
 - o Sous collège: Ingénieurs et Techniciens, personnels Cirad et accueillis assimilés IT rattachés à des fonctions de support scientifique: 1 siège
 - o Sous collège Ingénieurs et Techniciens, personnels Cirad et accueillis assimilés IT rattachés aux axes de recherche ou au pôle informatique scientifique: 2 sièges
- 4 membres nommés

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 2 février 2021

Pour le Président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Jérôme Vitre

DEC210857DR13

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5235 intitulée Laboratory of Pathogen Host Interactions (LPHI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180338DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à M. Jérôme Vitre aux fonctions de délégué régional de la circonscription Occitanie Est ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité UMR5235,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Laboratory of Pathogen Host Interactions (LPHI).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- la directrice adjointe ;
- 10 membres élus :
 - Collège A : chercheurs et enseignants-chercheurs : 7 sièges
 - o Sous-collège Maîtres de conférence/Chargés de Recherche : 2
 - o Sous-collège Professeurs/Directeurs de Recherches : 2
 - o Sous-collège Doctorants/Post-doctorants : 3
 - Collège B : personnels ITA ou BIATSS : 3 sièges
- 3 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 16 février 2021

Pour le Président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Jérôme Vitre



DEC210806DR14

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5263 intitulée Cognition, Langues, Langage, Ergonomie (CLLE)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des unités et des fédérations de recherche du CNRS ;

Vu la décision DEC180339DAJ du 25 janvier 2018 modifiée portant délégation de signature à M. Christophe Giraud, délégué régional pour la circonscription Occitanie Ouest (DR14) ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité UMR5263 intitulée Cognition, Langues, Langage, Ergonomie (CLLE),

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Cognition, Langues, Langage, Ergonomie (CLLE).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 19 membres :

- le directeur de l'unité
- les directrices adjointes
- 11 membres élus :
 - 6 collèges chercheurs/enseignants chercheurs (2 par équipe)
 - 2 collèges ITA/BIATSS (1 ITA et 1 BIATSS)
 - 3 collèges doctorants (1 par équipe)
- 5 membres nommés

Article 3 : Compétences

Le conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 09/02/2021

Pour le Président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Christophe Giraud



DEC210805DR14

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5100 intitulée Laboratoire de Microbiologie et de Génétique Moléculaires (LMGM)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des unités et des fédérations de recherche du CNRS ;

Vu la décision DEC180339DAJ du 25 janvier 2018 modifiée portant délégation de signature à M. Christophe Giraud, délégué régional pour la circonscription Occitanie Ouest (DR14) ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité UMR5100 intitulée Laboratoire de Microbiologie et de Génétique Moléculaires (LMGM),

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Laboratoire de Microbiologie et de Génétique Moléculaires (LMGM).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 9 membres :

- le directeur de l'unité
- la directrice adjointe
- 5 membres élus :
 - . 2 collèges titulaires Chercheur/Enseignant Chercheur
 - . 2 collèges titulaires Ingénieur/technicien/administratif
 - . 1 du collège non permanents
- 2 membres nommés

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 09/02/2021

Pour le Président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Christophe Giraud



DEC210799DR14

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5623 intitulée Interactions Moléculaires et Réactivité Chimique et Photochimique (IMRCP)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des unités et des fédérations de recherche du CNRS ;

Vu la décision DEC180339DAJ du 25 janvier 2018 modifiée portant délégation de signature à M. Christophe Giraud, délégué régional pour la circonscription Occitanie Ouest (DR14) ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité UMR5623 intitulée Interactions Moléculaires et Réactivité Chimique et Photochimique (IMRCP),

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Interactions Moléculaires et Réactivité Chimique et Photochimique (IMRCP).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 12 membres :

- le directeur de l'unité
- le directeur adjoint
- 6 membres élus :
 - 4 collèges chercheurs/enseignants chercheurs dont :
 - . 1 sous collège directeurs de recherche
 - . 1 sous collège chargés de recherche
 - . 1 sous collège professeur
 - . 1 sous collège maître de conférence
 - 1 collège ITA/BIATSS
 - 1 collège personnels non permanents
- 4 membres nommés

Article 3 : Compétences

Le conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 09/02/2021

Pour le Président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Christophe Giraud



DEC210798DR14

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5602 intitulée GEOgraphie De l'Environnement (GEODE)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des unités et des fédérations de recherche du CNRS ;

Vu la décision DEC180339DAJ du 25 janvier 2018 modifiée portant délégation de signature à M. Christophe Giraud, délégué régional pour la circonscription Occitanie Ouest (DR14) ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité UMR5602 intitulée GEOgraphie De l'Environnement (GEODE),

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité GEOgraphie De l'Environnement (GEODE).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 11 membres :

- la directrice de l'unité
- la directrice adjointe
- 6 membres élus :
 - 4 "college 1" chercheurs et enseignants-chercheurs
 - 1 "college 2" Ingénieur-Technicien-Administratif
 - 1 "collège 3" doctorants, postdoctorants
- 3 membres nommés

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 09/02/2021

Pour le Président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Christophe Giraud



DEC210797DR14

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5505 intitulée Institut de recherche en informatique de Toulouse (IRIT)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des unités et des fédérations de recherche du CNRS ;

Vu la décision DEC180339DAJ du 25 janvier 2018 modifiée portant délégation de signature à M. Christophe Giraud, délégué régional pour la circonscription Occitanie Ouest (DR14) ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité UMR5505 intitulée Institut de recherche en informatique de Toulouse (IRIT),

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Institut de recherche en informatique de Toulouse (IRIT).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité
- la directrice adjointe et les deux directeurs adjoints
- 13 membres élus : 11 collègue chercheurs/enseignants chercheurs dont :
 - 5 sous collègue A : professeurs, directeurs de recherche, habilités à diriger des recherches et assimilés ;
 - 5 sous collègue B : maîtres de conférences, chargés de recherche, PRAG, docteurs et assimilés ;
 - 1 sous collègue C : doctorants de l'Unité ;
- 2 collègue ITA/BIATSS
- 3 membres nommés

Article 3 : Compétences

Le conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 09/02/2021

Pour le Président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Christophe Giraud



DEC210796DR14

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5215 intitulée Laboratoire de physique et chimie des nano-objets (LPCNO)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des unités et des fédérations de recherche du CNRS ;

Vu la décision DEC180339DAJ du 25 janvier 2018 modifiée portant délégation de signature à M. Christophe Giraud, délégué régional pour la circonscription Occitanie Ouest (DR14) ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité UMR5215 intitulée Laboratoire de physique et chimie des nano-objets (LPCNO),

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Laboratoire de physique et chimie des nano-objets (LPCNO).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 12 membres :

- le directeur de l'unité
- le directeur adjoint
- 6 membres élus :
 - 3 collège chercheurs/enseignants chercheurs
 - 2 collège ITA/BIATSS
 - 1 collège personnels non permanents (doctorants, postdoctorants, autres personnels sous contrat à durée déterminée)
- 4 membres nommés

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 09/02/2021

Pour le Président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Christophe Giraud



DEC210794DR14

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5077 intitulée Unité de biologie moléculaire, cellulaire et du développement (MCD)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des unités et des fédérations de recherche du CNRS ;

Vu la décision DEC180339DAJ du 25 janvier 2018 modifiée portant délégation de signature à M. Christophe Giraud, délégué régional pour la circonscription Occitanie Ouest (DR14) ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant création de l'unité UMR5077 intitulée Unité de biologie moléculaire, cellulaire et du développement (MCD),

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Unité de biologie moléculaire, cellulaire et du développement (MCD).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 19 membres :

- la directrice de l'unité
- 12 membres élus :
 - 5 collègue chercheurs/enseignants chercheurs
 - 4 collègue ITA/BIATSS
 - 3 collègue doctorants/postdoctorants
- 6 membres nommés

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 09/02/2021

Pour le Président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Christophe Giraud



DEC210820DR14 [code de la délégation]

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5560 intitulée Laboratoire d'aérodynamique

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des unités et des fédérations de recherche du CNRS ;

Vu la décision DEC180339DAJ du 25 janvier 2018 modifiée portant délégation de signature à M. Christophe Giraud, délégué régional pour la circonscription Occitanie Ouest (DR14) ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité UMR5560 intitulée Laboratoire d'aérodynamique,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Laboratoire d'aérodynamique.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité
- la directrice adjointe et le directeur adjoint
- 9 membres élus :
 - 3 collèges chercheurs et enseignants-chercheurs
 - 3 collèges Ingénieur-Technicien-Administratif
 - 3 collèges personnels sous contrat à durée déterminée
- 3 membres nommés

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 12/02/2021

Pour le Président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Christophe Giraud



DEC210819DR14

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5174 intitulée Evolution et Diversité Biologique (EDB)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des unités et des fédérations de recherche du CNRS ;

Vu la décision DEC180339DAJ du 25 janvier 2018 modifiée portant délégation de signature à M. Christophe Giraud, délégué régional pour la circonscription Occitanie Ouest (DR14) ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité UMR5174 intitulée Evolution et Diversité Biologique (EDB),

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Evolution et Diversité Biologique (EDB).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 10 membres :

- le directeur de l'unité
- les deux directeurs adjoints
- 5 membres élus :
 - 3 collège chercheurs/enseignants chercheurs
 - 1 collège ITA/BIATSS
 - 1 collège personnels non permanents
- 2 membres nommés

Article 3 : Compétences

Le conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 12/02/2021

Pour le Président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Christophe Giraud



DEC210812DR14

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5563 intitulée Géosciences Environnement Toulouse (GET)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des unités et des fédérations de recherche du CNRS ;

Vu la décision DEC180339DAJ du 25 janvier 2018 modifiée portant délégation de signature à M. Christophe Giraud, délégué régional pour la circonscription Occitanie Ouest (DR14) ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité UMR5563 intitulée Géosciences Environnement Toulouse (GET),

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Géosciences Environnement Toulouse (GET).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité
- 3 directeurs adjoints
- 10 membres élus :
 - 7 collège chercheurs / enseignant chercheurs dont :
 - . 5 sous collège des permanents chercheurs / enseignant chercheurs
 - . 2 sous collège des doctorants / post-doctorants
 - 3 collège des ingénieurs, techniciens et administratifs
- 6 membres nommés

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 10/02/2021

Pour le Président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Christophe Giraud



DEC210814DR14

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UAR2599 intitulée Institut de Chimie de Toulouse (ICT)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des unités et des fédérations de recherche du CNRS ;

Vu la décision DEC180339DAJ du 25 janvier 2018 modifiée portant délégation de signature à M. Christophe Giraud, délégué régional pour la circonscription Occitanie Ouest (DR14) ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC201512DGDS du 18 décembre 2020 portant création de l'unité UAR2599 intitulée Institut de Chimie de Toulouse (ICT),

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Institut de Chimie de Toulouse (ICT).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 14 membres :

- le directeur de l'unité
- le directeur adjoint
- 8 membres élus :
 - 2 collèges enseignants chercheurs,
 - 2 collèges chercheurs ;
 - 3 collèges ITA/BIATSS ;
 - 1 collège non permanents
- 4 membres nommés

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 10/02/2021

Pour le Président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Christophe Giraud



DEC210486DR15

Décision portant institution d'une régie d'avance auprès de l'Institut de Neurosciences Cognitives et Intégratives d'Aquitaine – UMR 5287

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu, le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS),

Vu, le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

Vu, le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 22 et 190,

Vu, le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat

Vu, le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique,

Vu, le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics,

Vu, l'arrêté du 28 mai 1993 modifié, relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents,

Vu, l'arrêté du 27 décembre 2001 modifié relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes,

Vu, l'arrêté du 24 décembre 2012 portant application des articles 25, 26, 32, 34, 35, 39 et 43 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et énumérant les moyens de règlement des dépenses publiques et les moyens d'encaissement des recettes publiques,

Vu, l'arrêté du 3 décembre 2019 relatif aux conditions dans lesquelles les ordonnateurs d'organismes publics nationaux peuvent instituer des régies d'avances et de recettes,

Vu, la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS,

Vu, la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir du président conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux,

Vu, la décision n° DEC180755DAJ du 22/02/2018 portant nomination de M. Younis HERMES aux fonctions de Délégué régional pour la circonscription d'Aquitaine,



DECIDE :**Article 1^{er} – Institution de la régie**

- I. Il est institué auprès de l'Institut de Neurosciences Cognitives et Intégratives d'Aquitaine – UMR 5287 une régie d'avance permanente à compter du 01/02/2021
- II. Cette régie est installée à UMR 5287 – CNRS Université de Bordeaux - Zone Nord Bât2 2^{ème} étage – 146 rue Léo Saignat – 33076 Bordeaux Cedex.
- III. Le régisseur doit tenir une comptabilité générale qui fait apparaître et permet de justifier à tout moment de la situation de l'avance reçue, des dépenses réalisées et des disponibilités.

Article 2 – Dépenses réglées par l'intermédiaire de la régie

- I. Le régisseur est habilité à payer les dépenses suivantes : Indemnisation des participants aux expérimentations dans le cadre des projets de recherches de l'UMR 5287 conformément à la décision d'indemnisation n° 18.003 DR15 du 09/11/2020.
- II. Le montant maximal des dépenses d'intervention et des subventions susceptibles d'être payées par l'intermédiaire de cette régie est fixé au maximum à 750 € par opération.

Article 3 – Modes de paiement

- I. Le régisseur ouvre un compte de dépôt de fonds au Trésor.
- II. Le régisseur effectue le paiement des dépenses par : numéraire

Article 4 – Montant de l'avance

Le montant de l'avance au régisseur s'élève à 750 €.

Article 5 – Pièces justificatives

Les pièces justificatives des dépenses payées par le régisseur sont remises à l'agent comptable secondaire¹ au maximum dans un délai d'un mois à compter de la date de paiement².

Article 6 – Cautionnement et indemnité de responsabilité³

- I. Le régisseur n'est pas assujéti à un cautionnement.
- II. Le régisseur ne perçoit pas d'indemnité de responsabilité.



Article 7 - Responsabilité

Le régisseur engage sa responsabilité personnelle et pécuniaire pour les opérations effectuées dans le cadre de la régie.

Article 8 – Désignation du régisseur et des mandataires

Le régisseur et un mandataire suppléant sont désignés par le délégué régional après agrément de l'agent comptable secondaire assignataire.

Article 9 – Dispositions finales

I. Le Délégué régional et l'Agent comptable secondaire de la Délégation d' Aquitaine sont chargés de l'exécution de la présente décision.

II. La présente décision est publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 20/01/2021

Le Délégué régional,
Younis Hermès

Avis conforme de l'Agent comptable secondaire

L'Agent Comptable Secondaire

Guilhem BATTAGLIA

Vu, l'Agent comptable principal

L'ADMINISTRATRICE GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
Agent Comptable Principal du CNRS
Directrice des comptes et de l'information financière

Marie-Laure INISAN-EHRET



DEC202212INSHS

Décision déterminant les situations d'emplois pouvant ouvrir droit à indemnisation et à compensation des sujétions et astreintes dans les unités de l'Institut des sciences humaines et sociales

LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES,

Vu la circulaire du 13 février 2003 relative à l'indemnisation et à la compensation des sujétions et astreintes ;

Vu la décision DEC152383DRH DRH déterminant les situations d'emplois pouvant ouvrir droit à indemnisation et/ou à compensation des sujétions et astreintes, et notamment son article 2 ;

DECIDE :

Article 1^{er} :

Sont susceptibles d'émarger au bénéfice des indemnités ou à la compensation en temps des sujétions et astreintes dans les unités suivantes, les agents dans les situations d'emplois suivantes et remplissant les activités suivantes :

... (Voir tableau joint : Annexe 1) ...

Article 2 :

La présente décision annule et remplace la décision n°183106INSHS en date du 7 décembre 2018 déterminant les situations d'emplois pouvant ouvrir droit à indemnisation et à compensation des sujétions et astreintes dans les unités de l'Institut des sciences humaines et sociales.

Article 3 :

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2020.

Article 4 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 décembre 2020

Le directeur de l'Institut



François-Joseph Ruggiu
Directeur de l'Institut des sciences humaines et sociales
François-Joseph RUGGIU



DEC210297DR06

Décision portant délégation de signature à M. Vincent CHAMBARLHAC directeur par intérim de l'unité UMR7366 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire de Recherche Société, Sensibilités, Soins (LIR3S), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191404DAJ du 1^{ER} juillet 2019 nommant Edwige HELMER-LAURENT déléguée régionale pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

Vu la décision DEC201910INSHS du 18 décembre 2020 portant nomination de M. Vincent CHAMBARLHAC, Maître de conférence, aux fonctions de directeur par intérim de l'unité UMR7366 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire de Recherche Société, Sensibilités, Soins (LIR3S), à compter du 01/09/2020 et jusqu'au 31 juillet 2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Vincent CHAMBARLHAC directeur par intérim de l'unité UMR7366 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent CHAMBARLHAC, délégation de signature est donnée à M. Jean-Louis TORNATORE, directeur-adjoint et professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC192198DR06 du 26 août 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 18 décembre 2020

La Déléguée Régionale
Edwige HELMER-LAURENT



DEC210218DR11

Décision portant nomination de Mme Christiane PLUMERE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 5217 intitulée LIG**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC201509DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 5217 intitulée LIG et nommant M. Noël DE PALMA en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 5217¹ en date du 14 avril 2016 ;

Considérant que Mme Christiane PLUMERE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alpes, 1^{er} module du 23 au 25/10/2001 et 2^{ème} module du 26 au 28/11/2001,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Christiane PLUMERE, IECN, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 5217 intitulée LIG à compter du 1^{er} janvier 2021.

Mme Christiane PLUMERE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Christiane PLUMERE est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Saint Martin d'Hères, le 27 janvier 2021

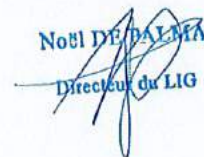
Le directeur de l'unité
M. Noël DE PALMA

Visa du délégué régional du CNRS



Visa des partenaires (si nécessaire)

Noël DE PALMA
Directeur du LIG



¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

CNRS
3, rue Michel-Ange
75794 Paris Cedex 16

Directeur de la publication
Christophe Coudroy

Pour consulter le BO et ses archives
<http://www.dgdr.cnrs.fr/bo/>

Dépôt légal à parution
Février 2021
ISSN 1148-4853

